

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 4 JUIN 2014

VOLUME 209

**CLAUDE MORIN & ODETTE GAGNON**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU  
Me ÉLIZABETH FERLAND

INTERVENANTS :

Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois  
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec  
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec  
Me CHRISTINA CHABOT pour le Directeur général des élections du Québec  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
MICHEL BINETTE	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	7
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	126
VINCENT LEHOULLIER	
INTERROGÉ PAR Me ÉLIZABETH FERLAND	158
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	283

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
167P-1823 : Fiche de conformité normative et d'appréciation technique - Saint-Siméon	193
167P-1824 : Fiche de conformité normative et d'appréciation technique - Maria (Normalisation des équipements d'approvisionnement en eau potable)	217
167P-1825 : Fiche synthèse et fiche de conformité normative et d'appréciation technique - Paspébiac	231

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatrième (4e)  
2 jour du mois de juin,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin Monsieur. Bonjour à tous. Est-ce que les  
8 avocats peuvent s'identifier pour les fins  
9 d'enregistrement, s'il vous plaît?

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Oui. Alors, bon matin, Madame la Présidente,  
12 Monsieur le Commissaire. Paul Crépeau pour la  
13 Commission.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

16 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

17 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur  
18 général du Québec.

19 Me MÉLISSA CHARLES :

20 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la  
21 construction du Québec.

22 Me CHRISTINA CHABOT :

23 Bonjour. Christina Chabot pour le Directeur général  
24 des élections du Québec.

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour  
3 l'Association des constructeurs de routes et grands  
4 travaux du Québec.

5 Me SIMON LAPLANTE :

6 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des  
7 constructeurs de routes et grands travaux du  
8 Québec.

9 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

10 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
11 Québec.

12 Me MICHEL DÉCARY :

13 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du  
14 Québec.

15 Me PIERRE POULIN :

16 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites  
17 criminelles et pénales. Bonjour.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Pourriez-vous lever pour l'assermentation,  
20 Monsieur.

21

22

23

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatrième (4e)  
2 jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 MICHEL BINETTE, avocat

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[1]** Alors, bon matin, Monsieur Binette.

12 R. Bon matin.

13 Q. **[2]** Juste pour peut-être faire une courte  
14 présentation, vous... je vais vous demander peut-  
15 être de nous... Vous vous êtes présenté comme  
16 avocat, vous êtes diplômé en quelle année?

17 R. Mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) à la Fac de  
18 droit, mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) au  
19 Barreau.

20 Q. **[3]** Et vous êtes toujours inscrit au tableau de  
21 l'Ordre?

22 R. Toujours.

23 Q. **[4]** O.K. Et je comprends... avez-vous fait des  
24 études supérieures après ça?

25 R. J'ai fait un diplôme d'étude supérieure spécialisé

1 en administration publique ainsi qu'une maîtrise en  
2 administration publique.

3 Q. **[5]** Et je... et là on va sauter peut-être les  
4 premières années, mais vous avez fait aussi une  
5 carrière, depuis les dix (10) dernières années, une  
6 carrière en politique.

7 R. En politique, effectivement, avec... j'ai servi  
8 plusieurs élus, autant au niveau provincial que  
9 fédéral, « élus » étant députés, ministres et même  
10 travailler avec des premiers ministres.

11 Q. **[6]** Alors, on va commencer peut-être en deux mille  
12 trois (2003), période deux mille trois, deux mille  
13 cinq (2003-2005). Qu'est-ce que vous faites comme  
14 occupation?

15 R. En deux mille trois (2003), je suis conseiller  
16 politique auprès du ministre de l'Éducation,  
17 monsieur Pierre Reid jusqu'en deux mille cinq  
18 (2005).

19 Q. **[7]** Et avez-vous fait un bout aussi au ministère du  
20 Travail?

21 R. Oui, effectivement. J'ai fait un bref séjour au  
22 ministère du Travail en deux mille cinq (2005),  
23 avant de quitter la politique à ce moment-là.

24 Q. **[8]** Et les... deux mille cinq (2005), deux mille  
25 cinq, deux mille sept (2005-2007), qu'est-ce que



1 vous faites?

2 R. Deux mille cinq, deux mille sept (2005-2007) je  
3 deviens directeur général de la municipalité de  
4 Saint-Adolphe-d'Howard dans la belle région des  
5 Laurentides.

6 Q. **[9]** Alors, je comprends que vous laissez à ce  
7 moment-là complètement la question des cabinets  
8 politiques.

9 R. Oui.

10 Q. **[10]** Directeur général pendant... en fait, c'est  
11 deux années... trois...

12 R. C'est presque trois ans complets, oui.

13 Q. **[11]** Trois ans complets. Vous nous avez dit aussi  
14 que vous avez travaillé aussi dans des cabinets au  
15 niveau fédéral.

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[12]** Est-ce que c'est avant deux mille trois  
18 (2003)?

19 R. Oui, c'est avant deux mille trois (2003).

20 Q. **[13]** O.K. On arrive maintenant après votre poste de  
21 directeur général à la Ville de Saint-Adolphe-  
22 d'Howard, qu'est-ce que vous faites?

23 R. Alors, je suis approché par le directeur de cabinet  
24 de la vice-première ministre et ministre des  
25 Affaires municipales, à la fin de l'année deux

1 mille sept (2007), pour me joindre... me  
2 demandant... me disant que mon prédécesseur qui  
3 occupait la fonction que j'ai occupée au cabinet  
4 quittait ses fonctions et qu'ils avaient besoin  
5 d'un remplaçant et qu'ils cherchaient quelqu'un, un  
6 senior, pour s'occuper des dossiers  
7 d'infrastructures. Alors, j'ai accepté... après  
8 réflexion, j'ai accepté l'emploi et j'ai joint...  
9 j'ai terminé l'année à la municipa... à la  
10 municipalité, pardon, en préparation du budget et  
11 j'ai joint l'équipe de la vice-première ministre en  
12 janvier, au tout janvier deux mille huit (2008).

13 Q. **[14]** Et vous allez être... parce qu'on va le sauter  
14 pour le moment, on y reviendra plus en détail, vous  
15 allez être au cabinet de madame Normandeau qui est  
16 au MAMROT, au ministère des Affaires municipales à  
17 ce moment-là, entre autres. Vous allez y être  
18 jusqu'à quand?

19 R. Jusqu'à la fin de l'année deux mille huit (2008)  
20 puisque, à la fin de l'année deux mille huit  
21 (2008), bien, en fait, en début décembre, il y a eu  
22 une élection générale et, à la suite de l'élection  
23 générale, on m'a offert un poste de directeur de  
24 cabinet pour le ministre délégué aux Ressources  
25 naturelles et à la Faune et... monsieur Serge

1 Simard que j'aurai occupé jusqu'en deux mille onze  
2 (2011).

3 Q. **[15]** Deux mille onze (2011).

4 R. Oui.

5 Q. **[16]** Et après... et après... C'est mars deux mille  
6 onze (2011) ça?

7 R. Oui.

8 Q. **[17]** Oui.

9 R. C'est mars deux mille onze (2011).

10 Q. **[18]** Et après ce moment-là, est-ce que vous quittez  
11 les postes politiques au gouvernement?

12 R. Encore une fois, effectivement, je quitte le milieu  
13 politique pour me joindre à l'entreprise privée.

14 Q. **[19]** O.K. Et vous faites quoi depuis ce temps-là?  
15 Juste nommer votre titre, là.

16 R. Je suis vice-président aux affaires juridiques  
17 publiques et gouvernementales pour l'Association  
18 canadienne du ciment.

19 Q. **[20]** O.K. On revient maintenant et la période qui  
20 nous intéresse principalement c'est l'année deux  
21 mille huit (2008) où vous êtes au ministère des  
22 Affaires municipales dans le cabinet de madame  
23 Normandeau. Vous nous dites que c'est monsieur  
24 Lortie qui vous a approché?

25 R. Oui, effectivement.

1 Q. **[21]** Vous connaissiez déjà monsieur Lortie au  
2 moment où il vous a approché?

3 R. Oui, évidemment, de par l'expérience politique que  
4 j'avais acquise au fil des ans et de mon  
5 implication aussi politique qui date... qui datait  
6 de très longtemps, je connaissais monsieur Lortie.

7 Q. **[22]** O.K. Alors, monsieur Lortie vous demande de  
8 prendre la place laissée libre, c'est la place de  
9 monsieur?

10 R. De monsieur Vincent Lehoullier.

11 Q. **[23]** O.K. Au moment où vous arrivez... en fait, il  
12 vous en parle à peu près combien de temps avant que  
13 vous acceptiez de prendre le poste?

14 R. Je vous dirais que c'est... c'est tard à l'automne  
15 deux mille sept (2007), vraisemblablement, là, à  
16 quelque part en octobre ou novembre deux mille sept  
17 (2007). Fin d'octobre, début novembre deux mille  
18 sept (2007). Et là, à ce moment-là, je lui dis que  
19 je suis intéressé, mais que je laisserai pas tomber  
20 la municipalité, que je vais préparer le budget de  
21 deux mille huit (2008) et une fois le budget  
22 adopté, je me joindrai à l'équipe. Ce pourquoi je  
23 suis arrivé en janvier deux mille huit (2008).

24 Q. **[24]** Et monsieur Lehoullier, est-ce qu'il avait  
25 déjà quitté le cabinet de madame... madame

- 1 Normandeu à ce moment-là?
- 2 R. J'ai cru comprendre que oui.
- 3 Q. **[25]** O.K.
- 4 R. Parce que lorsque je suis arrivé, j'ai compris que
- 5 monsieur... monsieur Lortie avait pris la relève
- 6 dans les dossiers d'infrastructures le temps que
- 7 moi j'arrive et que mon arrivée était... avait déjà
- 8 été annoncée par... par le cabinet. Donc, on
- 9 m'attendait... on m'attendait...
- 10 Q. **[26]** Beaucoup?
- 11 R. Beaucoup.
- 12 Q. **[27]** Et c'est monsieur Lortie lui-même qui a pris,
- 13 selon ce que vous en savez, c'est lui qui avait
- 14 pris la charge, qui a fait l'intérim entre monsieur
- 15 Lehoullier et vous?
- 16 R. C'est ce que j'ai compris.
- 17 Q. **[28]** O.K. Maintenant, autant monsieur Lehoullier...
- 18 monsieur Lehoullier portait quel titre à ce moment-
- 19 là? Est-ce que c'est le même que vous avez... vous
- 20 avez porté?
- 21 R. Moi, j'ai porté le titre de conseiller spécial. Je
- 22 crois qu'il portait le titre de conseiller
- 23 politique, mais je ne peux pas...
- 24 Q. **[29]** O.K.
- 25 R. ... le dire avec certitude.

- 1 Q. **[30]** Conseiller spécial, conseiller politique, on  
2 comprend que c'est une question de  
3 classification...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[31]** ... à des fins administratives.
- 6 R. Absolument.
- 7 Q. **[32]** Et pour qu'on se comprenne bien, le conseiller  
8 politique c'est le terme français de l'expression,  
9 on dit, de l'attaché politique?
- 10 R. Oui. Monsieur Ryan, le défunt monsieur Ryan disait  
11 toujours qu'attaché, c'était un... c'était un terme  
12 qui venait de l'anglicisme « attaché case » et que  
13 c'était pas français, donc on devrait dire plutôt  
14 conseiller politique qu'attaché politique.
- 15 Q. **[33]** Alors, vous avez porté... c'est ce titre-là  
16 que vous avez porté et c'est la charge que vous  
17 avez occupée pendant cette année-là, deux mille  
18 huit (2008), conseiller spécial chargé des  
19 dossiers?
- 20 R. Chargé des dossiers d'infrastructures et les  
21 dossiers de règlements d'emprunts.
- 22 Q. **[34]** Bon. Décrivez-nous, d'une façon générale,  
23 justement, sur quoi portait votre travail pendant  
24 cette année-là.
- 25 R. Le... lorsque je suis arrivé, bon, vous comprenez

1 que je me joins à une équipe qui a déjà une  
2 expérience. La ministre est déjà en poste depuis  
3 déjà trois ans. Donc, la première chose qu'on me  
4 remet, c'est on me remet... on me dit : « Ça, ça  
5 sera ton outil de travail, ça sera ton  
6 indispensable ami. » C'est une liste complète de  
7 tous les dossiers de demandes d'infrastructures qui  
8 étaient actuellement en cours au cabinet... pas au  
9 cabinet, pardon, au ministère des Affaires  
10 municipales en deux mille huit (2008). Donc, c'est  
11 une liste par ordre alphabétique de noms de villes.

12 Q. **[35]** Oui.

13 R. Et on pouvait aussi l'avoir en ordre de  
14 circonscription, on pouvait aussi l'avoir dans  
15 d'autres modes. Mais ultimement, c'était mon outil.

16 Q. **[36]** C'est la liste de toutes les demandes en  
17 marche?

18 R. De toutes les demandes ouvertes, analysées ou pas  
19 analysées, mais déposées au Ministère. Et là,  
20 évidemment, moi je travaille avec ça puis c'est  
21 quoi... en quoi consiste mon travail? Mon travail  
22 consiste à rencontrer et les... en fait, dès que je  
23 me suis assis dans le siège de conseiller politique  
24 le lundi matin, je recevais bon an, mal an  
25 cinquante (50) à soixante (60) appels téléphoniques

1 par jour et j'organisais trois à quatre rencontres  
2 facile des fois par jour et... et dans une semaine,  
3 c'était un volume considérable de travail. Donc, je  
4 reçois des appels de qui? Je reçois des appels...

5 Q. **[37]** Avant de regarder le... justement, peut-être  
6 le nombre ou en quoi consiste votre travail, peut-  
7 être nous dire, vous recevez cette liste-là à votre  
8 entrée en fonction puis qui peut se décliner sous  
9 différentes formes, essentiellement, c'est la liste  
10 de l'ensemble des dossiers en marche au ministère  
11 des Affaires municipales en matière  
12 d'infrastructures.

13 R. En matière d'infrastructures, eau, eau potable, eau  
14 usée et tout projet d'infrastructures, là,  
15 bibliothèque, caserne de pompier...

16 Q. **[38]** Développement économique?

17 R. Centre multifonctionnel, alors tout ce qui est  
18 infrastructures. Si on se remet en contexte, Madame  
19 la Présidente, il faut se souvenir que deux mille  
20 huit (2008), et monsieur le commissaire le disait  
21 hier, c'était une année et qu'on ne reconnaîtra  
22 plus jamais en termes d'ampleur de programmes  
23 disponibles et d'aide financière disponible.  
24 C'était plusieurs milliards de dollars. Alors  
25 évidemment, chaque municipalité, il y en a onze



1 cent (1100) au Québec, souhaitait toutes pouvoir  
2 bénéficié d'une... d'une partie de cette pointe de  
3 tarte et de ces montants-là. Donc évidemment, à peu  
4 près tout le monde au Québec et à peu près toutes  
5 les municipalités ont déposé un, deux ou trois  
6 projets de demande d'aide financière. Donc, cette  
7 fameuse bible répertoriait l'ensemble des demandes  
8 d'aide financière présentées par les quelques onze  
9 cents (1100) municipalités au Québec.

10 Q. **[39]** Est-ce qu'on est capables, pour avoir un ordre  
11 de grandeur, une idée de combien de dossiers  
12 pouvaient être en marche dans votre première liste,  
13 quand vous entrez en fonction?

14 R. Je vous dirais qu'il y a certainement plus de, plus  
15 de mille cinq cents (1500) dossiers.

16 Q. **[40]** Bon, et ça, c'est pour l'ensemble? Vous avez  
17 parlé aussi bien de l'eau...

18 R. Oui.

19 Q. **[41]** ... l'eau potable, l'assainissement des eaux,  
20 développement économique.

21 R. Oui.

22 Q. **[42]** Est-ce qu'on est capables de faire la part des  
23 choses à l'intérieur de cet ensemble-là, vous dites  
24 de mille (1000), mille cinq cents (1500) dossiers,  
25 il peut y en avoir combien qui sont attribués à

1 l'eau puis le traitement de l'eau, l'eau potable,  
2 l'eau usée?

3 R. Quatre-vingts pour cent (80 %) peut-être.

4 Q. **[43]** O.K. Le reste, là, le développement  
5 économique, les bibliothèques, les arénas, tout ça,  
6 c'est mineur là-dedans si je comprends bien.

7 R. Oui, et ça cadre dans, et le témoin qui m'a précédé  
8 a un peu expliqué les différents programmes et je  
9 veux pas rentrer dans ces détails-là mais ça, il y  
10 a une portion de chacun de ces programmes-là où il  
11 y a une infime partie des sommes allouées dans le  
12 programme qui était réservée pour des projets en  
13 développement économique comme on en a parlé.

14 Q. **[44]** Bon, alors on vous remet cette liste-là,  
15 maintenant, à part de vous donner la liste, est-ce  
16 qu'on vous dit en quoi consiste votre travail?

17 R. Bien, évidemment, j'ai rapidement compris en quoi  
18 consistait mon travail, c'est-à-dire que c'est moi  
19 qui prenais la chaleur. On me dit « Bon, il y a  
20 onze cents (1100) maires au Québec, il y a cent  
21 vingt-cinq (125) députés à l'Assemblée nationale,  
22 il y a des, il y a des firmes de génie...

23 Q. **[45]** Oui.

24 R. ... et il y a même le fédéral.

25 Q. **[46]** Quand vous dites le fédéral vous...

- 1 R. C'est-à-dire que le fédéral, lui, il injecte des  
2 sommes d'argent dans certains programmes...
- 3 Q. **[47]** Oui.
- 4 R. ... et le fédéral veut s'intéresser à savoir  
5 qu'est-ce que le Québec va décider puis dans quel,  
6 dans quel projet et dans quelle circonscription.  
7 Donc eux aussi ont des raisons de pousser ou de  
8 s'informer sur l'avancement de certains dossiers.
- 9 Q. **[48]** Certains dossiers.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. **[49]** Alors, évidemment, ça sera rien que des  
12 dossiers de... ça sera uniquement des dossiers dans  
13 lesquels le fédéral investit de l'argent, pas dans  
14 un programme comme le PQ... le PIQM...
- 15 R. Effectivement.
- 16 Q. **[50]** ... qui est un programme...
- 17 R. Mais on a...
- 18 Q. **[51]** ... purement provincial.
- 19 R. Vous avez raison et on a parlé hier du FIMR, le  
20 Fonds d'infrastructure municipale rurale et  
21 Chantiers Canada...
- 22 Q. **[52]** Oui.
- 23 R. ... qui sont deux programmes provincial... fédéral,  
24 provincial...
- 25 Q. **[53]** Un tiers.

1 R. ... municipal, un tiers, un tiers, un tiers donc  
2 dans ces sommes d'argent considérables, il y avait  
3 de l'argent qui provenait du fédéral et le fédéral  
4 avait à l'oeil aussi les décisions qui allaient se  
5 prendre par, donc, par le gouvernement du Québec.

6 Q. **[54]** Donc ça fait plein de gens qui ont envie de  
7 vous parler. En fait, c'est ça : vous, c'est de  
8 faire le pont, c'est un peu l'entonnoir, le point  
9 de chute, toutes les demandes arrivent relativement  
10 aux dossiers d'infrastructure?

11 R. En fait, c'est pas à moi que ça arrive, ça arrive  
12 au Ministère par les voies officielles du  
13 Ministère, par un système informatique mais, là,  
14 vous avez, autant il y a de maires qu'il y a de  
15 personnalités, autant il y a d'ingénieurs que de  
16 personnalités, donc les gens ils appellent puis, là  
17 « Le responsable des infrastructures au cabinet, et  
18 celui qui doit s'occuper de vous, c'est Michel  
19 Binette », alors le téléphone sonne, monsieur le  
20 maire de Saint-Lin m'appelle ou, je nomme un nom  
21 mais...

22 Q. **[55]** Oui.

23 R. ... monsieur le maire, peu importe de où, m'appelle  
24 « Monsieur Binette, je veux savoir où est rendu mon  
25 dossier? » Bon, alors, évidemment, je me réfère à

1 ma fameuse bible et, là, je m'en vais, je trouve  
2 Saint-Lin puis, là, je trouve le dossier, le ou les  
3 dossiers de monsieur le maire et, là, je regarde et  
4 je constate s'il y a un dossier puis je constate où  
5 en est rendu l'avancement de l'analyse faite par  
6 les autorités du Ministère. Alors vous en avez qui  
7 m'appellent à tous les deux jours, vous en avez qui  
8 appellent à toutes les deux semaines, vous avez  
9 aussi, évidemment, les ingénieurs qui représentent  
10 quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de ces  
11 petites municipalités qui, elles, n'ont pas les  
12 ressources à l'interne, externe, et qui vont à  
13 l'externe avec des firmes de génie.

14 Q. **[56]** On va la faire tout de suite cette bulle-là.  
15 Alors les ingénieurs qui représentent quatre-vingt-  
16 dix-huit (98), ce que vous voulez me dire, c'est  
17 que il y a certaines firmes qui représentent la  
18 majorité des dossiers?

19 R. Absolument.

20 Q. **[57]** Lesquelles?

21 R. Bon, vous avez BPR, vous avez Roche, vous avez  
22 Dessau et quelques dossiers par Genivar mais je  
23 vous dirais que BPR, Roche et Dessau représentaient  
24 vraisemblablement quatre-vingts (80), quatre-vingt-  
25 cinq pour cent (85 %) de l'ensemble des onze cents

1 (1100) municipalités au Québec.

2 Q. **[58]** Et si on a une petite municipalité qui fait  
3 affaire avec son ingénieur indépendant local, qui  
4 lui aussi a le droit de pré... la municipalité  
5 aussi a le droit de présenter avec cet ingénieur-là  
6 indépendant un dos... il y en a de ces dossiers-là?

7 R. J'en ai et je recevais des téléphones.

8 Q. **[59]** O.K.

9 R. Et ils ont, ils ont tous, ils avaient tous le même  
10 droit, c'est-à-dire que si on veut nous rencontrer  
11 ou si on veut rencontrer le cabinet parce qu'on  
12 veut informer le cabinet qu'on a déposé une  
13 demande, qu'on veut nous aider à savoir, à nous  
14 demander où est rendue l'analyse ou qu'on veut nous  
15 soumettre de nouvelles informations, nous  
16 acceptions, en fait, j'acceptais de rencontrer, à  
17 la demande de la ministre, tout le monde sans  
18 exception mais vous aurez compris que les trois  
19 grandes, ou quatre grandes firmes, avaient  
20 définitivement la majorité, la très grande majorité  
21 des municipalités comme clients et c'était plus  
22 avec eux que je travaillais.

23 Q. **[60]** O.K. On va laisser pour le moment les  
24 questions des firmes de génie. Vous nous parlez des  
25 municipalités alors je comprends que vous... il y a

1 des programmes qui peuvent s'appliquer à toutes les  
2 municipalités du Québec. Maintenant, les maires  
3 vous appelaient, êtes-vous en train de nous dire  
4 que le maire de Montréal, le maire de Québec,  
5 Sherbrooke, Laval...

6 R. Non.

7 Q. **[61]** ... Gatineau vous appelaient aussi?

8 R. Il y a un témoin qui m'a précédé qui a dit que  
9 j'étais un subalterne de monsieur Lortie, le chef  
10 de cabinet. Mais les grands dossiers, les grandes  
11 villes parlaient directement au chef de cabinet.

12 Q. **[62]** Qui est monsieur Bruno Lortie.

13 R. Monsieur Bruno Lortie. Alors, Montréal, Québec,  
14 Trois-Rivières, Sherbrooke, Saguenay, ces grandes  
15 villes, si elles avaient des demandes à faire de  
16 rencontres ou des demandes d'information, elles  
17 communiquaient directement avec le directeur de  
18 cabinet.

19 Q. **[63]** Ce n'est pas une question de partage de  
20 travail chez vous au cabinet, mais dans la réalité  
21 c'est comme ça que ça se faisait?

22 R. Bien, j'ai un peu compris lorsque je suis arrivé  
23 que c'était aussi un partage des tâches, Madame la  
24 Présidente.

25 Q. **[64]** Alors, monsieur Lortie s'occupait des grandes

1 municipalités et vous vous occupiez des autres?

2 R. Vous savez que parmi les onze cents (1100) il y en  
3 a quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) qui sont des  
4 villes de moins cinq mille (5000) habitants, alors  
5 évidemment, c'est plein de petites municipalités,  
6 malgré les fusions qu'il y a eues.

7 Q. **[65]** On revient maintenant à cette fameuse bible-  
8 là, cette liste-là que vous aviez, pour nous dire,  
9 alors, qu'est-ce qu'elle contenait cette liste-là?  
10 Alors, c'est une liste, qu'elle soit numérique, par  
11 ordre alphabétique, vous avez le nom de la  
12 municipalité, j'imagine le numéro de projet, dans  
13 le cadre de quel programme la demande est  
14 présentée?

15 R. Effectivement.

16 Q. **[66]** Monsieur Dumont qui était ici hier, et je  
17 comprends que vous avez écouté le témoignage de  
18 monsieur Dumont?

19 R. Absolument.

20 Q. **[67]** Monsieur Dumont nous a parlé du processus en  
21 vertu duquel on va qualifier le dossier, c'est-à-  
22 dire le déclarer admissible au programme ou pas, et  
23 ensuite le prioriser en lui attribuant une note.  
24 Est-ce que dans votre bible, vos listes, vous avez  
25 ces informations-là aussi?



1 R. En fait, on peut l'avoir et on peut ne pas l'avoir.  
2 Si on ne l'a pas c'est parce qu'il y a des raisons  
3 pour ne pas l'avoir, c'est peut-être parce qu'il  
4 est actuellement en traitement et en train d'être  
5 analysé, et qu'on n'a pas encore donné cette  
6 évaluation-là, qui est une cote, si vous me  
7 permettez l'expression, entre 1 et 8. Alors, selon  
8 des critères que monsieur Dumont a expliqués, bien  
9 établis, donc on fait une évaluation par les  
10 professionnels du Ministère et on met sur ce  
11 document, à chacun des dossiers on inscrit une  
12 évaluation.

13 Donc, il se peut qu'il n'y ait pas encore  
14 d'évaluation, et quand un maire ou un ingénieur  
15 m'appelle dans un dossier et je vais m'assurer de  
16 voir que un, le dossier... puis ça peut arriver, le  
17 dossier il n'est pas encore dans la liste parce  
18 qu'il n'a pas encore été traité, puis il peut être  
19 dans la liste mais sans évaluation. Alors, moi,  
20 quand je parle à l'ingénieur ou au maire, bien, je  
21 lui dis : « Je pense que c'est un peu prématuré  
22 qu'on se rencontre pour l'instant. Votre dossier a  
23 été récemment déposé, il faut laisser le temps  
24 d'analyser et d'étudier le dossier par les  
25 professionnels du Ministère. » Et on pouvait

1 effectivement aussi retrouver l'ordre de grandeur  
2 en tant que demande.

3 Alors, il y avait une série d'informations  
4 dans ces documents-là qui sont utiles pour faire  
5 avancer ou faire traiter les dossiers.

6 Q. [68] Et cette liste-là, qu'on vous a remise à votre  
7 entrée en fonction, est-ce qu'elle est tenue à  
8 jour? Je veux dire, est-ce qu'elle est remplacée,  
9 mise à jour régulièrement?

10 R. Hebdomadairement, je tenais des rencontres, nous  
11 tenions des rencontres avec monsieur Jean-Pierre  
12 Beaumont et monsieur Jacques Tremblay, qui sont  
13 respectivement directeur et directeur général.  
14 Donc, moi je rencontre hebdomadairement, une fois  
15 par semaine, je rencontrais ces deux messieurs.  
16 Alors là, on prend la vieille liste, on la détruit,  
17 puis on m'en donne une à jour, avec évidemment de  
18 nouvelles informations, de nouveaux dossiers, et  
19 qui me permet éventuellement de continuer à parler  
20 aux maires, à parler aux ingénieurs, à organiser  
21 des rencontres avec... soit avec des maires ou des  
22 ingénieurs ou... ou même répondre aux députés de  
23 chaque parti qui appellent, parce que eux ont eu  
24 l'appel du maire. Et monsieur le maire a appelé son  
25 député, puis il a demandé au député d'appeler pour

1 savoir où c'était rendu.

2 Et comme aussi, madame Normandeau qui,  
3 lorsqu'elle va à l'Assemblée nationale, elle croise  
4 ses collègues. Et là, les collègues, ils lui  
5 disent : « Eille, j'aimerais ça savoir, le dossier  
6 pour telle municipalité, c'est rendu où? » Elle,  
7 elle prenait des notes. Et quand elle arrivait au  
8 bureau, quand je la voyais rentrer puis je la  
9 voyais s'en venir dans mon bureau, je savais  
10 qu'elle avait croisé des députés à l'Assemblée  
11 nationale, puis elle me demandait de faire le suivi  
12 sur les dossiers.

13 Q. **[69]** Alors, cette liste-là, savez-vous dans les  
14 faits qui vous la remet? Vous parlez de monsieur  
15 Tremblay, monsieur Beaumont. Savez-vous à quel  
16 niveau de la fonction publique on la prépare, la  
17 liste?

18 R. Je n'ai aucune idée. Ce que je sais, c'est que lors  
19 de nos rencontres hebdomadaires, la première chose  
20 qu'on fait c'est qu'on prend la vieille liste, on  
21 la détruit, puis on prend la nouvelle liste et je  
22 l'incorporais dans mon cartable. Et là, à ce  
23 moment-là, on se met à discuter des dossiers.

24 Q. **[70]** Donc, vous êtes, à toutes les semaines vous  
25 êtes à jour dans l'état d'avancement des différents

1 dossiers?

2 R. Absolument.

3 Q. **[71]** Curieusement, vous nous avez dit « je  
4 rencontrais », parce qu'on va y arriver, là, il y a  
5 des rencontres hebdomadaires avec le directeur, que  
6 vous avez identifié, monsieur Beaumont, le  
7 directeur général qui est monsieur Tremblay?

8 R. Jacques Tremblay.

9 Q. **[72]** Il y a un autre directeur qui est à Montréal,  
10 monsieur Payette?

11 R. François Payette, qui est à Montréal, et moi à ce  
12 moment-là, je travaille trois jours à Québec et  
13 deux jours à Montréal, parce que j'habite la région  
14 ici. Donc, la ministre me permet de faire mon  
15 travail à partir de Montréal. Mais on se rencontre,  
16 mais beaucoup moins régulièrement, parce qu'il y a  
17 moins de demande dans la région de Montréal que  
18 dans la région de l'Est du Québec.

19 Q. **[73]** Moins de demande en quantité?

20 R. Moins de demande, non, moins de demande pour des  
21 informations, pour des rencontres ou pour des mises  
22 à jour de dossiers ou des états de situation dont  
23 monsieur Dumont vous a parlé hier.

24 Q. **[74]** La région de Montréal, qui est l'Ouest du  
25 Québec, si je ne me trompe pas, là...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. [75] ... à ce moment-là, c'est plus tranquille au  
3 niveau des demandes et ça va être la même chose  
4 pour vos états de situation et...
- 5 R. Définitivi...
- 6 Q. [76] ... tout le suivi des dossiers?
- 7 R. Définitivement.
- 8 Q. [77] Bon, alors, on comprend que vous allez faire  
9 affaire plus souvent avec la région de Québec qui  
10 est la région de monsieur Beaumont?
- 11 R. L'Est du Québec.
- 12 Q. [78] L'Est du Québec. Bon. Alors, on vous remet ces  
13 listes-là hebdomadairement et, là, vous êtes en  
14 mesure de suivre la progression des dossiers.  
15 Maintenant, expliquez-nous quel est votre travail.  
16 Là, vous êtes au cabinet. On comprend que vous  
17 allez recevoir des demandes qui arrivent du  
18 cabinet, au-dessus de vous, monsieur Lortie, madame  
19 Normandeau; faites-nous votre travail. Ça part d'en  
20 haut, puis ça redescend en bas?
- 21 R. Ça... ça a plusieurs angles.
- 22 Q. [79] Oui.
- 23 R. D'abord, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, il  
24 y a des ingénieurs qui me téléphonent directement.  
25 J'ai des maires qui me téléphonent directement -

1 c'est un volume d'appels de messages, de quarante  
2 (40) à cinquante (50) messages par jour - et qui me  
3 demandent à toutes les deux semaines, ou à toutes  
4 les trois semaines, ou à tous les mois, où c'est  
5 rendu, et qui me disent, par exemple : « Bien là,  
6 on a un problème, là. » Monsieur le maire m'appelle  
7 puis il me dit : « Monsieur Binette, là, les gens  
8 du ministère nous disent qu'il manque un document  
9 dans le dossier, puis là, moi, mes ingénieurs, ils  
10 me disent qu'ils ont tout fourni, là, puis...  
11 Pouvez-vous nous aider? » Alors, je dis :  
12 « Écoutez, on va organiser une rencontre. On va  
13 inviter les gens du Ministère, et votre ingénieur,  
14 vous-même, puis on va s'asseoir à la même table  
15 puis on souhaitera que, lorsqu'on aura terminé, le  
16 dossier sera complet. » Alors, ce sont le genre de  
17 rencontres qu'on pouvait organiser. Puis, comme je  
18 dis, la demande peut venir du maire, de son  
19 ingénieur, peut venir du député qui m'appelle et  
20 qui me dit : « Peux-tu rencontrer monsieur le maire  
21 de mon comté parce qu'il aimerait ça te rencontrer  
22 pour discuter du dossier. » Et, vous avez  
23 effectivement aussi d'autres demandes qui peuvent  
24 venir de la part du directeur de cabinet ou de la  
25 ministre elle-même. Mais, la ministre, elle, elle a

1 eu cette demande-là d'un collègue à l'Assemblée  
2 nationale, et elle me demande de faire le suivi,  
3 que j'appelle et qui me dit : « Peux-tu rencontrer  
4 monsieur le maire, ou rencontre monsieur le maire  
5 et son ingénieur. »

6 LA PRÉSIDENTE :

7 J'imagine que, occupé comme vous deviez l'être, ou  
8 que vous semblez l'indiquer, vous deviez pas  
9 rencontrer tout le monde dans tous les dossiers  
10 qu'ils vous faisaient... qu'ils vous appelaient  
11 pour vous dire : « Il manque un document. » Il me  
12 semble que vous deviez pas organiser des rencontres  
13 avec tout le monde, comme ça. Alors, quelles  
14 étaient vos priorités dans le choix de vos  
15 rencontres?

16 R. Écoutez, le plus possible, nous tentions de  
17 rencontrer tout le monde. Puis, je pense pas qu'il  
18 y ait... qu'il y ait d'ordre de priorité, mis à  
19 part de dire - et ça, je pense qu'on va en venir un  
20 peu plus tard mais - le fait que... était quand...  
21 était que, nous, à un moment donné, ce qu'on a  
22 demandé, et ce que j'ai compris qui se faisait  
23 avant que moi, j'arrive, c'est qu'on a demandé à  
24 chaque firme de génie, plutôt que de... de nous  
25 envoyer des ingénieurs de la Gaspésie, des

1 ingénieurs de la Beauce, des ingénieurs du même  
2 bureau, qu'on centralise les dossiers pour nous  
3 permettre d'être plus efficaces, comme monsieur  
4 Dumont l'a expliqué hier. Donc, ça, c'est...  
5 c'était une façon justement de... d'être plus  
6 efficaces puis d'essayer d'être... de maximiser ces  
7 rencontres-là.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. [80] Vous avez demandé quoi, exactement, aux  
10 ingénieurs? Aux firmes?

11 R. En fait, par exemple, lorsqu'on parle de... d'un  
12 des bureaux, BPR, Roche ou Dessau, ils avaient...  
13 nous présumons qu'il y en a un qui représentait  
14 deux cents (200) municipalités au Québec. Alors,  
15 évidemment, deux cents (200) multiplié par deux...  
16 deux demandes, trois demandes, donc il y a une  
17 liste. Et là, on recevait des téléphones des  
18 ingénieurs de BPR d'une région ou d'une autre, qui  
19 ont des bureaux satellites, et là, ça se  
20 multipliait. Donc, on a demandé, pour être le plus  
21 efficaces possible, j'ai compris qu'il y avait...  
22 il y avait eu une demande qui avait été faite par  
23 le directeur de cabinet à ces grandes firmes de  
24 génie, de fournir une liste complète des dossiers  
25 pour nous permettre d'être, comme je dis, le plus



1 efficace possible.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[81]** Alors, on verra... on verra tout à l'heure la  
4 liste. Ça, c'est la liste qui est fournie par les  
5 firmes de génie. Mais, est-ce que vous êtes en  
6 train de nous dire aussi que vous faisiez affaire  
7 autant que possible avec un seul ingénieur de  
8 chacune des firmes?

9 R. C'est impossible de faire affaire avec un seul  
10 ingénieur parce que la connaissance technique peut  
11 pas être dévouée à une seule personne. Donc, il y  
12 avait plusieurs ingénieurs de ces grandes firmes-là  
13 que... avec lesquels je traitais régulièrement.  
14 Puis, tu sais, disons qu'il y en avait... C'était  
15 plus par région parce qu'eux aussi, les grands  
16 bureaux d'ingénieurs fonctionnent par région. Ils  
17 ont l'Est du Québec, l'Ouest du Québec. Donc, je  
18 pouvais rencontrer plusieurs ingénieurs de  
19 plusieurs de ces firmes-là.

20 Q. **[82]** Alors, votre... on revient toujours à votre  
21 description de tâches ou du moins le travail que  
22 vous faisiez. Vous faisiez le lien entre les  
23 différentes demandes qui arrivent - et je vais le  
24 dire de façon caricaturale - au-dessus de vous,  
25 soit par les voies politiques, les maires, les

1 députés provinciaux, fédéraux, un peu tout le monde  
2 des ingénieurs. Est-ce qu'il y a des demandes qui  
3 arrivent par en dessous de vous, de la fonction  
4 publique, pour un suivi de dossier?

5 R. Oui, évidemment, parce que je suis le lien et la  
6 courroie de transmission entre les... les  
7 professionnels du Ministère et le politique. Et,  
8 dans un sens comme dans l'autre, effectivement, il  
9 y a un retour. Donc, ça... Nous, on fait des  
10 demandes d'état de situation - ça a été décrit  
11 hier - en leur demandant : « On veut savoir où ce  
12 dossier est rendu, où ce dossier-là est rendu, »  
13 mais aussi dire que le Ministère envoie des  
14 dossiers pour signature et que...

15 Q. **[83]** Quand vous dites « le Ministère », est-ce  
16 qu'on parle des professionnels?

17 R. En fait, les professionnels, il y a un ordre  
18 hiérarchique quand même dans le traitement des  
19 dossiers du côté de la machine, si vous me  
20 permettez l'expression.

21 Q. **[84]** Oui.

22 R. Donc, vous avez l'ingénieur chargé de projets qui  
23 lui, a un... un supérieur qui est le chef d'équipe  
24 qui lui, a un supérieur qui est le directeur avec  
25 qui moi je traitais, Jean-Pierre Beaumont.

- 1 Q. **[85]** Oui.
- 2 R. Et qui lui, a un patron qui est Jacques Tremblay  
3 qui est le directeur général et qui lui, a un  
4 patron qui est le sous-ministre associé aux  
5 infrastructures. Alors il y a un ordre hiérarchique  
6 que vous avez compris hier dans le témoignage qu'il  
7 y a rien qui partait sans que tout le monde ait vu  
8 ce qu'il avait à voir. Donc, une fois que ça est  
9 parti, bien s'il y a un dossier qui est monté au  
10 cabinet pour signature ou pour suivi, bien si,  
11 évidemment, le dossier pouvait traîner au cabinet,  
12 bien on était questionné par la machine à savoir où  
13 était rendu le dossier. Donc, il y a des demandes  
14 qui viennent d'en haut vers en bas et d'en bas vers  
15 en haut.
- 16 Q. **[86]** Et quand vous avez placé dans votre structure  
17 de la hiérarchie, vous êtes arrêté au sous-ministre  
18 associé aux infrastructures. Au ministère des  
19 Affaires municipales, il y a aussi un sous-ministre  
20 en titre?
- 21 R. Oui. Évidemment, moi je... je... dans la  
22 hiérarchie, je traitais ultimement avec le sous-  
23 ministre associé.
- 24 Q. **[87]** Oui. Par souci d'efficacité, mais le premier  
25 fonctionnaire du ministère des Affaires municipales

1 est le sous-ministre en titre?

2 R. Sous-ministre.

3 Q. **[88]** En titre?

4 R. Sous-ministre en titre, qui lui, évidemment, a des  
5 contacts avec le directeur de cabinet.

6 Q. **[89]** O.K. Bon. Alors, on voit que ça va circuler  
7 dans les deux sens, d'en haut en bas, d'en bas en  
8 haut. D'en bas en haut, c'est particulièrement  
9 quand la fonction publique veut savoir où en est  
10 rendu un dossier?

11 R. Exact.

12 Q. **[90]** Peut-être nous expliquer, tiens, dans ce cas-  
13 là, dans quelle situation ça se présente. « Où est  
14 rendu un dossier » c'est parce qu'il y a déjà une  
15 pochette qui est partie qui est rendue au cabinet?

16 R. On a sauté un peu d'étapes, mais...

17 Q. **[91]** Oui.

18 R. ... on a parlé tantôt d'analyse rigoureuse en  
19 fonction des critères et d'une évaluation,  
20 ultimement, qui est donnée au dossier. Lorsque  
21 l'évaluation est donnée, si on lui donne une cote  
22 de 1 ou 2, c'est parce qu'il y a des urgences, il y  
23 a des problèmes de santé publique et on doit  
24 intervenir. Et on doit subventionner ce dossier  
25 parce que les gens du Ministère nous disent qu'il y

1 a urgence d'intervenir. Donc, il y a donc des... il  
2 y a donc des pochettes, en langage, on les appelle  
3 les pochettes, qui montent au cabinet de la  
4 ministre pour confirmer par lettre une aide  
5 financière qui est accordée dans le cadre d'un  
6 programme XYZ pour la municipalité. Donc, la  
7 pochette s'en vient au cabinet. Au cabinet, la  
8 hiérarchie c'est que le premier qui voit la  
9 pochette c'est moi, qui dois m'assurer que toutes  
10 les informations qui sont là sont conformes aux  
11 discussions qu'on a eues avec la machine. Et je  
12 mets mes initiales. La pochette s'en va ensuite au  
13 directeur de cabinet et ultimement, la ministre  
14 va... va signer l'ensemble des pochettes qui à  
15 cette époque-là, était volumineux et... comme je  
16 l'ai expliqué déjà.

17 Q. **[92]** O.K. Vous avez montré de la main, là, donc il  
18 peut y avoir plusieurs dizaines de pochettes sur le  
19 bureau de la ministre pour signature à un moment  
20 donné?

21 R. Absolument.

22 Q. **[93]** Les... parlez-nous de la pochette. Qu'est-ce  
23 qu'elle contient quand elle arrive à votre niveau?

24 R. Lorsqu'elle vient de la machine et que les... les  
25 professionnels du Ministère nous disent que ce

1 dossier-là doit être annoncé ou aidé  
2 financièrement, la pochette monte, il y a... il y a  
3 la fiche... une fiche technique du dossier qui  
4 décrit le dossier, qui décrit le programme dans  
5 lequel il va être aidé financièrement et qui va...  
6 et aussi contenir le détail des sommes allouées, ou  
7 qui seront annoncées.

8 Q. **[94]** Oui.

9 R. Et il y a une lettre pour signature de la... de la  
10 ministre, pour le maire, qu'elle signe. Et ensuite,  
11 on renvoie la pochette au Ministère qui eux,  
12 s'occupent du traitement.

13 Q. **[95]** Vous avez employé l'expression « il y a une  
14 fiche technique ». Je veux juste qu'on se comprenne  
15 parce qu'on a vu hier, dans plusieurs dossiers,  
16 qu'il y avait souvent une fiche de conformité qui  
17 était l'aspect technique du dossier, certains  
18 calculs et la fiche synthèse.

19 R. C'est une fiche synthèse.

20 Q. **[96]** C'est la fiche synthèse. C'est ça qui se  
21 trouve dans la pochette. Alors, outre cette...  
22 c'est la lettre qu'on a... projet de lettre qu'on a  
23 préparé pour la ministre et la fiche synthèse,  
24 d'autres documentations? Comme toute la partie  
25 technique, les études techniques, c'est pas dans la

1           pochette, ça?

2           R. Non, pas du tout.

3           Q. **[97]** O.K. Donc, vous avez... quand vous recevez  
4           cette pochette-là, elle contient la fiche synthèse  
5           qui... et vous, votre travail consiste à faire  
6           quoi, tiens, avec cette pochette-là? En vérifier la  
7           conformité?

8           R. Alors évidemment, moi je m'assure que les  
9           informations qui y sont contenues sont conformes  
10          à... aux discussions que nous avons eues avec  
11          les... les gens du Ministère, qui sont conformes  
12          avec ma liste, ma fameuse bible et que les montants  
13          correspondent à ce qui avait été discuté. Et par la  
14          suite, je mets mes initiales. La pochette, comme  
15          toutes les autres pochettes, sont dirigées vers le  
16          chef de cabinet, qui lui, ensuite, va le regarder  
17          et le transmettre à la ministre pour signature.

18          Q. **[98]** O.K. On va l'arrêter à votre niveau. Alors, la  
19          pochette... et vous mettez même vos initiales sur  
20          la...

21          R. Oui.

22          Q. **[99]** O.K. La... alors cette pochette-là contient  
23          des informations. Vous nous dites qu'elle... vous  
24          vous assurez de la conformité « qu'elle contient  
25          les informations dont on a discuté. » Donc, vous

1           avez déjà discuté dans le passé. Alors, les  
2           dossiers, là, on comprend, avant d'arriver à la  
3           pochette à votre bureau, plusieurs de ces dossiers-  
4           là ont déjà été discutés avec vos directeurs  
5           quelques fois, une fois, des fois, dépendant de...  
6           du nombre de demandes?

7       R. Il y a des dossiers qui reviennent plus souvent  
8       dans l'actualité pour des raisons différentes mais  
9       il y a aussi des dossiers qui sont traités, je  
10       dirais, comme je l'ai dit tantôt, de façon  
11       rigoureuse et qui ont obtenu une évaluation qui  
12       démontre que il y a urgence d'agir et que cette  
13       municipalité-là doit obtenir son aide financière,  
14       par exemple, pour un réseau de traitement des eaux  
15       usées, exemple, on a vu, on voyait en deux mille  
16       huit (2008) c'était, c'était quand même spécial de  
17       voir des égouts se déverser dans des fossés alors  
18       il y avait urgence, pour des raisons de santé  
19       publique, d'intervenir « On doit aider cette  
20       municipalité-là à traiter ses eaux usées puis alors  
21       il y aura une aide financière. ». Donc il y a, il y  
22       a pas de marge de manoeuvre, là, c'est...

23       Q. **[100]** Oui.

24       R. ... c'est la santé publique et ça, ça, c'est comme  
25       ça.



1 Q. **[101]** Dans votre travail de conseiller spécial aux  
2 infrastructures alors vous posez des questions à  
3 l'appareil, à la fonction publique en dessous de  
4 vous, jusqu'à quel niveau êtes-vous en discussion?  
5 Avec qui parlez-vous directement?

6 R. Moi, je parle avec Jean-Pierre Beaumont et avec  
7 Jacques Tremblay et il peut m'arriver à l'occasion  
8 d'avoir des discussions avec monsieur Dumont, par  
9 exemple, mais jamais avec des chargés de projet  
10 quoique lorsque nous organisons, à la demande de  
11 certains, de certaines personnes, des rencontres  
12 plus techniques, il était pas, il était pas rare de  
13 voir monsieur Beaumont venir avec un chargé de  
14 projet assister à la rencontre pour des raisons qui  
15 sont évidentes, là, qui sont des raisons techniques  
16 et...

17 Q. **[102]** Pour répondre aux questions.

18 R. Pour répondre aux questions du maire ou de son  
19 ingénieur ou...

20 Q. **[103]** Si on exclut ces rencontres-là qui sont de  
21 nature technique où se retrouvent des ingénieurs du  
22 demandeur, de la municipalité demanderesse, et  
23 possiblement, à l'occasion, des ingénieurs du  
24 Ministère, normalement si vous aviez un état de  
25 situation ou une question à poser, appeler monsieur

- 1           Beaumont, ça, ça fait partie de votre, de ce que  
2           vous...
- 3           R. Effectivement.
- 4           Q. **[104]** ... devez faire régulièrement?
- 5           R. Effectivement.
- 6           Q. **[105]** Appeler directement monsieur Dumont « Aye,  
7           Yvan... » ou « Monsieur Dumont, est-ce que dans tel  
8           dossier, telle, telle chose... »?
- 9           R. Peu ou pas.
- 10          Q. **[106]** O.K. Si vous voyez monsieur Dumont, ça va  
11          être dans le cadre d'une rencontre technique.
- 12          R. Et monsieur Dumont a expliqué hier que lorsque  
13          monsieur Beaumont devait s'absenter, ça lui est  
14          arrivé d'assister à nos rencontres hebdomadaires  
15          pour remplacer monsieur Beaumont.
- 16          Q. **[107]** O.K. Avec le chapeau de monsieur Beaumont à  
17          ce moment-là.
- 18          R. Avec le chapeau de directeur et non le chapeau de  
19          chef d'équipe.
- 20          Q. **[108]** Bon, alors votre ligne hiérarchique normale,  
21          ça arrête au directeur pour obtenir des  
22          renseignements.
- 23          R. Oui, et les renseignements se font soit par demande  
24          par courriel, comme il a été...
- 25          Q. **[109]** Oui.

1 R. ... il a été établi hier mais, normalement, on  
2 essaie d'attendre à la rencontre hebdomadaire pour  
3 ne pas, justement, inonder les demandes d'état de  
4 situation par courriel. On note nos rencontres, on  
5 note nos demandes et le mardi ou le mercredi,  
6 lorsque nous nous rencontrions, on passe à travers  
7 et leurs demandes à eux et nos demandes à nous pour  
8 les états de situation.

9 Q. **[110]** La rencontre hebdomadaire avec les  
10 directeurs, est-ce que ça existait quand vous êtes  
11 rentré en poste en janvier ou si c'est quelque  
12 chose qui s'est installé en cours d'année?

13 R. J'ai compris que ça existait déjà quand je suis  
14 arrivé.

15 Q. **[111]** O.K. Bon, il y a cette rencontre-là où vous  
16 allez vous enquérir auprès de vos directeurs de  
17 l'état des dossiers, obtenir des réponses et,  
18 évidemment, renvoyer le message par en haut. Est-ce  
19 que c'est vous qui, quand vous aviez une réponse,  
20 tiens, au maire de Saint-Lin qui vous a appelé,  
21 est-ce que c'est vous qui alliez rappeler le maire  
22 de Saint-Lin ou vous redonnez la réponse à  
23 monsieur Lortie qui, lui, transmettait  
24 l'information?

25 R. C'est moi, c'est moi qui téléphonais à moins d'une

1 instruction particulière de la part du chef de  
2 cabinet qui me disait « Informe-toi où est rendu ce  
3 dossier-là puis quand tu auras l'information,  
4 donne-là moi puis je vais m'occuper d'appeler...

5 Q. **[112]** O.K.

6 R. ... la personne en question. ». En général, si  
7 c'est une demande qui provient de moi, suite à des  
8 rencontres ou des appels téléphoniques, c'est moi  
9 qui rappelais les gens pour leur donner l'état de  
10 situation du dossier.

11 Q. **[113]** La détermination du taux d'aide - alors, là,  
12 on a vu un peu le suivi de dossier - la  
13 détermination du taux d'aide, est-ce qu'il y avait  
14 des discussions avant que le dossier, avant qu'une  
15 pochette soit préparée par les professionnels, à  
16 votre connaissance, est-ce qu'il est arrivé que des  
17 dossiers soient discutés au cabinet par vous, par  
18 monsieur Lortie ou en présence de madame  
19 Normandeau, sur le taux d'aide à accorder dans un  
20 dossier?

21 R. Bien, écoutez, on a bien compris hier que les taux  
22 d'aide sont fixés en fonction de normes précises et  
23 que, à la base, on doit suivre ces normes. Il y a  
24 le fameux programme d'aide accrue qui, lui, va être  
25 calculé déjà par les professionnels du Ministère à

1           savoir, et, là, on l'a expliqué un peu hier mais  
2           prenons une municipalité toute petite qui, elle,  
3           aurait une aide financière de, je sais pas moi, un  
4           projet de neuf millions (9 M) un tiers, un tiers,  
5           un tiers, alors un tiers pour le neuf millions  
6           (9 M) ça représente trois millions (3 M) pour la  
7           municipalité. La petite municipalité évalue, les  
8           fonctionnaires du Ministère évaluent l'impact au  
9           compte de taxes et là, si l'impact est trop grand,  
10          parce que la municipalité a pas les ressources ou  
11          la santé financière, là, l'aide accrue va être  
12          accordée donc il y a pas de véritables discussions  
13          autour des normes et de ces critères bien précis  
14          dans ce dossier-là.

15        Q. **[114]** Bon, vous venez de donner l'exemple un tiers,  
16        un tiers, un tiers, j'imagine vous pensez à un  
17        dossier fédéral-provincial où on sait que le  
18        financement provient de cette façon-là, un tiers,  
19        un tiers, un tiers, le dernier tiers devant être  
20        financé par les municipalités. Mais on a vu hier  
21        aussi avec monsieur Dumont qui nous dit, parle d'un  
22        taux de base, si on parle d'infrastructure en  
23        matière d'eau potable, on dit que la construction  
24        de l'infrastructure c'est, on part le taux de base  
25        à cinquante pour cent (50 %). Ensuite, monsieur

1 Dumont nous précisait qu'il y avait des normes,  
2 règles et normes qui sont adoptées par des CT,  
3 Conseils du trésor, qui peuvent augmenter l'aide à  
4 la municipalité en fonction de certains critères  
5 calculés dans le règlement.

6 R. Voilà.

7 Q. **[115]** C'est ça que vous appelez l'aide accrue?

8 R. Oui. Ça, pour moi, c'est ce qu'on appelle l'aide  
9 accrue.

10 Q. **[116]** Maintenant, monsieur Dumont nous a parlé  
11 aussi de l'aide exceptionnelle, certains ont  
12 employé l'expression « le pouvoir discrétionnaire  
13 du ou de la ministre ». Qu'est-ce que vous en  
14 savez?

15 R. Écoutez, je suis resté très surpris, parce que pour  
16 avoir passé une année complète, je n'ai pas  
17 l'impression d'avoir été sensibilisé à ce genre  
18 d'aide. J'ai toujours parlé de la programmation, de  
19 ce que le programme dit et de potentiellement une  
20 aide accrue parce que la municipalité, pour des  
21 raisons X, Y, Z, n'aurait pas les moyens de  
22 supporter un règlement d'emprunt. Mais l'aide  
23 spéciale, je n'ai pas de mémoire et de mémoire de  
24 discussion au sujet d'aide spéciale supplémentaire.

25 Q. **[117]** O.K. Alors, pour vous, quand on emploie

1 l'expression « l'aide accrue », c'est l'aide qui  
2 est normalisée dans les normes et règles, dans les  
3 programmes du Ministère?

4 R. Et toute aide accrue, pour moi, s'il y avait eu,  
5 s'il y a eu des dossiers qui me sont passés entre  
6 les mains et qui étaient de l'aide spéciale, pour  
7 moi dans mon esprit, c'était de l'aide accrue.  
8 C'est la première fois hier que j'ai fait... j'ai  
9 entendu faire une distinction entre l'aide accrue  
10 et l'aide spéciale.

11 Q. **[118]** Alors, ça, vous n'avez pas connu ça, vous, ça  
12 ne vous dit rien pour au cours de l'année deux  
13 mille huit (2008)...

14 R. J'ai compris qu'il y a eu des dossiers en deux  
15 mille huit (2008), pendant que j'étais là, qui ont  
16 bénéficié d'aide spéciale, et que probablement j'ai  
17 vu les pochettes, mais pour moi, j'assimilais cette  
18 aide-là, je l'ai toujours assimilée à une aide  
19 accrue pour la municipalité, parce que la  
20 municipalité n'a pas les moyens de se payer ou  
21 d'absorber une augmentation de la taxe municipale  
22 de six (600 \$) ou sept cents dollars (700 \$).

23 J'ai vu ce genre de dossier où après  
24 analyse, si la municipalité emprunte X, Y, Z, des  
25 montants d'argent, et qu'elle doit aller en

1 règlement d'emprunt comme elle va le faire, et que  
2 ça pourrait avoir un impact au compte de taxes de  
3 sept cents dollars (700 \$) pour les citoyens, ça  
4 allait de soi qu'il fallait revoir l'aide, parce  
5 que de toute façon ce projet-là n'aurait pas passé  
6 en règlement d'emprunt avec la municipalité.

7 Q. **[119]** De sorte que s'il y avait des discussions au  
8 niveau du cabinet ou sur le taux d'aide accrue, en  
9 fait, je vous pose la question, à votre  
10 connaissance, est-ce qu'il y en a eu de ces  
11 discussions-là à savoir quel taux d'aide on va  
12 accorder à telle municipalité?

13 R. Oui.

14 Q. **[120]** Qui décidait du taux d'aide à accorder à des  
15 municipalités pour un dossier qui était devant vous  
16 à ce moment-là?

17 R. Je n'avais aucun pouvoir décisionnel. Le pouvoir  
18 décisionnel ultime c'est la ministre et son chef de  
19 cabinet qui va recommander à la ministre. Mais, et  
20 oui, on a eu des discussions là-dessus, puis dans  
21 les dossiers, certainement qui ont été soulevés  
22 hier, il faut le dire, pour des raisons qui  
23 m'apparaissaient claires et évidentes, on allait  
24 donner une aide accrue. Donc, pour moi, c'était  
25 justifié. Et évidemment, c'est ça qui est arrivé.



1 Q. **[121]** Alors, j'essaye juste de réconcilier les deux  
2 notions. Vous dites, cette aide-là, que vous  
3 appelez l'aide accrue, c'est celle qui est normée,  
4 elle se trouve dans les normes et les règles, elle  
5 est calculée par les professionnels. D'autre part,  
6 vous dites : « On en discute et on peut modifier au  
7 cabinet ce taux d'aide-là. » Je fais rien que, je  
8 vous demande si vous êtes capable de nous  
9 l'expliquer, si elle est calculée en fonction de  
10 normes, comment peut-on modifier ce qui est dans  
11 une norme par un pouvoir discrétionnaire? Êtes-vous  
12 capable de nous expliquer ça?

13 R. Moi j'ai des exemples précis où la ministre m'a  
14 dit : « Michel, j'ai vu la pochette, j'ai vu les  
15 informations. Ça n'a aucun bon sens. » Là, je lui  
16 dis : « Écoute, c'est ça qu'on me donne et c'est ça  
17 que j'ai eu. » « Bien, à ce moment-là, peux-tu voir  
18 avec eux si on peut augmenter cette aide-là? » Et  
19 j'ai un exemple qui me vient à l'esprit, qui est  
20 assez flagrant.

21 Q. **[122]** Oui? Lequel?

22 R. Permettez-moi, Cloridorme, qui est une petite ville  
23 qui n'avait ni l'eau potable ni l'eau usée, a  
24 bénéficié d'une aide, parmi toutes ces sommes  
25 disponibles, de quatre-vingt-quinze pour cent

1 (95 %). Parce que même quand on... et là, je ne me  
2 souviens plus, mais je ne suis pas sûr qu'il y  
3 avait mille (1000) habitants dans Cloridorme. Mais  
4 quand on calculait à soixante (60)... mettons que  
5 c'était soixante-six (66) pour l'eau usée, quand on  
6 calculait à soixante-six (66) ça faisait douze  
7 cents piastres (1200 \$) de plus au compte de taxes.  
8 Quand on le montait à quatre-vingts (80), ça  
9 faisait sept cents (700 \$). Et là, ultimement, le  
10 maximum qui était possible c'était quatre-vingt-  
11 quinze pour cent (95 %). Et à quatre-vingt-quinze  
12 pour cent (95 %), il y avait encore un impact au  
13 compte de taxes de trois (300 \$) ou quatre cents  
14 dollars (400 \$). Et là, c'était soit ça ou soit ils  
15 n'avaient pas d'aide financière.

16 Alors, je me souviens d'avoir eu ces  
17 discussions-là avec la ministre et le directeur de  
18 cabinet puis dire : « Voyons... » C'est là un bel  
19 exemple où on pourrait donner une aide accrue. Bon,  
20 là, je comprends que, maintenant, qu'il y a une  
21 distinction entre l'aide accrue et l'aide spéciale.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [123] Êtes-vous en train de dire que vous aviez des  
24 discussions avec le chef de cabinet et la ministre  
25 pour cette aide accrue-là et que vous discutiez de

1           ça? Ou... parce que vous ne vous entendiez pas ou  
2           parce que...

3           R. Non, non, mais parce que, moi, le travail... mon  
4           travail consistait à informer la... le chef de  
5           cabinet et la ministre de l'avancement du dossier  
6           et, quand on évalue l'aide financière qui va être  
7           accordée à un projet et que l'aide finan... une  
8           fiche est montée au cabinet, et que la fiche dit  
9           que si on laisse l'aide à quatre-vingts (80), ou à  
10          soixante-quinze (75), ou à soixante-six (66), il y  
11          aura un impact majeur...

12          Q. **[124]** J'ai compris, ça. Mais est-ce que je  
13          comprends que vous deviez convaincre, dans un cas  
14          comme celui-là, le chef de cabinet et la ministre  
15          d'octroyer une aide à quatre-vingt-quinze pour cent  
16          (95 %) ?

17          R. C'était pas à moi de convaincre. C'était certes  
18          plus aux autorités supérieures ou au pouvoir  
19          décisionnel de me convaincre puis... pas moi, parce  
20          que c'est de convaincre les fonctionnaires, au  
21          fond. Mais c'était moi qui parlais avec les  
22          fonctionnaires. Alors, c'est moi qui avais la... la  
23          sale « job » de retourner puis dire : « Bien,  
24          écoutez, la ministre est pas satisfaite. Est-ce  
25          qu'on peut regarder pour augmenter l'aide... l'aide

1 financière dans ce dossier-là? »

2 Q. [125] Dans ce dossier-là? O.K.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. [126] Alors, ces dossiers-là... et peut-être pour  
5 revenir aussi à la classification ou à, plutôt, à  
6 la... à la note, à la priorisation qui est accordée  
7 par les... par les professionnels du Ministère à  
8 chacun des dossiers, vous nous avez parlé, vous  
9 avez entendu monsieur Dumont qui parlait d'un  
10 système de pointage de 1 à 8, pour vous au meilleur  
11 de votre souvenir, qu'est-ce qui était... en deux  
12 mille huit (2008), vous êtes là, quels sont les  
13 dossiers qui sont... qui aboutissent sur le bureau  
14 de la ministre pour signature? Les dossiers qui  
15 sont priorisés jusqu'à...

16 R. Très rapidement, les dossiers évalués avec une cote  
17 1 et 2, c'étaient des dossiers qui... qui montaient  
18 presque automatiquement et pour lesquels la  
19 ministre signait et on essayait de procéder le plus  
20 rapidement possible, afin que ces travaux  
21 d'urgence, ou presque, puissent être faits. Et là,  
22 évidemment, lorsqu'on a... on a autant d'argent,  
23 bien, ça, ça va vite. Les sommes partent  
24 rapidement. Et de ma compréhension, ou de ma  
25 connaissance, lorsqu'on avait... lorsqu'on avait

1 évalué, ou pas évalué, mais octroyé les sommes  
2 d'argent dans des dossiers évalués 1 et 2, il  
3 restait une portion. Moi, je l'avais évaluée entre  
4 soixante-quinze (75) et quatre-vingts pour cent  
5 (80 %) des sommes disponibles. Alors, là, il  
6 restait un vingt (20) à vingt-cinq pour cent (25 %)  
7 pour les autres dossiers évalués 3, évalués 4, mais  
8 on dépassait très rarement le 4 dans les dossiers  
9 octroyés.

10 Q. **[127]** O.K. Alors, les 1 et 2 étant des priorités  
11 de... quasiment de santé publique?

12 R. Le 1 étant, effectivement, de mémoire, c'était...  
13 1, c'étaient les dossiers de santé publique. La  
14 santé publique est en jeu, là.

15 Q. **[128]** On parlait d'étude microbe... microbiologique  
16 et de cette nature-là.

17 R. Oui.

18 Q. **[129]** Alors, des fois on parlait des problèmes  
19 moins importants comme l'odeur dans l'eau, des  
20 traces d'odeur...

21 R. Hum hum.

22 Q. **[130]** ... ou l'apparence, l'esthétique de l'eau qui  
23 étaient cotés moins haut. Alors, quand on arrive  
24 dans des dossiers qui sont cotés moins haut, en  
25 fait, plus bas, des 3, des 4, est-ce qu'au cabinet

1 vous faisiez... vous regardiez ces dossiers-là pour  
2 voir, « Bien là, c'est un 3, c'est un 4, c'est  
3 une... pas une priorité de santé publique. » Quels  
4 dossiers on va favoriser? Quels dossiers on va  
5 choisir?

6 R. En toute transparence, je vous dirai que, quand on  
7 est en politique, il y a des critères qui sont  
8 clairs et qui... que... avec toute transparence, je  
9 le dis aujourd'hui, quand il reste un  
10 échantillonnage et qu'il reste un montant d'argent,  
11 mais qu'on a ça de dossiers, mais qu'il reste vingt  
12 (20)... quinze (15), vingt (20), vingt-cinq pour  
13 cent (25 %) de la somme d'argent, bien, on doit  
14 faire des choix. Et on doit s'assumer. Puis, quand  
15 on fait des choix, bien, on les fait en fonction de  
16 circonscriptions électorales; on les fait en  
17 fonction de... Quand ils sont tous sur le même  
18 niveau et qu'on a déjà réglé tout ce qui est  
19 prioritaire et sans distinction, où est qu'il y a  
20 de l'homme, il y a de « l'hommerie » et, c'est...

21 Q. **[131]** Où est-ce qu'il y a de la politique, il y a  
22 des... des choix politiques aussi qui sont faits.

23 R. Je... je... je l'admets.

24 Q. **[132]** Ma... Dit ouvertement, les comtés au pouvoir  
25 avaient plus de chances d'avoir leurs dossiers

1           prioriser.

2           R. Certes.

3           Q. **[133]** O.K. Peut-être en regardant ce même  
4           phénomène-là, parce qu'on le reverra tout à l'heure  
5           un peu, vous nous avez parlé de certains types  
6           de... des dossiers où on avait des fois des  
7           demandes du... du... de vos professionnels qui se  
8           demandaient qu'est-ce qui arrivait avec des  
9           dossiers qui étaient envoyés : les pochettes  
10          étaient parties. Et là, j'ai compris qu'il y a  
11          certains dossiers qui pouvaient rester un certain  
12          temps sur le bureau de monsieur Lortie, de madame  
13          Normandeau?

14          R. Bien, écoutez, dans un sens comme dans l'autre,  
15          lorsque le cabinet demande de faire monter un  
16          dossier, bien, des fois, c'est plus long. Il y a des  
17          raisons à ça qu'on ne peut pas toujours expliquer.  
18          Et dans l'autre sens, s'il y a des pochettes qui  
19          sont montées, qui sont... sont moins priorisées,  
20          une fois que moi, je les ai regardées, elles sont  
21          sur le bureau du... du directeur de cabinet. C'est  
22          lui qui gère la pochette qui est là, puis c'est lui  
23          qui va la gérer pour la faire signer par la  
24          ministre. Alors, moi, j'ai fait un bout de travail.  
25          Je l'ai reçue, la pochette, je l'ai donnée au

1 directeur de cabinet. Lui, maintenant, c'est à lui  
2 de faire son travail. Et là, évidemment, quand  
3 c'est trop long, les... les gens de la machine  
4 nous... nous... me... pas nous, me demandent :  
5 « Qu'en est-il du dossier X, Y, Z? Où est-il  
6 rendu? » Alors, là, je dis : « Bien, moi, je l'ai  
7 vu passer il y a déjà deux semaines - par exemple -  
8 je sais pas où il est. » Alors, je vais m'enquérir  
9 de vérifier où il est parce qu'on a un système  
10 informatique qui nous...

11 Q. **[134]** Oui.

12 R. ... qui fait un peu, si vous me permettez  
13 l'expression, un « tracking » de où est rendu un  
14 dossier. Alors, je vérifie, puis je constate que le  
15 dossier est encore sur le bureau du chef de cabinet  
16 que je vais voir et que je lui dis : « Est-ce qu'il  
17 y a un problème? » Il dit : « Non, non, il y a pas  
18 de problème. Ça... ça va venir, ça va venir. »

19 Q. **[135]** O.K. À votre connaissance, est-ce qu'il est  
20 arrivé que certains dossiers ont pu attendre plus  
21 longtemps d'être traités au niveau de monsieur  
22 Lortie?

23 R. Oui.

24 Q. **[136]** O.K. Et avez-vous une idée pourquoi ou une  
25 explication pourquoi certains de ces dossiers-là



1           pouvaient attendre plus longtemps?

2           R. Non.

3           Q. **[137]** O.K. Attendre plus longtemps, ça peut être  
4           combien plus longtemps qu'un dossier... Parce que  
5           le cheminement normal, normalement ça passe combien  
6           de temps, là, sur un bureau, sur le bureau de  
7           monsieur Lortie ces dossiers-là?

8           R. T'sais, la hiérarchie puis la procédure est  
9           assez... est assez rapide normalement, les  
10          pochettes arrivent sur mon dossier. Il y en a des  
11          dizaines par jour. Alors, moi, je dois prendre le  
12          temps, si je suis pas en rencontre toute la  
13          journée, je dois prendre du temps pour les  
14          regarder, les initialiser, les remettre au  
15          directeur de cabinet. Le directeur de cabinet, une  
16          fois que, lui, lui aussi... évidemment, il y a pas  
17          juste les dossiers d'infrastructures au cabinet des  
18          Affaires municipales, il y a d'autres dossiers et,  
19          lui, il gère une équipe de conseillers politiques,  
20          je ne suis pas le seul. Donc, il gère une multitude  
21          d'autres pochettes qui n'ont pas rapport avec les  
22          demandes d'aide financière...

23          Q. **[138]** Hum, hum.

24          R. ... ou d'infrastructures. Alors, évidemment, lui,  
25          il gère, il manage sont temps puis il manage son

1 travail.

2 Q. **[139]** Hum, hum.

3 R. Et ultimement, bien, on fait des valises, on  
4 prépare des valises pour madame la ministre, des  
5 valises avec des pochettes en disant à madame la  
6 ministre « quand vous... » elle aussi qui a un  
7 emploi du temps très chargé « quand vous aurez du  
8 temps, il faut... il faut s'asseoir, puis il faut  
9 faire une séance de signatures », là. Alors,  
10 t'sais, n'importe où entre une semaine et deux  
11 semaines, trois semaines, là, c'est pas mal le  
12 maximum.

13 Q. **[140]** C'est pas mal le maximum.

14 R. Quand ça dépasse ça, on peut... on pourrait se  
15 demander pourquoi et qu'est-ce qui a... qui... qui  
16 explique ce délai auquel je n'ai pas de réponse  
17 parce que j'ai... moi-même, je ne laissais pas  
18 traîner les dossiers.

19 Q. **[141]** Et c'est...

20 (10:30:04)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[142]** O.K. Mais, comme vous étiez là, vous étiez en  
23 place, vous devez avoir certainement une idée  
24 pourquoi un dossier en particulier traînait sur le  
25 dossier?

1 R. Vous pourrez le demander à monsieur Lortie, mais,  
2 moi, je... j'ai pas d'explication pour vous dire  
3 « c'est-tu parce qu'il l'aime pas ce dossier-là?  
4 C'est-tu parce que c'est une firme d'ingénieurs?  
5 C'est-tu parce que c'est une autre? C'est-tu parce  
6 que c'est un comté? » Moi, j'ai pas de... j'ai pas  
7 de réponse. Je peux avoir des... des soupçons,  
8 Madame la Présidente, mais il reste que ça demeure  
9 des soupçons.

10 Q. **[143]** Basés sur quoi?

11 R. Basés sur le fait que s'il est encore là, c'est  
12 peut-être parce qu'il faut pas que ça sorte aussi  
13 rapidement puis il faut pas que ça sorte ou qu'il a  
14 des questions. S'il avait des questions, on serait  
15 venu me voir, puis on me demande de retourner puis  
16 de poser des questions puis de faire remonter la  
17 pochette ou de faire modifier des choses. S'il est  
18 sur le coin là, il y a des... il y a des raisons  
19 qui... qui motivent le chef de cabinet de les  
20 laisser là et que je peux pas expliquer, mais  
21 que... Évidemment, tous les soupçons sont bons et  
22 tous les... tous les motifs sont bons de croire...

23 Q. **[144]** Je comprends, mais vous pouvez avoir aussi  
24 une catégorie de soupçons dits raisonnables, alors  
25 qui... que vous auriez pu voir vous-même, constater

1 par vous-même.

2 R. Moi... moi, je... je serais porté à croire  
3 qu'effectivement il y a des motivations politiques  
4 de garder le dossier sur le coin parce que, par  
5 exemple, c'est pas un comté libéral ou c'est pas...

6 Q. **[145]** O.K. Donc, est-ce que je comprends qu'une  
7 fois que les dossiers sont approuvés, ils repassent  
8 par... entre vos mains?

9 R. En fait, lorsque les... les professionnels du  
10 Ministère analysent, évaluent le dossier et qu'on a  
11 eu des discussions et qu'on décide de... de  
12 recommander à la ministre de signer une aide  
13 financière, il y a effectivement une pochette qui  
14 monte pour signature de la ministre. Alors, moi,  
15 comme je disais, je n'ai pas de pouvoir  
16 décisionnel, je n'ai qu'un pouvoir de  
17 recommandation qui me vient...

18 Q. **[146]** Oui, mais une fois que c'est signé, là...

19 R. ... de la machine. Oui.

20 Q. **[147]** ... est-ce que ça repasse entre vos mains?

21 R. Une fois que c'est signé, ça retourne dans la  
22 machine et c'est envoyé...

23 Q. **[148]** Est-ce que ça passe entre vos mains une  
24 fois...

25 R. Non, non.

1 Q. **[149]** Non?

2 R. Non.

3 Q. **[150]** Parce que ma question est : lorsqu'il y a un  
4 dossier qui traîne sur le coin du bureau, vous  
5 savez qu'il y a un dossier qui traîne sur le coin  
6 du bureau, mais par contre vous savez que, pendant  
7 ce temps-là, d'autres dossiers passent. Vous le  
8 savez que d'autres dossiers passent?

9 R. Oui, oui.

10 Q. **[151]** Alors, est-ce que c'est dans cette mesure où  
11 vous nous dites « le dossier qui reste sur le  
12 bureau est d'un comté qui n'est pas de la bonne  
13 allégeance politique, alors que les autres qui  
14 passent avant, eux, sont de la bonne allégeance  
15 politique? »

16 R. Non, je suis pas... je suis pas prêt à dire que  
17 ceux qui ont passé sont nécessairement de la bonne  
18 allégeance politique. Ce que je peux juste dire,  
19 c'est que ce qui peut expliquer le fait que  
20 certains dossiers demeurent sur le coin du bureau  
21 en attente...

22 Q. **[152]** Ou la bonne firme. Oui? Il faut...

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[153]** C'est parce que pour les fins des notes...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [154] ... votre réponse doit être enregistrée.

3 R. Oui. Oui.

4 Q. [155] O.K.

5 R. Possiblement.

6 Q. [156] Donc, c'est soit parce que c'est pas le bon  
7 comté politique ou parce que c'est pas la bonne  
8 firme d'ingénieurs qui est à la base du dossier.

9 R. Ça, c'est mon explication.

10 Q. [157] O.K. Votre explication parce que vous avez vu  
11 que les autres dossiers qui passent avant celui qui  
12 devrait être rendu à passer reste sur le coin parce  
13 que d'autres dossiers concernant certaines firmes  
14 d'ingénieurs sont priorisées?

15 R. C'est exact.

16 Q. [158] O.K. Et que le dossier qui est sur le coin  
17 n'a pas la bonne firme d'ingénieurs conseils?

18 R. Ça peut être une des raisons qui fait que le  
19 dossier est encore sur le coin du bureau.

20 Q. [159] O.K.

21 (10:34:10)

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. [160] Et peut-être pour illustrer peut-être ce  
24 genre de problème...

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Oui, allez-y.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[161]** ... ce genre de problème-là, ça peut rester  
4 combien de temps sur le coin du bureau de monsieur  
5 Lortie? Peut-être des exemples. En avez-vous vu qui  
6 sont...

7 R. Non, j'ai pas... j'ai pas d'exemple précis ou de...  
8 de moment ou de temps donné, mais...

9 Q. **[162]** Certains sont restés plus longtemps?

10 R. Oui, mais... puis je veux juste dire que c'est...  
11 c'est exceptionnel, là. Au lot de... de dossiers  
12 qui passent, tu sais, il traîne pas quarante-deux  
13 (42) dossiers sur le coin du bureau, là. Tu sais,  
14 c'est un, deux dossiers puis là, moi, les  
15 fonctionnaires me demandent : « Bien c'est rendu  
16 où? » « Bien c'est encore sur le bureau du  
17 directeur de cabinet. Je peux pas vous dire. »

18 Q. **[163]** O.K.

19 R. Mais là, moi, je suis là puis je suis le tampon  
20 entre les deux puis je répons aux questions : « Il  
21 est encore sur le bureau du directeur de cabinet. »  
22 Parce que c'est là qu'il est.

23 Q. **[164]** Et on comprend que ce dossier-là, c'est parce  
24 qu'il a été tout mâché dans la fonction publique,  
25 il a été analysé, il a été priorisé et s'il est là,

1 il y a de fortes chances que c'était un 1, un 2,  
2 donc une des priorités du Ministère. Il a été  
3 mâché, il est prêt techniquement. La recommandation  
4 et... des professionnels est faite. La fiche  
5 synthèse est signée, mais il attend là.

6 R. Je ferais une nuance. Je ferais une nuance qui est  
7 quand même importante. Je crois pas qu'il y ait des  
8 dossiers de 1 et 2 qui aient été... qui aient  
9 traîné sur le coin du bureau. On est plus dans la  
10 catégorie de... de l'espace temps dont je vous ai  
11 parlé tout à l'heure en disant une fois qu'on a  
12 fait les 1 puis les 2, il reste vingt (20), vingt-  
13 cinq pour cent (25 %) du budget, des 3 et des 4.  
14 Alors, c'est là qu'il y a une... et avec... qu'il y  
15 a une game politique que je pense normal de dire,  
16 là, c'est là qu'il y a une discrétion qui peut  
17 s'exercer. Dans le 1 et dans le 2, on n'exerce pas  
18 de discrétion. Il y a des problèmes de santé  
19 publique, il y a des problèmes d'urgence. On les  
20 sort. Et je ne crois sincèrement pas qu'il y avait  
21 des 1 et des 2 qui traînaient sur le coin du  
22 bureau.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[165]** Et je présume que si les 1 et les 2 sont  
25 tellement... qu'il y en a tellement de dossiers 1



1 et 2 une certaine année, et qu'ils vident  
2 l'enveloppe budgétaire mais qu'il reste encore  
3 quelques dossiers 1 et 2, ça va être... vous allez  
4 vous adresser au Conseil du trésor pour avoir...  
5 pour faire débloquer des sommes ou pas?

6 R. Non. Pas du tout. En fait, il faut... il faut  
7 manager dans... à l'intérieur de l'enveloppe  
8 octroyée dans les différents programmes, il faut  
9 s'assurer de respecter ça et on retourne pas au  
10 Conseil du trésor. L'enveloppe a été...

11 Q. **[166]** Oui, mais s'il y a plus de 1 et de 2 que la  
12 capacité budgétaire le permet?

13 R. C'est pas arrivé. Pas dans ces années-là, Madame la  
14 Présidente, compte tenu de... de la générosité des  
15 programmes qui ne se sont pas vus auparavant et ne  
16 se reverront vraisemblablement jamais. Donc, on...  
17 on réussissait... et là, j'ai été là qu'une seule  
18 année, mais en deux mille huit (2008), on a réussi  
19 à faire l'ensemble des évaluations... des dossiers  
20 évalués 1 et 2 et il restait encore un certain  
21 résiduel pour faire du 3 et du 4.

22 Q. **[167]** Merci.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[168]** Les... vous avez noté, on a vu hier, et je  
25 vais peut-être demander à madame Blanchette de nous

1 amener à l'écran trois dossiers qu'on a vus hier  
2 après-midi. Je vais vous donner la cote... j'ai pas  
3 noté sur mon dossier hier... oui, regardez, allons  
4 à 1816, hier. Alors, c'est le dossier qu'on va  
5 appeler Rivière-au-Renard, la pièce 1816. Alors je  
6 vais vous demander la fiche technique et elle se  
7 trouve vers la fin du document. Je vous invite à  
8 suivre, Monsieur...

9 R. Oui.

10 Q. **[169]** ... alors ça, c'est les fiches techniques. On  
11 va aller à la fiche synthèse. Excusez-moi, j'ai dit  
12 technique, là, mais c'est synthèse qu'on cherche,  
13 qu'on va voir à la fin. « Appréciation technique du  
14 projet, financier », voilà, fiche synthèse. Est-ce  
15 que c'est bien le type de document que vous parlez  
16 qu'on retrouve dans la pochette, la fiche synthèse,  
17 dans ce cas-ci, du dossier qu'on identifie par le  
18 numéro 555026 à droite?

19 R. Absolument.

20 Q. **[170]** Un dossier du neuf (9) juillet deux mille  
21 huit (2008), la date est mentionnée. Alors on va  
22 avoir sur trois ou quatre pages la description de  
23 ce projet-là.

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[171]** Et, à la page, la dernière page qui est la

1 page 4, ça commence par « Cette recommanda-  
2 tion... », recommandation, alors :

3 .. compte tenu des règles, des normes,  
4 des objectifs et des critères du  
5 programme, nous recommandons  
6 l'admissibilité de ce programme  
7 suivant l'avis exprimé au point 2 de  
8 la présente fiche synthèse.

9 R. Oui.

10 Q. **[172]** Alors c'est recommandé par, on voit les  
11 signatures, Jean-Pierre Beaumont, ingénieur, qui  
12 est directeur du service. Monsieur Jacques Tremblay  
13 ne semble pas l'avoir signé mais ça a été signé par  
14 monsieur Beaumont en son nom, dans les deux cas, le  
15 vingt-trois (23) juillet deux mille huit (2008).

16 R. Oui.

17 Q. **[173]** Produit par, révisé par, comment se fait-il  
18 qu'il y a pas de signature du chargé de projet dans  
19 produit et révisé par le chef d'équipe?

20 R. Aucune idée.

21 Q. **[174]** Bon, vous ne savez pas pourquoi qu'il y en  
22 n'a pas. Je comprends que vous avez entendu le  
23 témoignage de monsieur Dumont hier, à l'époque vous  
24 êtes vous déjà questionné, savoir pourquoi le  
25 chargé de projet n'a pas signé, pourquoi le chef

1 d'équipe n'a pas signé la fiche synthèse?

2 R. Jamais.

3 (10:40:26)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[175]** Pourquoi monsieur Tremblay il a pas signé? En  
6 fait, quand vous avez des demandes comme celles-là,  
7 est-ce qu'elles ne doivent pas d'abord être signée  
8 par, produite, révisée et signée par deux autres  
9 personnes pour être conforme lorsqu'elle arrive  
10 pour signature au sein du cabinet?

11 R. Nous, on a, j'ai entendu, effectivement, le  
12 témoignage de monsieur Dumont qui disait « Nous, on  
13 a avisé nos supérieurs mais les supérieurs, je peux  
14 dire que moi, moi, je n'ai jamais été avisé par le  
15 supérieur qu'il y avait un problème. Et moi, quand  
16 je vois passer la fiche puis je vois que Jean-  
17 Pierre Dumont, Beaumont a signé, et là, je  
18 remarque, effectivement, Jacques Tremblay, ça a été  
19 aussi signé par Jean-Pierre Beaumont, j'ai, puis  
20 j'ai pas d'explication pourquoi en haut il y a pas  
21 de signature.

22 Q. **[176]** Et on ne voit pas que monsieur Beaumont signe  
23 au nom de Jacques Tremblay?

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[177]** C'est pas... On voit pas ça.

1 R. Non.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[178]** Peut-être...

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[179]** Vous ne saviez pas du tout que les  
6 fonctionnaires, lorsqu'il approuvait pas un projet,  
7 ne signaient pas.

8 R. Je le savais pas.

9 Q. **[180]** Vous saviez pas ça?

10 R. Non.

11 Q. **[181]** Vous l'avez appris à la Commission hier.

12 R. Oui.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. **[182]** Et les motifs pour lesquels il refusait, ce  
15 qu'il appelle endosser ou de signer le document,  
16 ça, vous avez appris ça hier?

17 R. Oui.

18 Q. **[183]** Madame Blanchette, on va juste aller à la  
19 page suivante qui va être un mémo, non, c'est plus  
20 loin, malheureusement, j'ai pas l'ordre de la page  
21 mais vous continuez, ça va être le mémo de monsieur  
22 Dumont à monsieur Bélanger à monsieur Beaumont ou  
23 c'est celui de monsieur Dumont à monsieur Beaumont?  
24 Note à la ministre, non, encore plus loin. Voilà.  
25 On va agrandir un peu le caractère. Alors c'est une

1 note préparée par Simon Bélanger le huit (8)  
2 juillet deux mille huit (2008) qui est adressée à  
3 Jean-Pierre Beaumont, évidemment, et à Yvan Dumont.  
4 « Je prépare les documents pour le, selon les  
5 critères spécifiés dans la commande ci-jointe.  
6 Cependant... » alors il y a une commande qui avait  
7 été préparée dans ce cas-là d'autoriser ce dossier-  
8 là à une aide de quatre-vingts pour cent (80 %),  
9 c'est plus loin dans le document, on y reviendra.  
10 « Veuillez noter cependant que selon le CT numéro  
11 du dix-sept (17) mars deux mille huit (2008), le  
12 taux d'aide financière peut être majoré pour les  
13 projets mis en, de mise aux normes des  
14 infrastructures d'approvisionnement et de  
15 traitement de l'eau potable. ». Les travaux du  
16 projet réaménagement de la route 132, 197, Rivière-  
17 au-Renard, ne se trouvent pas dans ces catégories,  
18 ce qui veut dire que le taux d'aide financière  
19 majoré ne peut pas être accordé pour ce projet-là.  
20 La question : avez-vous été avisé de cela?

21 R. Pas du tout. Jamais.

22 Q. **[184]** O.K. Donc vous avez appris ça hier.

23 R. Absolument.

24 Q. **[185]** Et vous avez appris qu'il y avait au moins  
25 deux autres dossiers dont un dans la ville de

1 Maria, sur la rue des Geais et un aux Îles-de-la-  
2 Madeleine qui était la route 199, Cap-aux-Meules-  
3 Fatima, présentaient le même problème, un taux  
4 d'aide accru accordé par la ministre alors qu'elle  
5 n'avait pas le droit, selon la réglementation en  
6 vigueur à ce moment-là, les normes et règles,  
7 d'accorder cette aide-là?

8 R. Tout à fait.

9 Q. **[186]** À votre connaissance, est-ce que ça a déjà  
10 été discuté, ça, au cabinet, que, il y a des choses  
11 que madame Normandeau ne pouvait pas faire et  
12 qu'elle a faites?

13 R. À ma connaissance, non.

14 (10:44:11)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[187]** Si on regarde les documents, que vous dites  
17 que vous regardiez tous les documents quand ils  
18 arrivaient avant de les soumettre au cabinet, vous  
19 voyez les documents et c'est pendant votre mandat,  
20 et vous voyez qu'ils ne sont pas signés, et ça vous  
21 soulève, vous ne regardez pas ça, ce n'est pas  
22 important pour vous?

23 R. Écoutez, Madame la Présidente, au nombre de  
24 dossiers qui passent, et sincèrement, avec le  
25 volume, ça peut m'avoir échappé. Et non,

1 effectivement, je ne me suis pas...

2 Q. **[188]** Vous ne preniez pas connaissance non plus des  
3 documents qui étaient à l'intérieur?

4 R. Oui, effectivement. Mais pas tous les documents  
5 étaient là. Alors, on avait la lettre de la  
6 ministre et on avait la fiche synthèse, en  
7 principe. Alors, est-ce que, à ma souvenance, il y  
8 avait cette fiche synthèse, est-ce qu'elle était  
9 là, est-ce qu'elle n'était pas là? Je ne peux pas  
10 vous dire. Mais il reste que Jean-Pierre Beaumont,  
11 qui est le lien direct que moi j'ai avec la  
12 machine, avait signé. Ce n'est pas comme s'il n'y  
13 avait jamais eu aucune signature. Pour moi,  
14 vraisemblablement, et là je n'ai aucun souvenir de  
15 ça, on me remémore ce souvenir-là, mais il y avait  
16 une signature, celle de Jean-Pierre Beaumont qui  
17 est directeur, elle était là. Et je n'ai pas  
18 vérifié pourquoi en haut il n'y avait pas de  
19 signature.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[189]** Madame Blanchette, vous ramenez... Alors, ça,  
22 on se souvient de la date, c'est le mémo du huit  
23 (8) juillet. Il y a un document, je pense, c'est la  
24 page suivante, qui s'appelle « note à la ministre  
25 datée du neuf (9) juillet ». Maintenant, je ne sais



1 pas où est-ce qu'il est placé dans les... alors, ça  
2 va être avant. Le document va s'appeler « Note à la  
3 ministre ». Voilà. Du neuf (9) juillet. Alors, on  
4 est toujours dans le même dossier. Alors, c'est le  
5 lendemain du mémo qu'on vient de voir, adressé par  
6 monsieur Bélanger à ses patrons. Neuf (9) juillet,  
7 on va voir qu'il y a un taux d'aide accru de  
8 quatre-vingts pour cent (80 %) qui est accordé, un  
9 taux d'aide qui est monté à quatre-vingts pour cent  
10 (80 %), dans ce cas-ci c'est une aide accrue, et on  
11 va voir, en bas dans la recommandation...

12 R. Alors, vous voyez, lorsque je vous parlais de  
13 l'impact au compte de taxes, là, vous voyez, c'est  
14 un exemple là où on dit, on donne l'exemple de  
15 l'impact pour l'usager, là.

16 Q. [190] Oui. Alors, la recommandation dit :

17 Compte tenu qu'il s'agit d'un projet  
18 déjà provisionné et des disponibilités  
19 budgétaires suffisantes, nous  
20 recommandons de signer la lettre de  
21 promesse ci-jointe.

22 Jean-Paul Beaumont signe à titre de directeur,  
23 Jacques Tremblay à titre de directeur général.  
24 Donc, à ce moment-là, monsieur Tremblay l'a signée.  
25 Michel Gagnon à titre de sous-ministre adjoint aux

1 infrastructures et financement municipal, et Jean-  
2 Paul Beaulieu, qui est le sous-ministre du  
3 Ministère.

4 R. Ça je l'ai aussi dans la pochette.

5 Q. **[191]** O.K. Donc, ça c'est la lettre. Donc...

6 R. Note à la ministre, ça va aussi... ce n'est pas  
7 toujours là, mais ça peut être là. Et là, j'ai un  
8 autre document qui est dans le dossier, et là tout  
9 le monde l'a signé. Bon, est-ce que ça excuse  
10 l'autre document où il manquait des signatures?  
11 Mais à tout le moins, là, vous me faites la  
12 démonstration que cette fois-ci, dans le même  
13 dossier, pour la même demande d'aide financière,  
14 les quatre, le directeur, le directeur général, le  
15 sous-ministre associé et le sous-ministre en titre  
16 ont signé. Parce que c'est, eux aussi ils ont cette  
17 hiérarchie-là, au cabinet du sous-ministre.

18 Q. **[192]** Allez-y.

19 R. Alors, eux ils suivent une hiérarchie comme nous au  
20 cabinet, moi, le chef de cabinet, la ministre,  
21 ultimement. Mais eux, ils suivent une hiérarchie,  
22 là. Jean-Pierre Beaumont, ces dossiers-là, ils  
23 doivent passer par son patron, qui est Jacques  
24 Tremblay, et repasser par Michel Gagnon, et  
25 repasser par monsieur Beaulieu.

1 Q. **[193]** Mais la question qui reste, ce n'est pas tant  
2 le fait qu'il n'y ait pas de signature que les  
3 raisons pour lesquelles il n'y a pas de signature,  
4 et...

5 R. Et ça, comme je l'ai dit, c'est la première fois  
6 que j'entendais ça hier, puis je n'ai jamais été  
7 mis au courant personnellement qu'il y avait des  
8 fonctionnaires qui s'objectaient à des dossiers ou  
9 qui pourraient... ou qui auraient pu mettre la  
10 ministre dans l'illégalité.

11 Q. **[194]** Ou dans le trouble, du moins, d'une façon ou  
12 d'une autre. Et qu'une note écrite qui avise un  
13 haut-fonctionnaire, qui est monsieur Beaumont, de  
14 la situation, de l'illégalité de la situation, et  
15 tous ces gens-là au-dessus, en haut, vont signer.  
16 Vont signer quand même et recommander à la ministre  
17 de signer. O.K. Parlez-nous donc, on va revenir un  
18 petit peu, on parlait de monsieur Lortie, vous nous  
19 avez parlé de ses nombreuses responsabilités. Il  
20 est le chef du cabinet. Madame Normandeau a de  
21 nombreuses responsabilités ministérielles. Monsieur  
22 Lortie, là, il a pas juste le programme d'eau...  
23 des programmes de traitement des eaux à s'occuper,  
24 mais dans son coeur, dans son quotidien, ça prend  
25 quelle place, ça, le dossier des infrastructures,

1           surtout en matière de traitement d'eau? Est-ce que  
2           ça l'occupe beaucoup?

3           R. C'est...

4           Q. **[195]** Est-ce qu'il y a... est-ce qu'il y  
5           a... montre beaucoup d'intérêt?

6           R. Oui.

7           Q. **[196]** O.K. Est-ce qu'on peut dire que c'est... son  
8           travail, c'est ce qu'il... ce pour lequel il montre  
9           le plus d'intérêt et prend le plus de temps à  
10          s'occuper, les dossiers en matière d'infrastructure  
11          d'eau?

12          R. Il me suit de très près.

13          Q. **[197]** O.K. Vous nous avez parlé tout à l'heure  
14          aussi de certaines listes et on va y revenir  
15          maintenant. Les listes de... Vous avez parlé de  
16          votre bible qui est la liste préparée par la  
17          fonction publique avec une priorisation du dossier.  
18          Je vous pose la question : est-ce qu'il y avait des  
19          listes parallèles qui existaient, préparées par les  
20          firmes de génie?

21          R. Alors, à ma connaissance, le chef de cabinet m'a  
22          mentionné qu'il y avait des listes préparées... de  
23          priorité préparées par les grandes firmes de génie,  
24          mais c'est des... ce sont des listes auxquelles je  
25          n'ai pas eu accès et que je n'ai jamais vues.

1 Q. **[198]** En passant, juste avant d'y revenir, on a  
2 parlé tout à l'heure des listes qui vous étaient  
3 fournies, de votre bible, la liste préparée par les  
4 fonctionnaires du ministère. À votre connaissance,  
5 - qui portaient d'ailleurs la note de  
6 priorisation - est-ce qu'il y avait d'autres  
7 personnes que vous et monsieur Lortie qui  
8 étaient... qui avaient accès à ces listes-là?

9 R. Au cabinet, non.

10 Q. **[199]** O.K. On revient...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[200]** J'aimerais ça que vous nous expliquiez un  
13 petit peu plus, là. Vous avez été mis au courant  
14 par monsieur Lortie qu'il y avait des listes  
15 prioritaires qui étaient parallèles, qui étaient  
16 fournies par des firmes d'ingénieurs-conseils.  
17 Voulez-vous nous expliquer dans quel contexte et  
18 dans quel cadre vous avez été informé de ça?

19 R. Et... Monsieur Lortie avait des rencontres avec des  
20 personnes désignées de... des grands cabinets  
21 d'ingénieurs, à ce que j'ai compris, et, à porte  
22 fermée, ces rencontres-là avaient lieu avec  
23 monsieur Lortie, et monsieur Lortie m'a glissé à  
24 travers une conversation ou peut-être deux que...  
25 qu'il demandait aux firmes de génie de lui fournir

1 une liste complète de tous les dossiers de la  
2 firme. Tu sais, comme j'ai dit tantôt, on essayait  
3 de favoriser la meilleur communication possible  
4 pour éviter des multiplications d'appels  
5 téléphoniques, de rencontres ou d'autres demandes  
6 d'information. Alors... Et moi, j'ai compris que,  
7 lui, il avait entre ses mains que... à sa demande,  
8 les firmes d'ingénierie fournissaient une liste  
9 complète de... des dossiers en demande pour la  
10 firme en question.

11 Q. **[201]** O.K. Mais vous avez dit une liste parallèle  
12 des priorités des firmes d'ingénierie.

13 R. Bien, je parle d'une liste... une liste - pardon -  
14 des projets que... de mun... et de municipalités  
15 que ces firmes d'ingénierie-là représentent.

16 Q. **[202]** Et priorisaient? Ou...

17 R. Je... je peux pas vous dire si c'était une liste de  
18 priorités. Je sais qu'il y avait une liste qui  
19 était remise au directeur de cabinet. Et, comme je  
20 vous dis, je peux pas vous dire si c'est une liste  
21 de priorités ou pas, je ne l'ai jamais vue.

22 Q. **[203]** Mais...

23 R. Il ne l'a pas partagée avec moi, cette liste-là.

24 Q. **[204]** Mais pourquoi il vous a parlé de ça? Dans  
25 quel contexte il vous parle de ça?

1 R. Écoutez, tu sais, quand dans le quotidien on  
2 travaille ensemble mais... et que je vois, par  
3 exemple, rentrer André Côté, que vous avez  
4 rencontré, dans le bureau de monsieur Lortie et  
5 que... la porte fermée... mon bureau est pas très  
6 loin. Je dis : « Je vois que tu as... » Je dis à  
7 monsieur Lortie : « Je vois que tu as rencontré  
8 monsieur Côté. » « Oui, oui, oui, on discute des  
9 dossiers. Puis, j'ai dit comme... je leur ai  
10 demandé de me faire une liste des projets pour  
11 qu'on favorise une meilleur communication. » C'est  
12 ce genre de discussions-là qu'on avait, mais sans  
13 rentrer dans les détails de ce que la liste pouvait  
14 contenir et à quel... dans quel objectif cette  
15 liste-là était faite.

16 Q. **[205]** Mais, sur la liste, il y avait un projet 1,  
17 bien, en fait, vous ne l'avez pas vue, mais il  
18 devait... Bon.

19 R. Non.

20 Q. **[206]** O.K.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[207]** Et savez-vous si... Puis, ça, est-ce que ça  
23 venait des trois principales firmes dont vous avez  
24 parlé?

25 R. C'est ce que j'ai compris aussi, là. Je veux dire,

1 j'ai pas le détail. Est-ce que chaque firme... mais  
2 je présume que chaque firme, BPR, Roche, Dessau...  
3 je sais pas si Genivar le faisait mais ils devaient  
4 fournir cette liste-là à... au directeur de  
5 cabinet.

6 Q. **[208]** À monsieur Lortie.

7 (10:53:48)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[209]** Mais, je vois pas comment ça peut favoriser  
10 les meilleurs... je vois pas comment les meilleures  
11 - voyons - relations ou les meilleurs échanges,  
12 mais ce que vous avez dit, si j'ai bien compris,  
13 dans le mieux d'être plus efficace, donc d'aller au  
14 plus important.

15 R. Oui. Écoutez, je suis pas prêt à dire qu'on va au  
16 plus important, comme ces dossiers-là déjà  
17 reçoivent une évaluation, Madame la Présidente.  
18 Alors, si une firme de génie veut faire passer un  
19 dossier avant un autre puis que la cote est 7, ça  
20 va être très difficile politiquement de faire  
21 passer un dossier évalué 7 alors qu'on a des  
22 dossiers évalués 1 et 2 à faire passer en premier  
23 et selon... selon les règles d'analyse des  
24 dossiers. Alors, le problème, comme je vous dis,  
25 c'est que, à un moment donné on recevait des



1 téléphones, je recevais des téléphones d'ingénieurs  
2 de... là, je prends un exemple, BPR qui m'appellent  
3 pour me dire « bien, nous, on représente Saint-  
4 Georges-de-Beauce, on représente un autre... une  
5 autre municipalité. » Et là, évidemment, BPR  
6 pouvait téléphoner quatorze (14) fois, là. Alors, à  
7 un moment donné, avec une liste... Et là, comme je  
8 vous dis, je l'ai pas vu, mais avec une liste...  
9 avec des dossiers centralisés où on a une liste  
10 complète des dossiers, bien, ça permet évidemment  
11 de dire... Parce que cette personne-là qui était  
12 déléguée par BPR ou par Roche, en fait, c'était...  
13 c'était un lien pour justement favoriser que tout  
14 le monde nous appelle pas. Si on avait à lui  
15 parler, monsieur Côté l'a dit d'ailleurs dans son  
16 témoignage « si j'avais à parler à Michel Binette,  
17 je pouvais l'appeler. » Puis, évidemment, au moins  
18 j'avais... j'avais un seul interlocuteur pour me  
19 parler au lieu d'avoir quatorze, quinze (14-15)  
20 ingénieurs qui m'appellent et qui me demandent des  
21 rencontres ou des... des états de situation. C'est  
22 un peu pour favoriser la communication dans ce  
23 sens-là.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. [210] O.K. Oui. Et à votre connaissance, lorsque

1 monsieur Lortie, ces fameuses listes-là, il ne vous  
2 les a pas remises, alors que vous aviez déjà accès  
3 aux listes du Ministère. Est-ce qu'il en faisait un  
4 usage quelconque? Est-ce qu'il s'en servait, lui,  
5 monsieur Lortie, peut-être pour prioriser les  
6 dossiers à l'intérieur des firmes?

7 R. Je peux pas vous dire.

8 Q. **[211]** Vous le savez pas. Le processus de décision,  
9 quand vient le temps de la signer la pochette,  
10 alors vous nous avez expliqué que, vous, vous  
11 avez... Avez-vous un pouvoir décisionnel quelconque  
12 pour choisir certains dossiers?

13 R. Non, pas du tout.

14 Q. **[212]** Qui a ce pouvoir-là, à votre connaissance?

15 R. À ma connaissance, ultimement c'est la ministre qui  
16 signe, c'est elle qui a le pouvoir final,  
17 décisionnel. Mais, je serais porté à croire que le  
18 chef de cabinet a quand même un certain pouvoir de  
19 recommandation assez fort.

20 Q. **[213]** De recommandation.

21 R. Oui.

22 Q. **[214]** O.K. Parce que madame Normandeau fait  
23 d'autres... beaucoup de choses, là, aussi.

24 R. Oui, oui, oui. Alors, évidemment, la ministre doit  
25 avoir confiance en son chef de cabinet. Et lorsque

1 le chef de cabinet remet des pochettes à la  
2 ministre, la ministre en principe devrait pas avoir  
3 à se poser de questions et devrait présumer qu'on a  
4 fait le travail pour elle puis qu'elle peut signer,  
5 en toute connaissance de cause, les demandes d'aide  
6 financière.

7 Q. **[215]** En passant, est-ce que vous avez déjà vu le  
8 phénomène que vous avez décrit de dossiers qui  
9 retardent un peu sur le bureau de monsieur Lortie?  
10 Est-ce qu'on l'a vu au cabinet... au cabinet de  
11 madame Normandeau? Pas à son cabinet, sur son  
12 bureau, est-ce qu'il y a des dossiers selon vous  
13 qui ont retardé sur le bureau de madame Normandeau,  
14 retardé anormalement?

15 R. Non. Parce que, moi, je pense que lorsque c'était  
16 déjà sur le bureau de... Quand ça arrive sur le  
17 bureau de madame Normandeau, bien, à quelque part,  
18 c'est parce que madame Normandeau a le feu vert  
19 pour signer de son chef de cabinet, donc c'est  
20 plutôt rare que... À moins que ce soit un dossier  
21 qui, par exemple, touche la Gaspésie et que madame  
22 Normandeau ait des questions avant de signer parce  
23 qu'elle a vu, avant de signer, parce que vous avez  
24 vu quand elle signe, elle... elle personnalise un  
25 peu la lettre. Donc, si au moment de signer elle

1 s'aperçoit que c'est un dossier de la Gaspésie  
2 puis, là, elle a des questions, elle peut prendre  
3 soit le téléphone ou se lever puis venir me voir  
4 dans mon bureau pour me poser des questions. Mais,  
5 ultimement, en principe, lorsqu'on lui remet une  
6 pochette...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[216]** Quel genre de questions vous posait-elle?

9 R. Bah! Elle peut me poser des questions comme « est-  
10 ce que c'est le mieux qu'on a pu faire? Est-ce que,  
11 par exemple, le maire est au courant? » - « Non. »  
12 parce qu'on disait toujours « les nouvelles, les  
13 bonnes nouvelles, c'est vous qui annoncez ça. » -  
14 « Alors, est-ce que je peux l'appeler? Est-ce que  
15 je peux lui téléphoner pour lui dire qu'il va  
16 recevoir une lettre? » - « Bien sûr, vous pouvez  
17 l'appeler. » Alors, c'est des questions... c'est...  
18 c'est pas des questions techniques, c'est souvent  
19 des questions très pratico pratique, là, sur la  
20 poutine politique.

21 Q. **[217]** Alors, si j'ai compris, si j'ai bien compris  
22 ce que vous venez de dire, en fait, les questions  
23 étaient pour savoir si elle peut parler au maire où  
24 s'il y en avait assez d'octroyer à la municipalité.

25 R. En fait, ce que je vous dis, c'est : est-ce que ce

1           qui est là, c'est la décision finale de... de  
2           nos... de nos... de nos experts ou de nos  
3           professionnels.

4           Q. **[218]** Normalement, c'était toujours la décision  
5           finale quand ça arrivait sur son bureau.

6           R. En principe, oui.

7           Q. **[219]** Alors, donc quand elle revenait, c'était pour  
8           savoir si vous étiez capable d'en donner plus à la  
9           municipalité.

10          R. Des fois, elle se questionnait sur la possibilité  
11          d'avoir... d'augmenter l'aide, oui, effectivement.

12          Q. **[220]** Merci.

13          Me PAUL CRÉPEAU :

14          Je vous suggérerais de prendre la pause à ce  
15          moment-ci, Madame la Présidente.

16          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17

18          REPRISE DE L'AUDIENCE

19          11:30:00

20          Me PAUL CRÉPEAU :

21          Q. **[221]** Monsieur Binette, je voudrais juste compléter  
22          une partie de votre témoignage que vous nous avez  
23          donné sur les représentants des différentes firmes  
24          au cabinet, des firmes de génie. Vous nous avez  
25          déjà identifié monsieur André Côté. Monsieur Côté

1           était celui, comme vous dites, on le voyait rentrer  
2           dans le bureau Lortie à l'occasion, porte fermée,  
3           il y avait des discussions et c'est ensuite en  
4           sortant de là que monsieur Lortie vous parlait  
5           de... de la liste que lui aurait remis monsieur...  
6           monsieur Côté?

7           R. Exact.

8           Q. **[222]** Est-ce qu'au nom de chacune des grandes  
9           firmes que vous avez déjà identifiées qui avaient  
10          les principaux mandats, là, dans la... en matière  
11          de... d'infrastructures d'eau, est-ce qu'il y a un  
12          équivalent de monsieur Côté chez Dessau?

13          R. Oui. C'est un autre monsieur Côté.

14          Q. **[223]** Qui s'appelle?

15          R. Qui s'appelle Christian Côté.

16          Q. **[224]** O.K. Alors lui, est-ce que c'est un peu le  
17          même...

18          R. Oui.

19          Q. **[225]** ... la même chose? On le voit au bureau de  
20          monsieur Lortie?

21          R. Oui.

22          Q. **[226]** Porte fermée?

23          R. Oui.

24          Q. **[227]** Savez-vous... bon bien tiens, on a Dessau, on  
25          a Roche et chez BPR?

- 1 R. Chez BPR, on avait Charles Meunier.
- 2 Q. **[228]** O.K. Chez Genivar?
- 3 R. Chez Genivar, comme je l'ai dit plus tôt et de  
4 façon beaucoup plus effacée et beaucoup moins  
5 fréquente, on pouvait voir monsieur Keays, William  
6 Keays.
- 7 Q. **[229]** William Keays de Québec?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. **[230]** Et est-ce qu'il y a d'autres firmes qui se...
- 10 R. Non.
- 11 Q. **[231]** O.K. Alors, on a identifié quatre grandes  
12 firmes, trois principales qui ont comme un genre de  
13 représentant pour la firme au cabinet.
- 14 R. En fait, ces gens-là peuvent, vingt-quatre (24)  
15 heures sur vingt-quatre (24) m'appeler afin  
16 d'éviter que quarante-deux (42) ingénieurs  
17 m'appellent pour me poser des questions. On  
18 avait... j'avais compris que le système qui avait  
19 été instauré, c'était pour permettre d'être plus  
20 efficace dans nos communications et de dire, par  
21 exemple : « Si vous travaillez chez Roche dans une  
22 région du Québec et que vous avez un problème,  
23 appelez André Côté. André Côté va parler avec  
24 Michel Binette. »
- 25 Q. **[232]** O.K. Ça, ça va pour les discussions avec

- 1           vous.
- 2           R. Oui.
- 3           Q. **[233]** Puis vous, vous tentez de les régler au point
- 4           de vue technique...
- 5           R. Voilà...
- 6           Q. **[234]** ... avec des rencontres, tout ça. Mais
- 7           qu'est-ce qu'ils font dans le bureau de monsieur
- 8           Lortie?
- 9           R. Je... moi, je peux pas vous dire.
- 10          Q. **[235]** Parlez-nous donc de monsieur Lortie, d'abord
- 11          comme individu. Vous avez travaillé avec lui toute
- 12          l'année deux mille huit (2008). Vous aviez déjà été
- 13          en contact avec lui auparavant. L'avez-vous
- 14          recroisé dans... dans des cabinets politiques après
- 15          deux mille huit (2008)?
- 16          R. Oui, parce que lorsque je suis devenu directeur de
- 17          cabinet, nous siégeons à la table des chefs de
- 18          cabinets. Donc, comme je suis devenu chef de
- 19          cabinet, on siégeait à la même table. Donc, je le
- 20          côtoyais dans ces rencontres préparées et dirigées
- 21          par le chef de cabinet du Premier Ministre, avec
- 22          les directeurs de cabinets du gouvernement.
- 23          Q. **[236]** Donc, vous étiez chef de cabinet...
- 24          R. Jusqu'à mon départ.
- 25          Q. **[237]** Jusqu'à votre départ en deux mille onze



1 (2011)?

2 R. Début deux mille onze (2011), mars deux mille onze  
3 (2011), oui.

4 Q. **[238]** Alors, vous avez été chef de cabinet de  
5 monsieur Serge Simard qui était ministre...

6 R. Délégué aux Ressources naturelles.

7 Q. **[239]** Et même physiquement, parce que vous vous  
8 retrouviez à la même table, mais c'était à ce  
9 moment-là monsieur Lortie. Quand vous avez quitté,  
10 monsieur Lortie reste aux Affaires municipales.  
11 Vous vous retrouvez, vous, dans un autre ministère,  
12 mais physiquement, vous êtes-vous retrouvé en  
13 quelque part, à un moment donné...

14 R. Oui.

15 Q. **[240]** ... au même ministère?

16 R. Oui. En fait, moi je suis arrivé en janvier deux  
17 mille neuf (2009) aux Ressources naturelles. Six  
18 mois plus tard, le Premier Ministre procédait à un  
19 mini remaniement ministériel qui envoyait monsieur  
20 Béchard qui était à l'époque ministre des  
21 Ressources naturelles à l'Agriculture. Et madame  
22 Normandeau est partie des Affaires municipales pour  
23 s'en venir aux Ressources naturelles. Donc, j'ai  
24 retrouvé monsieur Lortie et madame Normandeau...

25 Q. **[241]** Parce que monsieur...

- 1 R. ... dans... parce que les cabinets étaient  
2 adjacents l'un et l'autre. Le cabinet de monsieur  
3 Simard et le cabinet de madame Normandeau, on était  
4 sur le même étage et...
- 5 Q. **[242]** Madame Normandeau arrive et monsieur Lortie  
6 arrive avec madame Normandeau?
- 7 R. Voilà.
- 8 Q. **[243]** Donc, vous vous êtes retrouvé pour encore un  
9 an et demi, deux ans avec monsieur...
- 10 R. Oui, de juin deux mille neuf (2009) à mars deux  
11 mille onze (2011).
- 12 Q. **[244]** Et là, c'est d'égal à égal, vous êtes deux  
13 directeurs de cabinet?
- 14 R. Monsieur Lortie aurait toujours souhaité s'ingérer  
15 dans la gestion du cabinet de monsieur Simard, mais  
16 bon, je gardais mon bout et j'essayais de, tant que  
17 faire se peut, de... d'être efficace et de pas trop  
18 laisser monsieur Lortie empiéter dans mes  
19 compétences ou dans nos compétences.
- 20 Q. **[245]** Alors vous êtes en train de nous décrire des  
21 traits de caractère de monsieur Lortie et, pour des  
22 raisons, je vais vous demander peut-être d'élaborer  
23 un peu là-dessus. Alors monsieur Dumont, hier, je  
24 lui ai posé la question si le mot abrasif, dans ses  
25 relations, était un terme avec lequel il était à

1 l'aise. Je vous pose la question, comment décrivez-  
2 vous l'homme, ses relations avec vous, avec les  
3 employés, avec la fonction publique, avec les gens  
4 autour de lui?

5 R. Moi, je suis tout à fait d'accord avec monsieur  
6 Dumont que monsieur Lortie est un homme qui a un  
7 caractère abrasif. J'étais, j'étais fort heureux,  
8 pour vous faire une confidence, de quitter et de me  
9 voir offrir un poste de directeur de cabinet.  
10 J'étais moins heureux quand je l'ai vu revenir.  
11 Pourtant, j'ai toute mon admiration pour madame  
12 Normandeau avec qui j'aimais travailler mais  
13 l'individu qui dirigeait le cabinet était pas un  
14 individu que moi je décris comme étant quelqu'un de  
15 très agréable, ni par les pairs, ni par les  
16 employés du cabinet, je pense pas que il y a  
17 personne qui garde de bons souvenirs de notre  
18 passage dans l'équipe de monsieur Lortie.

19 Q. **[246]** On revient toujours à monsieur Lortie...

20 R. Et juste, peut-être...

21 Q. **[247]** Oui.

22 R. Si vous me permettez, moi, lorsque j'étais au,  
23 comme chef de cabinet, j'avais toujours comme  
24 mentalité, je me disais je pense qu'il faut  
25 travailler efficacement avec les gens de la

1 fonction publique, il faut travailler en  
2 collaboration, il faut leur demander des choses  
3 gentiment et monsieur Lortie c'était tout le  
4 contraire puis ça, honnêtement, c'était pas,  
5 c'était pas plaisant et lui, c'était quelqu'un qui,  
6 comme on disait, qui est abrasif donc qui traitait  
7 les gens de la fonction publique ou les gens qui  
8 travaillaient en dessous de lui comme « Je suis qui  
9 je suis et voilà. ».

10 Q. **[248]** Et c'est par là que ça passe.

11 R. C'est par là que ça passe.

12 (11:37:10)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[249]** Est-ce qu'il mettait de la pression?

15 R. Oui.

16 Q. **[250]** Décrivez-nous comment ça pouvait se passer.

17 R. Moi, j'ai pas été témoin de tout, Madame la  
18 Présidente, parce que je réalise aujourd'hui que il  
19 y a des choses dont j'ai pas eu connaissance et,  
20 mais je sais que c'est quelqu'un qui, quand il  
21 prend le téléphone puis qu'il appelle le sous-  
22 ministre ou qu'il appelle le directeur ou un  
23 directeur, des fois les mots, les mots gras ça  
24 revole et, tu sais, il pouvait pas être différent  
25 avec ces gens-là qu'il l'était avec son propre

1 personnel dans son cabinet alors... Puis est-ce  
2 qu'il mettait de la pression? Bien sûr qu'il  
3 mettait de la pression et, moi, je la sentais cette  
4 pression-là puis c'était ma job de, vous allez  
5 dire, de supporter la pression, là, mais oui.

6 Q. [251] Mais comment se traduisait cette pression-là  
7 et dans quelles circonstances mettaient-ils de la  
8 pression?

9 R. Bien, comment ça se traduisait? Tu sais, si un  
10 dossier que lui il voulait voir avancer n'avancait  
11 pas assez rapidement, il venait dans mon bureau  
12 puis, là, il me disait « Bien qu'est-ce qui se  
13 passe? Comment ça que ça avance pas? Qu'est-ce qui  
14 se passe? ». Puis, là, je disais « Écoute, tu  
15 sais... » puis là, « Moi, je vais l'appeler moi. »  
16 puis je dis « Je pense que moi je veux garder une  
17 bonne relation avec Jean-Pierre, avec Jacques, avec  
18 Michel Gagnon, puis je pense que j'ai une bonne  
19 relation mais je suis pas sûr, laisse-moi  
20 travailler, je vais aller, je vais retourner. »  
21 puis, là, évidemment, tu sais « Comment ça se fait  
22 que ça sort pas? Comment ça se fait que l'analyse  
23 est pas finie? Puis si il le faut je vais le  
24 prendre le téléphone, je vais les appeler moi. » ça  
25 fait que, là, je disais, j'essayais toujours de le

1           retenir mais je peux, je peux comprendre que ça  
2           peut être arrivé qu'il a lui-même pris le téléphone  
3           par des conversations que j'ai eues avec ces gens-  
4           là qui m'ont dit « Oh! Ton boss m'a appelé, tu  
5           sais. ». Là, je fais comme « O.K. Bon, ça c'est pas  
6           bien passé finalement. ».

7           Q. **[252]** Et cette pression-là était-elle, lui était-  
8           elle imposée à lui-même ou si c'était le personnage  
9           qui...

10          R. Moi, je pense que, Madame...

11          Q. **[253]** ... dirigeait?

12          R. Je m'excuse. Je pense que ça vient avec le  
13          personnage et j'ai un, comme je le dis et je le  
14          redis, j'ai une énorme, je voue une énorme  
15          admiration pour madame Normandeu, j'ai travaillé  
16          avec plusieurs ministres et c'est une charmante  
17          personne puis je pense que ça m'est déjà arrivé  
18          d'avoir une conversation avec elle puis de lui dire  
19          « Nathalie, on a un problème. Bruno, il est pas  
20          cool avec les employés puis il y a des choses que  
21          toi, tu sais pas puis que tu devrais peut-être  
22          savoir. » puis elle m'avait dit à l'époque « Je  
23          vais y parler. » mais... Puis je le sais que j'ai  
24          pas été le seul à le faire.

25          Q. **[254]** Qui diriez-vous tirait les guides ou tenait

1 les guides?

2 R. Moi je pense que monsieur Lortie en menait très  
3 large. Et je l'ai dit tout à l'heure, la confiance  
4 entre un ou une ministre et son chef de cabinet est  
5 indéniable. Et ça, c'est... tu ne peux pas  
6 fonctionner si tu n'as pas le...

7 Q. **[255]** C'est indispensable, vous voulez dire?

8 R. Oui, je m'excuse. Indispensable. Et tu ne peux pas  
9 fonctionner s'il n'y a pas cette confiance-là. Et  
10 moi je pense que Nathalie Normandeau, qui est une  
11 charmante personne, a voué une confiance peut-être  
12 à la limite de ce qui est raisonnable. Et  
13 maintenant, aujourd'hui, on réalise qu'il en menait  
14 très large.

15 (11:40:49)

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[256]** Peut-être à la limite ou peut-être au-delà de  
18 la limite? On sent plus ça dans votre propos, là.

19 R. Peut-être à certains égards au-delà de la limite,  
20 Monsieur le commissaire.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[257]** Ce qui veut dire, est-ce que vous laissez  
23 entendre qu'elle se fermait volontairement les  
24 yeux?

25 R. Non.

- 1 Q. **[258]** Non?
- 2 R. Non, non.
- 3 Q. **[259]** O.K.
- 4 R. Non, moi je pense que c'était une confiance de dire  
5 « Bruno, je lui fais confiance », au-delà du fait  
6 que nous ayons à certains égards averti la ministre  
7 que ça ne marchait pas toujours rondement dans le  
8 cabinet. Écoutez, elle n'est pas là, elle ne vit  
9 pas au quotidien dans le cabinet. Elle entre, elle  
10 sort, elle repart. Et donc, c'est des choses qu'on  
11 a soulevées avec elle. Puis évidemment, elle le  
12 connaissait aussi, elle connaît l'individu, quel  
13 genre de caractère il a, mais ultimement, si elle  
14 est satisfaite de son travail... Mais je ne crois  
15 pas que volontairement, qu'il y ait eu un  
16 aveuglement volontaire.
- 17 Q. **[260]** O.K. Merci.
- 18 Me PAUL CRÉPEAU :
- 19 Merci.
- 20 Q. **[261]** Toujours concernant monsieur Lortie, on a  
21 parlé un petit peu de sa façon d'être. Parlez-nous  
22 de la présence de Marc-Yvan Côté. Vous savez qui  
23 est monsieur Marc-Yvan Côté?
- 24 R. Oui. Je sais qui il est.
- 25 Q. **[262]** Est-ce qu'il était présent au Ministère, aux



1 Affaires municipales?

2 R. Non.

3 Q. **[263]** Dans le bureau de monsieur Lortie?

4 R. Non.

5 Q. **[264]** Savez-vous s'ils ont eu des contacts pendant  
6 que monsieur Lortie, pendant que vous y avez été,  
7 en fait?

8 R. J'en suis convaincu. Mais ce sont... on ne l'a pas  
9 vu physiquement dans le cabinet. Je pense que...  
10 Mais je suis convaincu, et Bruno me le disait  
11 aussi, là : « J'ai parlé à Marc-Yvan, j'ai parlé à  
12 Marc-Yvan, Marc-Yvan m'a dit... » Ça a l'air...

13 Q. **[265]** O.K. Alors, vous savez qu'ils ont des  
14 contacts, même s'il ne vient pas physiquement?

15 R. Oui, oui. Je sais qu'ils ont des contacts ensemble.  
16 Écoutez, on connaît la réputation des deux  
17 personnages, dans ce sens où on connaît le fait que  
18 monsieur Lortie a été à l'emploi de monsieur Marc-  
19 Yvan Côté, on sait qu'ils ont gardé de très bonnes  
20 relations. Donc, tu sais, je sais que ce sont de  
21 bons amis. Puis ça a été dit par d'autres témoins  
22 qui m'ont précédé aussi.

23 Q. **[266]** Savez-vous même s'ils ont des activités  
24 ensemble, est-ce qu'ils vont pêcher ensemble?

25 R. Moi, écoutez, les histoires de pêche, là, j'en ai

- 1           entendu, puis... mais j'ai, tu sais... le lundi ou  
2           le mardi, Bruno arrive au bureau : « Je suis allé à  
3           la pêche. » « Puis, c'était bon? » « Oui, c'était  
4           bon. » Moi, je n'ai pas posé la question.
- 5           Q. **[267]** Lui avez-vous déjà demandé avec qui, avec qui  
6           il était allé?
- 7           R. Non, je n'ai pas posé la question, puis... mais tu  
8           sais, il y a toutes sortes de rumeurs puis on  
9           entend toutes sortes de choses, mais pour être un  
10          avocat, je... tu sais, c'est du oui-dire, là. Je ne  
11          peux pas témoigner de rumeurs.
- 12          Q. **[268]** Alors, mais monsieur Lortie, lui, ne vous...
- 13          R. C'est un pêcheur.
- 14          Q. **[269]** C'est un pêcheur?
- 15          R. Oui.
- 16          Q. **[270]** Un pêcheur au saumon?
- 17          R. Oui.
- 18          Q. **[271]** Puis il ne vous a pas dit nécessairement avec  
19          qui il allait pêcher?
- 20          R. Non.
- 21          Q. **[272]** Qui payait ses coûts?
- 22          R. Encore moins.
- 23          Q. **[273]** Monsieur, toujours monsieur Lortie, à votre  
24          connaissance, est-ce qu'il a déjà mis de la  
25          pression pour que certains dossiers soient

1 priorisés de façon différente?

2 R. Priorisés de façon différente?

3 Q. **[274]** Dans la machine administrative, vous nous  
4 avez dit accélérés, oui, ça vous nous l'avez dit...

5 R. Oui.

6 Q. **[275]** ... mais priorisés, au niveau d'une cote  
7 établie par les professionnels?

8 R. À ma connaissance, je n'ai pas vu de dossiers ou de  
9 pressions qui ont été faites pour qu'on change une  
10 évaluation, tu sais. On vit avec l'évaluation qu'on  
11 a parce que c'est des professionnels qui l'ont  
12 faite cette évaluation-là. Maintenant, si  
13 politiquement on veut octroyer une aide financière  
14 dans un dossier, assumons-nous. Mais je ne pense  
15 pas, et j'ai compris, même aussi ça a été corroboré  
16 par monsieur Dumont hier, qui a dit : « Nous, on a  
17 toujours gardé la ligne, puis on n'a jamais cédé à  
18 des pressions pour changer une évaluation. » Mais  
19 moi je pense qu'on ne change pas une évaluation,  
20 mais est-ce que politiquement on peut prendre la  
21 décision de pousser un dossier au détriment d'un  
22 autre? Oui, je pense que oui et c'est ce que j'ai  
23 dit clairement.

24 Q. **[276]** Est-ce qu'il y a des dossiers que monsieur  
25 Lortie a suivis de beaucoup plus près que d'autres?

- 1 R. J'ai... j'ai pas de... j'ai pas d'exemple précis à  
2 vous donner. Écoutez...
- 3 Q. **[277]** Cloridorme?
- 4 R. Oui mais Cloridorme c'est un dossier qui est en  
5 Gaspésie.
- 6 Q. **[278]** Oui.
- 7 R. C'est un dossier où j'ai... moi, j'ai subi beaucoup  
8 de pression dans ce dossier-là de la part des  
9 ingénieurs qui m'appelaient, qui me harcelaient.
- 10 Q. **[279]** Vos ingénieurs du Ministère?
- 11 R. Non, les ingénieurs conseils de la municipalité de  
12 Cloridorme.
- 13 Q. **[280]** Oui.
- 14 R. Et c'est un dossier que j'allais voir le chef de  
15 cabinet. Là, je disais : « Je suis épuisé, là. »  
16 C'est comme... là, et là, évidemment, à un moment  
17 donné, il y a même eu dans ce dossier une  
18 intervention faite par ces ingénieurs-là auprès de  
19 Bruno parce qu'ils n'étaient pas contents, tu sais,  
20 ça avançait pas assez vite. Puis quand ça avançait  
21 pas assez vite, c'est... après ça, ils voulaient  
22 plus me parler, là. Ils allaient voir directement  
23 le... le chef de cabinet. Et là, le chef de cabinet  
24 venait me voir puis il disait : « Bon, j'ai reçu un  
25 appel, là, ils sont pas contents. » « Bien Bruno,

1 j'ai deux... deux jambes, deux mains puis je fais  
2 mon possible et je suis désolé si ça avance pas  
3 assez vite pour eux. »

4 Q. **[281]** Quel était le débat dans le fond du dossier  
5 qui était en débat au Ministère et avec la firme de  
6 génie? Pourquoi ça a pris tant de temps?

7 R. C'était un gros... c'était un énorme dossier.  
8 Monsieur Dumont l'a encore dit hier, il a dit  
9 combien de temps ça prend pour analyser un dossier  
10 à une des questions que vous lui avez posées. Il a  
11 dit : « Tout dépend de la complexité du dossier. »  
12 Et de mémoire, Cloridorme c'était un dossier où on  
13 m'expliquait que dans ce coin-là, il y avait encore  
14 des chemins de terre. Et là, il était question de  
15 faire un système d'eau potable, un système de  
16 traitement des eaux usées et de faire de  
17 l'asphalte. Et là, tout ce monde-là se parlait, le  
18 MTQ, le MAMROT se parlaient, là, et c'était...  
19 c'était plusieurs millions de dollars, dizaines de  
20 millions de dollars, si ma mémoire est fidèle. Et  
21 évidemment, là, tout le monde disait : « On fera  
22 pas de l'asphalte puis après, défaire l'asphalte  
23 pour mettre des tuyaux en dessous de l'asphalte  
24 puis refaire l'asphalte. Il faut être cohérent, il  
25 faut se parler. » C'était un très très très gros

1 dossier. Donc, ça nécessitait beaucoup d'analyses  
2 et c'était, pour certains, vraisemblablement  
3 c'était plus long.

4 Q. **[282]** Et peut-être au point de vue plus technique,  
5 êtes-vous au courant s'il y avait une proposition  
6 qui était faite par la firme de génie qui, je me  
7 trompe pas, c'était Roche, dans ce cas-là?

8 R. Oui.

9 Q. **[283]** Et que Roche poussait pour avoir une certaine  
10 technologie qui était très contestée par les  
11 fonctionnaires du Ministère?

12 R. Vaguement, je vous dirais que oui. Mais en détail,  
13 je me souviens pas. Mais oui, comme dans d'autres  
14 dossiers aussi, là. Des fois, les ingénieurs du  
15 Ministère... puis c'était... un de mes rôles,  
16 c'était de... de les asseoir ensemble quand il y  
17 avait des divergences sur des techniques ou sur des  
18 technologies. D'essayer de faire en sorte que tout  
19 le monde finisse par s'entendre puis qu'on puisse  
20 aller de l'avant dans le dossier. Mais Cloridorme,  
21 ça a été tellement un dossier, tu sais, écoutez, ça  
22 a fini, on en a parlé plus tôt, à quatre-vingt-  
23 quinze pour cent (95 %) dans une toute petite  
24 petite municipalité, je me souviens même pas du  
25 nombre d'habitants, mais je pense que c'était en

1 bas de mille (1000), certainement. Alors écoutez...  
2 mais est-ce qu'il y avait... c'était quoi la  
3 problématique? Mais je sais qu'il y a eu des  
4 problèmes parce que je sais que j'en... j'en ai eu  
5 des... des...

6 Q. **[284]** Des échos?

7 R. Des échos, effectivement.

8 Q. **[285]** On va aborder la question du financement des  
9 partis politiques. Dans le... dans le cas de madame  
10 Normandeau, quelle place occupait monsieur Lortie  
11 dans le financement politique de madame Normandeau?

12 R. À mon avis à moi, il en était le responsable.

13 Q. **[286]** Qu'est-ce qui vous permet de dire ça? Qu'est-  
14 ce que vous voyez puis comment vous le voyez aller?  
15 Décrivez-nous, là, il en est le responsable, là...

16 R. Bien écoutez, il y a personne dans le cabinet qui a  
17 fait de la sollicitation pour du financement. Et  
18 c'était notoirement connu et le témoin... il y a  
19 des témoins qui m'ont précédé qui sont venus  
20 l'expliquer. Il y avait un cocktail qui était  
21 organisé à chaque année par... par Marc-Yvan Côté  
22 et quand on fait le lien, Marc-Yvan Côté et Bruno  
23 Lortie, pour aider madame Normandeau. Ça, c'était  
24 notoirement connu, j'avais pas besoin de travailler  
25 au cabinet de madame Normandeau pour savoir ça, là.

1           Alors, puis il y en avait un à Montréal, organisé  
2           par Christian Côté de chez Dessau.

3           Q. **[287]** Ça, c'est... Dessau, oui, O.K.

4           R. Puis cette année-là, en deux mille huit (2008), il  
5           y en a eu un troisième dont on a aussi entendu  
6           parler, qui était un cocktail organisé par Lino  
7           Zambito pour madame Normandeau. Alors... mais je...  
8           je n'ai jamais participé. C'est... moi, ce que je  
9           comprenais, c'est que c'est effectivement c'était  
10          lui qui s'occupait de voir à ce que madame  
11          Normandeau...

12          Q. **[288]** Remplisse ses...

13          R. ... atteigne ses objectifs.

14          Q. **[289]** ... objectifs. Est-ce que, personnellement,  
15          vous...

16          (11:49:59)

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Q. **[290]** Excusez-moi, vous dites que c'est monsieur  
19          Lortie qui s'occupait de voir à ce que madame  
20          Normandeau atteigne ses objectifs.

21          R. C'est monsieur Lortie qui était responsable du  
22          financement de madame Normandeau et, allez plus  
23          loin, je dirais donc de voir à ce que madame  
24          Normandeau respecte les objectifs.

25          Q. **[291]** Qui étaient de?



1 R. Cent mille dollars (100 000 \$).

2 (11:52:07)

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[292]** Vous avez été, et, là, je vous pose la  
5 question parce que vous avez occupé un siège,  
6 pendant trois ans, de chef de cabinet.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[293]** Sous le gouvernement libéral de monsieur  
9 Charest alors expliquez-nous qu'est-ce qui en est  
10 au niveau des objectifs de financement.

11 R. Écoutez, c'est effectivement vrai que chaque  
12 ministre avait des objectifs de financement, chaque  
13 député avait un plus petit objectif et chaque comté  
14 orphelin avait lui aussi un objectif. J'ai moi-même  
15 été président de l'association libérale de Groulx  
16 que j'ai été candidat en mil neuf cent quatre-  
17 vingt-dix-huit (1998) dans le comté de Groulx, qui  
18 est un comté orphelin.

19 Q. **[294]** Hum, hum.

20 R. Orphelin voulant dire que ce n'est pas un député  
21 libéral qui est dans le comté; alors chaque comté  
22 orphelin avait un petit objectif à ramasser dont  
23 j'ignore encore c'était, j'oublie c'était combien  
24 mais les députés, simples députés, ont un objectif  
25 et les ministres avaient un objectif.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[295]** Et quels sont-ils?

3 R. Je ne connais que l'objectif et je me souviens que  
4 de l'objectif qui était assez facile à retenir,  
5 cent mille dollars (100 000 \$) pour les ministres  
6 parce que...

7 Q. **[296]** Tous les ministres?

8 R. Tous les ministres.

9 Q. **[297]** Peu importe le...

10 R. Oui.

11 Q. **[298]** ... le cabinet qu'ils dirigent?

12 R. Et Dieu sait que c'est...

13 Q. **[299]** Le ministère.

14 R. ... c'est certainement plus difficile pour certains  
15 ministres et moi je l'ai vécu parce que, lorsque  
16 j'ai travaillé avec monsieur Simard...

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[300]** Oui.

19 R. ... qui était un ministre délégué, qui était un  
20 nouveau venu en politique, à chaque année j'aidais  
21 les bénévoles du comté à ramasser, à faire du  
22 financement et on n'atteignait pas nos objectifs  
23 parce que c'est, imaginez, beaucoup plus facile  
24 pour la ministre ou le ministre des Transports ou  
25 le ministre ou la ministre des Affaires municipales

1           pourquoi? Parce que tout le monde court après eux-  
2           autres pour leur donner de l'argent, là.

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Q. **[301]** Pourquoi?

5           Me PAUL CRÉPEAU :

6           Q. **[302]** Pour leur donner, c'est-à-dire, pour ces  
7           ministres-là?

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Q. **[303]** Pourquoi?

10          R. Comme monsieur Côté l'a dit, pour essayer de,  
11          d'avoir des entrées au cabinet, pour essayer de  
12          faire avancer des dossiers.

13          Q. **[304]** Pour obtenir des contrats?

14          R. Pour obtenir des contrats, vous savez, le ministère  
15          des Affaires municipales ne donne pas de contrats.  
16          Le ministère des Affaires municipales donne de  
17          l'aide financière...

18          Q. **[305]** Oui.

19          R. ... et la ville donne des contrats. Le ministère  
20          des Transports, lui, donne des contrats, c'est  
21          autre chose mais, ultimement, on aura compris que  
22          les ingénieurs faisaient du lobby au sens de la loi  
23          sur le lobbyisme au Québec et intervenaient pour,  
24          puis quand on parle de lobby, on parle d'influence,  
25          on tente d'influencer des décisions prises par le

1           gouvernement et ça c'est, maintenant, c'est encadré  
2           par une loi, fort heureusement, mais les ingénieurs  
3           à l'époque n'étaient pas inscrits au Registre des  
4           lobbyistes puis moi je disais toujours « Il me  
5           semble " bienque c'est pas du lobby qu'on fait,  
6           c'est du soutien technique". ». Hum! Mais bon,  
7           effectivement, Madame la Présidente, je peux, je  
8           peux pas être plus transparent.

9           Q. **[306]** Est-ce que vous avez... Non, puis on vous en  
10           remercie. Est-ce qu'il vous a été donné de  
11           constater que les firmes qui finançaient au niveau  
12           avaient des contrats, obtenaient des contrats?

13          R. Écoutez, quand j'ai donné l'explication que les  
14           grandes, les trois grandes firmes, BPR, Roche puis  
15           Dessau représentaient quatre-vingt-quinze pour cent  
16           (95 %) des municipalités au Québec, vous aurez  
17           compris qu'ils avaient des contrats. Et, là, j'ai  
18           entendu une témoin venir dire « Bien, écoutez,  
19           c'était une forme de retour d'ascenseur pour les  
20           remercier mais pas pour les influencer pour avoir  
21           plus de contrats parce que, de toute façon, on en  
22           aurait eu des contrats. ». Avouons que c'est pas  
23           mauvais comme réflexe de dire, bien, avec l'argent  
24           qu'il y avait de disponible et les trois grandes  
25           firmes qui représentent, de toute façon, quatre-

1 vingt-quinze pour cent (95 %) des petites  
2 municipalités au Québec auraient de toute façon eu  
3 des mandats. Mais, là, ils renvoient l'ascenseur,  
4 est-ce qu'on peut appeler ça un retour d'ascenseur?  
5 Mais, ultimement, je pense pas que on puisse faire  
6 un lien, comme les témoins qui m'ont précédé l'ont  
7 dit, entre donner de l'argent au parti et obtenir  
8 des contrats.

9 Q. [307] Mais ils ont pour la plupart dit qu'ils ne  
10 prenaient pas la chance de ne pas financer par  
11 exemple.

12 R. Voilà. Et ils disaient, j'ai eu, il y a un des  
13 témoins qui a dit « Bien, tout le monde le faisait,  
14 il fallait le faire puis si on le faisait pas, on  
15 se serait fait rappeler à l'ordre. » bien, ça,  
16 c'est en dehors de mon ressort, c'est pas moi qui  
17 s'occupait du financement au parti puis...

18 Q. [308] Avez-vous été témoin, par exemple, de ce  
19 genre de comportement-là de la part du, de monsieur  
20 Lortie?

21 R. De quel genre de comportement?

22 Q. [309] Bien, que quelqu'un n'aurait pas fourni, ou  
23 ne serait pas allé...

24 R. Non, parce que lorsque vous aurez un portrait plus  
25 clair, vous allez réaliser qu'ils ont tous donné

1 des sous, année après année, à chaque parti, que ce  
2 soit le Parti libéral ou le Parti Québécois. Donc,  
3 ultimement, BPR, Dessau, Roche, ont tous donné de  
4 l'argent année après année. C'est assez facile à  
5 découvrir par le DGE puis... Mais...

6 Q. **[310]** Mais vous avez parlé un peu plus tôt ce matin  
7 du petit dossier, là, qui était resté sur le  
8 bureau, qui n'était peut-être pas nécessairement du  
9 bon comté et pas nécessairement non plus de la  
10 bonne firme d'ingénieurs. Vous avez dit, ça pouvait  
11 être l'une ou l'autre?

12 R. Bien, je vous ai...

13 Q. **[311]** Est-ce que ce serait un exemple, justement,  
14 quand on n'est pas d'une bonne firme d'ingénieurs,  
15 c'est parce qu'on n'a pas financé?

16 R. Non, parce que, encore une fois je reviens à l'idée  
17 que les trois grandes firmes sont déjà  
18 omniprésentes dans les dossiers représentant les  
19 municipalités.

20 Q. **[312]** Oui, je comprends ça. Je comprends ça.

21 R. Mais ce dossier-là, était-il un dossier de Roche,  
22 de BPR ou de Dessau? Il y a de très grandes chances  
23 que c'en était un. Mais ils en ont eu plein  
24 d'autres. Pourquoi lui? Je ne le sais pas, mais...

25 Q. **[313]** Non, mais tantôt, quand vous avez dit, ça

1           pouvait être pour plusieurs raisons, dont ce n'est  
2           pas la bonne couleur politique ou ce n'est pas la  
3           bonne firme d'ingénieurs?

4           R. On a spéculé, Madame la Présidente, on a...

5           Q. **[314]** Parce qu'il n'y a pas juste ces quatre-là,  
6           là.

7           R. Non, non. On a nuancé, mais il y a presque  
8           uniquement que ces quatre-là.

9           Q. **[315]** Mais quand le presque veut dire qu'il y en a  
10          que ce n'est pas ces quatre-là, alors...

11          R. Non. La réponse est non. Finalement, de vous dire,  
12          est-ce que ça pouvait être un dossier qui n'était  
13          pas un de ces quatre-là? Non. C'était certainement  
14          un de ces quatre-là, mais peut-être qu'il n'était  
15          pas dans le bon comté, par exemple. Mais il y a  
16          quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des chances  
17          que ce dossier-là, qui était sur le coin du bureau  
18          du directeur de cabinet, était un dossier de Roche,  
19          BPR ou Dessau ou Genivar.

20          (11:57:24)

21          Me PAUL CRÉPEAU :

22          Q. **[316]** Sur les questions de financement, vous nous  
23          avez parlé un peu du rôle de monsieur Lortie dans  
24          le financement de madame Normandeau, vous  
25          personnellement, parce que vous l'avez été, chef de

1 cabinet, êtes-vous à l'aise avec son rôle de  
2 responsable du financement de madame Normandeau?  
3 Est-ce que ça se fait quand on est chef de cabinet?

4 R. Il y a deux questions. La première, est-ce que je  
5 suis à l'aise? Non, je ne suis pas confortable,  
6 c'est clair. Mais est-ce que lorsque j'ai été dans  
7 le rôle de chef de cabinet j'ai eu à m'assurer que  
8 mon ministre respectait ses engagements de  
9 financement? Oui. Mais est-ce que j'étais  
10 confortable avec le fait que ceux qui financent la  
11 campagne de Nathalie Normandeau ce sont des  
12 ingénieurs qui eux ont de l'aide financière du  
13 Ministère? Ce n'est pas quelque chose avec lequel  
14 on est hyper confortable.

15 Q. **[317]** Vous, vous avez été responsable du cabinet du  
16 ministre délégué qui s'occupait des mines, entre  
17 autres?

18 R. Oui.

19 Q. **[318]** Avez-vous fait des demandes de sollicitation,  
20 ou à votre connaissance est-ce qu'il y en a eu  
21 auprès des compagnies minières qui relevaient du  
22 Ministère?

23 R. Tant que faire se peut, j'ai toujours évité, afin  
24 de justement ne pas mettre monsieur Simard dans  
25 l'embaras, j'ai toujours essayé d'éviter de



1 solliciter les dossiers ministériels, en n'essayant  
2 pas d'aller voir les compagnies minières pour leur  
3 demander de financer la campagne de monsieur  
4 Simard.

5 Mais c'est peut-être une des raisons  
6 pourquoi, année après année, je me faisais taper  
7 sur les doigts en me disant : « Bien, vous n'avez  
8 pas atteint vos objectifs. » Oui, mais j'aime mieux  
9 ne pas les atteindre et avoir cette indépendance  
10 face aux gens avec qui on traite au Ministère. On  
11 va se... on va juste s'occuper des gens au Saguenay  
12 Lac-Saint-Jean, parce que monsieur Simard était au  
13 Saguenay, puis on va essayer de trouver des gens  
14 d'affaires dans ce coin-là qui vont supporter  
15 monsieur Simard. Mais c'est drôlement plus  
16 difficile que... et si on compare par exemple au  
17 MTQ ou au ministère des Affaires municipales de  
18 ramasser de l'argent.

19 Q. **[319]** Et vous nous avez dit que, année après année,  
20 vous n'avez pas atteint vos objectifs. Expliquez-  
21 nous juste dans la mécanique comment c'était fixé?  
22 Alors, vous devenez chef de cabinet ou directeur de  
23 cabinet en fin deux mille huit (2008). Qui vous  
24 explique, qui vous donne votre objectif de  
25 financement?

1 R. Alors, moi, ça vient du parti, qui... ou en fait,  
2 même, je dirais, ça vient de mon ministre, qui lors  
3 d'un caucus ou d'un conseil général du parti, s'est  
4 vu remettre... mais là, évidemment, comme je dis,  
5 on savait que pour les ministres, tous et toutes  
6 avaient cent mille (100 000) d'objectif. Alors,  
7 moi, évidemment, je savais que, lui, il faisait pas  
8 exception, même si c'est une ministre délégué, même  
9 s'il est au Saguenay-Lac-Saint-Jean puis qu'il est  
10 ministre responsable des mines.

11 Donc, alors... pour le temps que... depuis  
12 le temps que je milite au Parti libéral du Québec -  
13 j'avais seize (16) ans, ça fait trente-deux (32)  
14 ans - ça... pour moi, ça a toujours été comme ça.

15 Q. **[320]** Est-ce que vous avez été... Maintenant,  
16 pendant votre travail, vous, personnellement, est-  
17 ce que vous avez été contacté par madame  
18 Trépanier... pour vérifier pendant votre mandat  
19 comme directeur de cabinet, est-ce que vous avez eu  
20 des discussion avec madame Trépanier pour voir  
21 qu'est-ce qu'il en était de...

22 R. Oui.

23 Q. **[321]** Oui? Alors, elle vous appelait pour vous  
24 parler financement.

25 R. Oui.

- 1 Q. **[322]** O.K. Quel genre de discussions? Elle voulait  
2 savoir...
- 3 R. Bien...
- 4 Q. **[323]** ... où vous étiez rendu?
- 5 R. ... d'abord, bon, « Est-ce que monsieur Simard  
6 organise quelque chose? Organise une activité? Est-  
7 ce que ses bénévoles organisent quelque chose? Où  
8 vous en êtes? » Bon, puis là, quand... le jour où  
9 on disait au parti, « Bien, on va organiser un  
10 souper de financement. » « Bon, vous êtes rendus où  
11 dans la vente de billets? » J'avais ce genre de  
12 conversations régulières avec les instances du  
13 parti pour savoir où nous en étions.
- 14 Q. **[324]** Alors, les instances du parti qui s'occupent  
15 de financement, c'est madame Trépanier?
- 16 R. Et les gens qui travaillaient avec elle.
- 17 Q. **[325]** Est-ce que monsieur Marc Bibeau travaille  
18 avec madame Trépanier?
- 19 R. À ma connaissance, monsieur Bibeau ne travaillait  
20 pas avec madame Trépanier. À la permanence du  
21 parti, la permanente, c'est madame Trépanier.
- 22 Q. **[326]** O.K. Et que-ce... quel est le rôle de  
23 monsieur Bibeau dans le financement? Ce que vous en  
24 savez.
- 25 R. Non. Moi, je... je sais que monsieur Bibeau est

1           impliqué, mais je ne sais pas c'est quoi son rôle.

2       Q. **[327]** O.K. Monsieur Bibeau a pas de contacts avec  
3           vous?

4       R. Non.

5       Q. **[328]** Savez-vous s'il en a avec votre ministre,  
6           monsieur Simard?

7       R. À ma connaissance, non.

8       Q. **[329]** Quand vient le temps de faire des activités  
9           de financement dans... dans le comté de monsieur  
10          Simard, est-ce que, quand on veut inviter  
11          quelqu'un, un invité d'honneur pour le cocktail, à  
12          qui on pense en premier en deux mille huit (2008),  
13          deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010), là?

14       R. Poser la question, c'est y répondre. Les ministres  
15          les plus populaires, parce que dans chaque cocktail  
16          de financement organisé par un député ou un  
17          ministre, on a toujours un « guest speaker », un  
18          invité d'honneur pour s'adresser aux... aux gens.

19                Alors, les ministres les plus populaires  
20          sont les ministres à caractère économique. Et,  
21          évidemment, madame Normandeau était sollicitée pour  
22          participer à des cocktails de financement. Pour les  
23          collègues, là, j'entends - on fait exception à son  
24          propre financement à elle - elle était sollicitée  
25          pour participer à des cocktails de financement et

1 je le sais que c'est... Puis la ministre, ou le ou  
2 la ministre, des Transports était quelqu'un qui  
3 était sollicitée; le ministre de l'Économie ou même  
4 des Finances.

5 C'est plus populaire inviter un ministre -  
6 quand on veut faire un cocktail de financement -  
7 c'est plus populaire inviter un mi... le ministre  
8 des Affaires municipales que d'inviter le ministre  
9 de la Culture, avec le respect que j'ai.

10 Alors, quand un député organise une  
11 activité de financement puis qu'il y a Nathalie  
12 Normandeau comme invitée, quand il met ça puis il  
13 imprime ça sur son billet : « Notre invitée  
14 d'honneur sera madame Nathalie Normandeau, ministre  
15 des Affaires municipales, » c'est plus facile de  
16 vendre des billets que si ton ministre invité,  
17 c'est un ministre qui a pas de portefeuille ou de  
18 caractère économique.

19 Q. **[330]** O.K. Juste pour... Oui?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[331]** Si vous me permettez : les billets sont  
22 vendus par secteur?

23 R. Les billets sont vendus par les... les bénévoles  
24 puis par le député qui fait...

25 Q. **[332]** Non, je comprends, mais les personnes qui

1           sont invitées, là, et qui sont choisies pour se  
2           rendre à ces cocktails-là, c'est parmi les  
3           ingénieurs, je... je présume? Parmi...

4           R. On en... on en voit souvent beaucoup,  
5           effectivement.

6           Q. **[333]** Et qui d'autres voyez-vous beaucoup?

7           R. Les gens d'affaires. Je prends l'exemple du  
8           Saguenay. Alors, monsieur Simard était quelqu'un  
9           qui était très impliqué dans sa communauté. Alors,  
10          des gens... il y avait, oui, effectivement, des  
11          ingénieurs, mais il y avait des gens d'affaires,  
12          des gens du domaine des affaires.

13                   Mais, au fond, des gens qui peuvent se  
14          payer un souper à cinq cents (500) ou à mille  
15          dollars (1000 \$), tu sais, c'est pas donné à tout  
16          le monde. C'est pas des organismes communautaires,  
17          si je peux me permettre de le dire. Mais,  
18          essentiellement, les gens d'affaires sont attirés  
19          puis, plus tu as... tu as un bon invité, plus tu as  
20          un invité qui va attirer les gens, plus c'est... ça  
21          facilite la vente de billets pour réaliser les  
22          objectifs.

23          Q. **[334]** Vous avez dit tantôt que quand vous  
24          remplissiez pas les objectifs pour votre ministre,  
25          vous vous faisiez taper sur les doigts. Qui vous

1 tapait sur les doigts?

2 R. Bien, écoutez, c'est... évidemment, c'est le parti  
3 qui nous appelle puis qui nous dit... Puis ça, je  
4 me souviens que à chaque... dans les conseils  
5 généraux du parti, on dévoilait le... les résultats  
6 de la campagne de financement et...

7 Q. **[335]** Publiquement?

8 R. Oui, oui.

9 Q. **[336]** O.K.

10 R. Devant les membres du parti « alors, cette année,  
11 nous avons ramassé... » Bon. Et puis il y avait de  
12 fidèle... de mémoire, il y avait même aussi des  
13 tableaux qui disaient combien chaque  
14 circonscription avait ramassé. Puis là, évidemment,  
15 quand tu... t'as les vingt quelques ministres puis  
16 qu'il y en a qui ont pas atteint le cent mille  
17 (100 000 \$), bien, là, entre se faire taper sur les  
18 doigts, Madame la Présidente, puis se faire  
19 regarder puis dire « Ouais! Vous avez juste ramassé  
20 soixante mille (60 000 \$), t'sais. » Mais, moi,  
21 j'aimais mieux avoir cette indépendance-là face aux  
22 dossiers ministériels de monsieur Simard pour  
23 protéger mon ministre puis dire après « bien,  
24 regardez, on les a pas atteints nos objectifs, mais  
25 au moins on l'a fait du mieux qu'on pouvait. »

1 (12:06:04)

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[337]** Je voudrais juste que vous reveniez à tout  
4 l'heure. Donc, vous avez dit que c'est monsieur  
5 Simard qui vous a confirmé la cible de cent mille  
6 dollars (100 000 \$), c'est ça?

7 R. En fait, je le savais bien avant, Monsieur le  
8 Commissaire.

9 Q. **[338]** Mais, monsieur Simard vous l'a confirmée.

10 R. Oui, oui, oui.

11 Q. **[339]** Est-ce qu'il vous a dit aussi que c'était  
12 applicable à l'ensemble des ministres cette cible-  
13 là?

14 R. Oui, oui. Il dit : « On nous a remis  
15 aujourd'hui... » ou lors d'un caucus ou lors d'une  
16 rencontre, les gens du parti sont venus nous  
17 rencontrer au caucus, les gens du parti nous ont  
18 remis, à chacun d'entre nous, députés et ministres,  
19 nos objectifs. Alors, il est arrivé avec ça, il m'a  
20 dit : « Tiens. »

21 Q. **[340]** Donc, les gens du parti, c'est le directeur  
22 général avec madame Trépanier ou c'est seulement  
23 madame Trépanier quand vous dites ça, vous?

24 R. Monsieur le Commissaire, j'étais pas présent, je  
25 peux pas vous dire qui était là. Monsieur Simard



1 revenait d'une réunion, arrivait au cabinet, il me  
2 dit : « Ah! Oui. Aujourd'hui au caucus, on a  
3 rencontré les gens du parti. » Puis là, je peux pas  
4 vous dire avec précision si c'était madame  
5 Trépanier ou si c'était quelqu'un d'autre, mais...  
6 Et là il me disait... J'étais pas surpris parce  
7 que, au-delà de ce que d'autres en pensent, c'était  
8 assez notoirement connu, là.

9 Q. **[341]** Mais, est-ce que vous savez si monsieur  
10 Simard, lui, se sentait un peu de pression à  
11 atteindre la fameuse cible de cent mille  
12 (100 000 \$)?

13 R. C'est sûr.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[342]** Je vous pose la question : savez-vous...  
16 savez-vous s'il y avait une forme quelconque de  
17 bonification ou de bonus accordé à un ministre qui  
18 réussissait à atteindre son objectif de cent mille  
19 dollars (100 000 \$)?

20 R. J'ai jamais...

21 Q. **[343]** Soit un bonus ou une bonification dans son  
22 retour dans son comté.

23 R. J'ai jamais entendu parler de...

24 Q. **[344]** O.K.

25 R. ... d'un système de bonus ou de bonification.

1 Q. **[345]** Et peut-être pour terminer, je vous... vous  
2 nous avez mentionné, alors que le rôle un peu de  
3 monsieur Lortie dans le financement de madame  
4 Normandeau, votre... votre propre perception de la  
5 chose. Est-ce que vous étiez, à titre de directeur  
6 de cabinet, vous êtes un employé de l'Assemblée  
7 nationale?

8 R. Hum, hum. Du gouvernement.

9 Q. **[346]** Savez-vous si vous étiez visé, quand on est  
10 directeur de cabinet, par l'interdiction de faire  
11 du financement politique?

12 R. Je pense que on a toujours... on est toujours sur  
13 une glace mince, mais il y a rien qui... qui semble  
14 empêcher ça, mais c'est délicat.

15 Q. **[347]** O.K. Est-ce qu'on vous a déjà...

16 R. Parce que...

17 Q. **[348]** Oui.

18 R. Je m'excuse. C'est que le chef de cabinet, au fond,  
19 du ministre ou... il est un peu le... t'sais, les  
20 yeux et les oreilles du ministre. Et évidemment...

21 Q. **[349]** C'est un rôle éminemment politique.

22 R. C'est un rôle éminemment politique.

23 Q. **[350]** O.K.

24 R. Puis évidemment, c'est un peu difficile de  
25 justement de faire le... le bien du mal, mais de

1 dire... Bah! Écoutez, moi, ce que je faisais, c'est  
2 que les bénévoles dans le comté de monsieur Simard,  
3 son président d'association, son trésorier  
4 d'association, on faisait des téléphones puis pour  
5 trouver des sous. Puis là, à un moment donné, il  
6 m'appelait, puis il me disait : « Michel, je pense  
7 que monsieur Simard, il faudrait que... il y en a  
8 deux, trois, là, je pense, si monsieur Simard les  
9 appelait, je pense qu'ils viendraient, là,  
10 t'sais. » Ça fait que, là, j'essayais le plus  
11 possible de pas mêler le ministre à ça, mais quand  
12 c'est des gens du Saguenay, ils se connaissent, je  
13 disais : « Monsieur Simard, prenez deux minutes. Je  
14 vous ai sorti les trois numéros de téléphone.  
15 Appelez ces trois-là, ça a l'air qu'ils ont été  
16 sollicités, mais ils branlent dans le manche. Peut-  
17 être qu'un petit coup de téléphone ça leur... »  
18 Mais, t'sais, ça avait pas aucun rapport avec les  
19 dossiers ministériels et c'est pas le cas,  
20 malheureusement aux Affaires municipales.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [351] Alors, vous, comme chef de cabinet, donc on  
23 sent un certain malaise quand vous vous occupiez de  
24 la campagne de financement. Qu'est-ce que vous  
25 suggérez? Qu'est-ce que vous estimez qu'un chef de

1 cabinet devrait s'occuper?

2 R. Bien, un chef de cabinet devrait s'occuper des  
3 affaires ministérielles et de protéger son ministre  
4 et de voir à ce que politiquement tout aille bien.

5 Alors, je pense que, où c'est dangereux de  
6 justement de devenir en conflit d'intérêt, c'est  
7 justement d'avoir à dealer avec des ingénieurs, par  
8 exemple, qui te donnent des sous, mais qu'en même  
9 temps, t'es dans un ministère où tu octroies des  
10 subventions à des municipalités qui,  
11 éventuellement, vont donner des mandats à des  
12 ingénieurs. Mais c'est un peu difficile de trouver  
13 une solution qui, tu sais, est-ce que... est-ce  
14 qu'il va y avoir un projet de règlement ou un  
15 projet de loi qui empêcherait ça puis qui... qui  
16 viendrait pénaliser, avec... mais pour le moment,  
17 c'est... à certains moments ou à certains égards,  
18 c'est un peu délicat, tu sais. Particulièrement  
19 dans des dossiers... dans des ministères, pardon,  
20 où il y a effectivement des contrats qui sont  
21 donnés par le ministère en question. Puis là, les  
22 gens courent après... après elle, là, après madame  
23 Normandeau, là. Les ingénieurs ont... faites sûr  
24 que quand vous allez avoir votre financement que  
25 vous nous appelez, là. Puis monsieur... monsieur

1 Côté puis d'autres témoins qui m'ont précédé l'ont  
2 clairement établi, là.

3 Q. **[352]** Savez-vous si monsieur Lortie contactait les  
4 firmes de génie après qu'elles eussent obtenu des  
5 contrats des municipalités qu'elles représentaient  
6 pour faire du financement?

7 R. J'ai pas... j'ai pas aucune preuve de ça.

8 Q. **[353]** J'aurais peut-être deux sujets pour terminer.  
9 En relation avec le témoignage que vous avez rendu,  
10 est-ce que vous avez vu quoi que ce soit d'autre  
11 dans votre travail, pendant que vous étiez au  
12 Gouvernement du Québec, soit comme conseiller  
13 spécial au ministère des Affaires municipales ou  
14 encore comme directeur de cabinet aux Ressources  
15 naturelles qui puisse être d'intérêt concernant  
16 l'octroi et la gestion des contrats publics en  
17 matière de collusion ou de corruption?

18 R. Non.

19 Q. **[354]** O.K. Et je vous amène sur un tout autre sujet  
20 parce que vous nous avez dit que dans votre passage  
21 de carrière, vous avez été trois ans directeur  
22 général à la municipalité de Saint-Adolphe-  
23 d'Howard.

24 Au point de vue municipal, je vous repose la même  
25 question, avez-vous vu quoi que ce soit pendant que

1 vous étiez ces trois années-là à titre de directeur  
2 général, qui puisse être d'intérêt, soit des  
3 indices de collusion, de corruption dans les  
4 affaires de la municipalité?

5 R. Non.

6 Q. **[355]** O.K. Je vous remercie. Moi, j'ai pas d'autres  
7 questions pour le témoin.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Est-ce que les parties auront des questions pour  
10 monsieur Binette? Non?

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 J'en aurai.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui? Parfait.

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Sujet à vérification, Madame la Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K. Alors, Maître Tremblay.

19

20 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Q. **[356]** Bonjour.

22 R. Bonjour.

23 Q. **[357]** Je représente le Parti québécois, je suis  
24 Estelle Tremblay. Alors, est-ce que vous considérez  
25 qu'un ministre doit être impartial et équitable

1           pour tous les citoyens du Québec?

2           R. Oui.

3           Q. **[358]** Est-ce que vous considérez que votre  
4           ministre, monsieur Simard, a été un ministre  
5           impartial et équitable pour tous les citoyens du  
6           Québec?

7           R. Absolument.

8           Q. **[359]** Est-ce que vous considérez que madame  
9           Normandeau a été un ministre équitable et impartial  
10          pour tous les citoyens du Québec?

11          R. Oui.

12          Q. **[360]** Est-ce que les projets d'infrastructures dans  
13          les circonscriptions détenues par les partis de  
14          l'opposition ont été subventionnés par le  
15          Gouvernement du Québec autant que dans les  
16          circonscriptions libérales lorsque vous avez été au  
17          cabinet de madame Normandeau?

18          R. Dans la mesure où il s'agissait de dossiers avec  
19          des évaluations 1 et 2 urgentes, il y a pas eu  
20          aucune, je dirais, discrimination négative par  
21          rapport au comté orphelin. Je peux même vous parler  
22          que madame Normandeau avait une excellente relation  
23          avec monsieur Gendron en Abitibi et qu'elle me  
24          disait souvent : « Prends soin de monsieur Gendron  
25          puis s'il a des demandes à faire, monsieur Gendron,

1 là, je veux que tu l'écoutes puis... puis François,  
2 là, s'il y quelque chose, tu appelles Michel, là. »  
3 Tu sais, alors je sais qu'avec plusieurs députés...  
4 puis madame Normandeau avait cette impartialité-là  
5 et je... je...

6 Q. **[361]** Est-ce que vous reconnaissez que dans les  
7 projets qui n'étaient pas cotés 1 et 2, il y a eu  
8 de la discrimination?

9 R. Je... je parlerais de... d'avantages politiques,  
10 oui, sur le discrétionnaire qui reste à un ministre  
11 à octroyer quinze (15), vingt pour cent (20 %)  
12 du... du... oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[362]** Le 1 et 2, vous dites?

15 R. Non.

16 Me ESTELLE TREMBLAY :

17 En dehors du 1 et 2.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 En dehors? Excusez-moi.

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Q. **[363]** Alors vous, vous dites...

22 R. C'est important, Madame la Présidente, parce que  
23 tantôt on a nuancé. On a dit tous les 1 et les 2...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[364]** Oui, mais c'est moi qui ai mal compris. J'ai



1 compris que c'était dans les 1 et 2.

2 R. Exception faite. O.K.

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 J'avais dit « En dehors du 1 et 2 ».

5 R. O.K.

6 Q. **[365]** Alors donc, vous reconnaissez que les choix  
7 faits par la ministre, pour les projets qui  
8 n'étaient pas de catégorie 1 et 2, étaient  
9 majoritairement dirigés vers des circonscriptions  
10 libérales?

11 R. Je nuancerais sur le majoritairement, je dirais  
12 peuvent avoir été influencés par la circonscription  
13 électorale et j'ajouterai que, vraisemblablement,  
14 c'était le cas lorsque le PQ était au pouvoir  
15 aussi.

16 Q. **[366]** Moi, Monsieur, je fais appel à votre  
17 connaissance personnelle lorsque vous étiez là...

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[367]** ... en deux mille huit (2008) donc ma  
20 question c'est : quelle était l'enveloppe qui était  
21 dépensée, le montant de l'enveloppe qui était  
22 dépensée pour les projets qui n'étaient pas de  
23 catégorie 1 et 2?

24 R. Je peux pas vous donner le montant exact.

25 Q. **[368]** Approximativement, en termes de millions.

1 R. Je peux même pas vous donner d'idée de grandeur, je  
2 me lancerais dans quelque chose et je pense que ça  
3 serait, c'est mieux de pas vous donner de chiffres  
4 mais j'ai dit tantôt que je pense que il y avait  
5 suffisamment d'argent pour réaliser les 1 et les 2  
6 et qu'il restait une enveloppe pour faire des 3 et  
7 des 4. Combien de cette enveloppe-là? Je,  
8 honnêtement, je sais pas, je peux pas vous dire.

9 Q. **[369]** Quelle était la proportion des projets qui  
10 étaient principalement octroyés dans les  
11 circonscriptions libérales? Était-ce vingt pour  
12 cent (20 %), trente pour cent (30 %), quarante pour  
13 cent (40 %), cinquante pour cent (50 %)?

14 R. J'ai pas ce, j'ai pas ce pourcentage-là non plus,  
15 j'ai jamais fait d'étude approfondie pour savoir,  
16 une fois qu'on prend une année en question puis  
17 qu'on analyse tous les dossiers qui ont été donnés,  
18 combien sont dans des circonscriptions libérales ou  
19 combien sont dans des circonscriptions péquistes,  
20 je n'ai pas ces chiffres-là.

21 Q. **[370]** Donc vous êtes pas en mesure, lorsque vous  
22 étiez au cabinet, de chiffrer quels étaient le  
23 montant ou la proportion des projets qui  
24 favorisaient les circonscriptions libérales?

25 R. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette

1 question.

2 Q. **[371]** Est-ce qu'il est exact de dire que des  
3 subventions, à l'époque où vous étiez présent,  
4 enfreignaient les normes et règles des subventions?

5 R. J'ai dit tout à l'heure dans mon témoignage que  
6 j'en ai entendu parler pour la première fois hier,  
7 jamais je n'ai entendu parler avant hier qu'il y  
8 aurait eu des infractions à des règlements de  
9 quelconque...

10 Q. **[372]** Comme avocat, n'aviez-vous pas la  
11 responsabilité de vérifier si les règles et normes  
12 étaient respectées?

13 R. Écoutez, c'est une question qui est légitime mais  
14 moi, je pense qu'on se fiait beaucoup sur la  
15 machine et sur le sous-ministre, sous-ministre  
16 adjoint, directeur général, directeur, il y a  
17 quatre personnes qui signent. Si il y a quelqu'un  
18 qui leur a dit à eux autres qu'il y avait quelque  
19 chose de pas correct, il aurait fallu qu'ils nous  
20 le disent à nous et à moi en tout cas parce que  
21 moi, j'étais pas au courant. Si il y en avait  
22 d'autres qui l'étaient, je ne le sais pas.

23 Q. **[373]** Alors je comprends vous, que comme avocat,  
24 vous ne faites pas la vérification pour savoir si  
25 les règles et normes sont respectées.

1 R. Non.

2 Q. **[374]** Par exemple, est-ce que vous avez pris  
3 conscience ou eu connaissance que trois dossiers en  
4 deux mille huit(2008) avaient, ne respectaient pas  
5 le règlement sur l'octroi et la promesse de  
6 subvention?

7 R. Comme je l'ai déjà dit, je l'ai appris hier.

8 Q. **[375]** Alors comme membre du cabinet, vous n'avez  
9 pas cette responsabilité-là? Même si vous êtes  
10 avocat.

11 R. Je n'étais pas au courant qu'il y avait eu  
12 infraction au règlement en question.

13 Q. **[376]** Et vous, comme officier de justice, comme  
14 avocat, vous ne prenez pas la peine de vérifier si  
15 les règlements et normes sont respectés?

16 R. Je remets ma confiance aux personnes avec qui on  
17 travaille et que je trouve très compétentes et si  
18 il y avait eu quoi que ce soit, parce que il faut  
19 que vous sachiez que tous ces règlements-là  
20 techniques, l'évaluation des dossiers, c'est fait  
21 par des experts. Je suis pas un ingénieur, je suis,  
22 oui, je suis un avocat mais pour faire le travail  
23 que je faisais j'aurais pu être ingénieur aussi  
24 alors... Mais on fait affaire avec des gens  
25 compétents, pour qui je salue d'ailleurs leur

1           professionnalisme, et ces gens-là, si il y avait eu  
2           un problème, ils nous l'auraient dit mais, là, je  
3           comprends qu'il y en a qui l'ont dit mais ça s'est  
4           pas rendu, en tout cas, jusqu'à moi.

5           Q. **[377]** Et vous, avant de commencer votre travail,  
6           est-ce que vous avez pris connaissance des  
7           dispositions réglementaires qui s'appliquaient?

8           R. Non.

9           Q. **[378]** Et vous considérez qu'il n'est pas de votre  
10          devoir comme avocat de faire cette vérification-là?

11          R. Moi, je suis embauché comme conseiller politique,  
12          comme conseiller spécial pour voir à accompagner  
13          les différents intervenants dans les dossiers  
14          d'infrastructure. Je ne suis pas embauché pour être  
15          avocat, il y a des avocats au ministère et ces  
16          gens-là si ils doivent faire le travail puis sonner  
17          l'alarme auprès du cabinet du ministre ou de la  
18          ministre, c'est à eux de le faire.

19          Q. **[379]** Avez-vous pris conscience que trois dossiers  
20          n'avaient pas été autorisés par décret du  
21          gouvernement, lorsque vous étiez attaché politique  
22          de madame Normandeau?

23          R. Je répète, j'ai appris hier la présence de ces  
24          trois dossiers.

25          Q. **[380]** Vous avez mentionné que les municipalités

1           étaient presque en totalité représentées par  
2           quelques firmes de gestion. Vous avez mentionné un  
3           pourcentage de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %)  
4           pour Roche, BPR et Dessau, n'est-ce pas?

5           R. Je n'ai pas de montant exact, mais mon feeling me  
6           dit que ça pourrait être même plus élevé, mais je  
7           me lance en disant approximativement quatre-vingt-  
8           quinze pour cent (95 %) des municipalités au  
9           Québec, des onze cents (1100) municipalités sont  
10          représentées par l'une de ces trois ou quatre  
11          firmes.

12          Q. **[381]** Est-ce que vous avez le souvenir d'une autre  
13          firme qui, du nom d'une autre firme que l'une de  
14          ces trois firmes de génie?

15          R. Qui avait des dossiers?

16          Q. **[382]** Qui avait des dossiers.

17          R. Je vous donne un exemple, SNC-Lavalin. C'était une  
18          firme qui avait un dossier une fois de temps en  
19          temps, qui représentait une ville, mais on comprend  
20          que ce n'est pas la spécialité de SNC-Lavalin.  
21          Groupe SM ou nommons-en d'autres, il y avait dans  
22          le cinq pour cent (5 %) un ou deux dossiers ici et  
23          là, mais la grande, très grande majorité était  
24          parmi les trois ou quatre firmes précédemment  
25          mentionnées.

1 Q. **[383]** Est-ce qu'il est exact de dire qu'il était à  
2 la connaissance du cabinet que ces firmes  
3 contribuait de façon importante à la caisse  
4 électorale du Parti libéral?

5 R. Ça m'apparaît clair, effectivement, que les gens,  
6 le directeur de cabinet et les gens du cabinet  
7 savaient que les firmes de génie, via leurs  
8 associés ou leur personnel, finançaient les  
9 campagnes électorales du parti.

10 Q. **[384]** Est-ce qu'il est exact de dire qu'il était  
11 plus facile pour ces firmes qui contribuait au  
12 Parti libéral d'avoir accès au cabinet plus  
13 facilement qu'une firme qui contribuait aux partis  
14 d'opposition?

15 R. J'ai dit, et je le répète, ce matin, que peu  
16 importe qui appelait au cabinet, si une rencontre  
17 était nécessaire, ils l'ont tous eue, puis il n'y a  
18 personne qui a été traité favorablement et en  
19 fonction d'un potentiel financement qui a été  
20 donné, pas de ma part, en tout cas, Madame.

21 Q. **[385]** Est-ce qu'il est exact de dire que l'absence  
22 de contribution politique diminuait les chances  
23 d'avoir une subvention pour les projets autres que  
24 les projets 1 et 2?

25 R. Non.

1 Q. **[386]** Est-ce qu'il est exact de dire que lorsqu'une  
2 subvention était accordée, le député dans  
3 l'opposition n'était pas avisé?

4 R. Madame Normandeau avait pris cette habitude de nous  
5 demander d'aviser le député.

6 Q. **[387]** Parce que ça a été dit par monsieur Dumont  
7 hier qu'il y avait un avis qui était donné au  
8 ministre responsable, au maire de la municipalité,  
9 mais pas au député de l'opposition. Est-ce que  
10 c'est exact?

11 R. Non. Moi je peux vous dire, de mon expérience, que  
12 madame Normandeau, souvent elle-même appelait le  
13 député, son collègue, et/ou nous demandait de  
14 l'appeler. Et même, je peux vous dire qu'ils  
15 étaient invités, lorsqu'il y avait des annonces  
16 publiques qui étaient faites, à la conférence de  
17 presse, ils étaient invités.

18 Q. **[388]** Donc, cet aspect du témoignage de monsieur  
19 Dumont ne serait pas exact?

20 R. Je pense que oui.

21 Q. **[389]** Est-ce qu'il est arrivé qu'une subvention  
22 dans une circonscription libérale soit accordée au  
23 détriment d'un projet dans une circonscription  
24 détenue par l'opposition?

25 R. C'est difficile pour moi de vous répondre à cette



1 question-là quand j'ai, de façon tout à fait  
2 transparente, dit qu'il reste toujours une marge de  
3 manoeuvre au cabinet ministériel pour donner de  
4 l'aide financière dans les dossiers évalués 3 et 4,  
5 et que, il peut y avoir un guide pour aller vers  
6 des circonscriptions libérales. Et moi je pense que  
7 ça fait partie du monde politique. Mais est-ce  
8 qu'il y a un exemple particulier qu'un comté aurait  
9 été...

10 Q. **[390]** Oui, compte tenu des responsabilités que vous  
11 avez exercées?

12 R. Il y a sûrement même aussi des comtés libéraux qui  
13 n'ont pas réussi à avoir d'aide financière, parce  
14 qu'à un moment donné, l'enveloppe était...

15 Q. **[391]** Épuisée?

16 R. Épuisée.

17 (11:24:28)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[392]** Oui, mais ce n'est pas de dont parle maître  
20 Tremblay.

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Q. **[393]** Ce n'est pas ça dont je parle.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[394]** Maître Tremblay parle des comtés qui étaient  
25 favorisés, donc...

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Q. **[395]** Au détriment d'un comté détenu par  
3 l'opposition.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[396]** Exactement.

6 R. Non, je ne crois pas qu'il y a eu... oui, O.K.  
7 Disons, il y a eu des comtés qui n'ont certainement  
8 pas eu d'aide financière, puis qui auraient pu en  
9 avoir, mais les choix politiques ont décidé... en  
10 ont décidé autrement.

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Q. **[397]** Donc, vous reconnaissez qu'il y avait  
13 désavantage à être dans l'opposition?

14 R. Dit comme ça, oui.

15 Q. **[398]** Est-ce que vous avez discuté de cette  
16 situation avec monsieur Lortie ou avec madame  
17 Normandeau?

18 R. Non.

19 Q. **[399]** Est-ce que cette situation était bien connue  
20 de madame Normandeau, c'est-à-dire que des partis  
21 dans le... des projets dans des circonscriptions  
22 détenues par l'opposition étaient désavantagés?

23 R. Comme je l'ai dit plus tôt aussi, le pouvoir  
24 décisionnel revient ultimement à la ministre. Le  
25 directeur de cabinet lui transmet les demandes et

1 je présume que... Moi, je n'ai pas eu de  
2 conversations avec madame Normandeau sur favoriser  
3 une circonscription ou une autre, mais je présume  
4 qu'elle était pas au courant mais qu'elle devait  
5 s'en douter, effectivement.

6 Q. **[400]** Dans l'exercice de vos responsabilités avez-  
7 vous eu connaissance que des projets non  
8 recommandés sur le plan technique avaient fait  
9 l'objet de subventions au détriment de projets  
10 recommandés?

11 R. Non.

12 Q. **[401]** Vous n'avez jamais pris con... connaissance  
13 de ça dans l'exercice de votre responsabilité?

14 R. Non recommandés, j'ai jamais vu ça.

15 Q. **[402]** Est-ce qu'il est exacte que trois projets,  
16 c'est-à-dire Gaspé, Maria et Îles-de-la-Madeleine,  
17 enfreignaient le règlement sur l'octroi et la  
18 promesse de subvention?

19 R. Je réponds à nouveau à votre question. Mis à part  
20 la première fois que j'en ai entendu parler - c'est  
21 hier, alors - quand vous me demandez s'il est exact  
22 que ça contrevenait, j'ai appris hier que, semble-  
23 t-il, que ça contrevenait, mais j'en ai jamais  
24 entendu parler avant hier.

25 Q. **[403]** Existait-il une liste de projets prioritaires

1 dans les circons... pour les circonscriptions  
2 libérales?

3 R. Non, pas à ma connaissance.

4 Q. **[404]** Lorsque vous avez parlé d'une liste des  
5 firmes de génie, est-ce que cela visait les  
6 circonscriptions libérales?

7 R. J'ai jamais vu ces listes-là, donc je peux pas vous  
8 dire c'est quoi qu'il y avait sur la liste mais...

9 Q. **[405]** Vous auriez pu le savoir de monsieur Lortie  
10 ou d'une autre personne.

11 R. Moi, je pense que c'était une liste de tous les  
12 projets de chaque firme, répertoriés sur un seul...  
13 dans un seul document et, vraisemblablement, si on  
14 fait une logique à ça, la liste devait contenir  
15 toutes les circonscriptions parce que qu'elle  
16 contenait tous les projets. Puis, donc, il devait  
17 y avoir des projets que ces firmes d'ingénieurs-là  
18 traitaient dans des circonscriptions de  
19 l'opposition.

20 Q. **[406]** Selon vous, est-ce que les contributions  
21 politiques des firmes de génie avaient une  
22 influence sur l'octroi des subventions?

23 R. Bien, je... je l'ai dit tantôt, je le répète, je  
24 pense que ces gens-là auraient eu des contrats avec  
25 toutes les sommes d'argent qui ont été investies

1 dans les programmes d'infrastructure, auraient eu,  
2 tôt ou tard, des... des contrats et je pense pas  
3 que ça favorise... que ça ait favorisé plus que ce  
4 qu'on connaît.

5 Q. **[407]** Donc, selon votre témoignage, les  
6 contributions politiques n'avaient aucune  
7 influence?

8 R. Non.

9 Q. **[408]** Est-ce que vous êtes au courant que les  
10 firmes de génie qui étaient rattachées à des  
11 municipalités requérantes auprès de votre ministère  
12 s'impliquaient activement dans le financement de  
13 votre ministère... de votre ministre?

14 R. Écoutez, je l'ai dit tantôt, je savais, sans en  
15 avoir le détail, qu'il y avait un cocktail  
16 d'organisé par Marc-Yvan Côté dans l'Est du Québec  
17 pour aider madame Normandeau, un cocktail organisé  
18 par monsieur Christian Côté de chez Dessau pour  
19 aider madame Normandeau dans l'Ouest du Québec.  
20 Alors, c'est assez clair qu'on était au courant que  
21 les firmes de génie étaient impliquées dans le  
22 financement de madame Normandeau, organisé par le  
23 directeur de cabinet.

24 Q. **[409]** Et dites-vous que cela n'atteignait  
25 aucunement l'impartialité dont votre ministre

1           devait faire preuve comme ministre?

2           R. Je l'ai dit aussi tantôt que je trouvais que  
3           c'était un peu... la glace était mince et puis que  
4           ça pouvait représenter une forme de questionnement,  
5           à savoir... c'est un peu délicat, effectivement.

6           Q. **[410]** Mais ma question est : est-ce que cette  
7           situation pouvait affecter l'impartialité de votre  
8           ministre? Pouvait?

9           R. Ça aurait pu, mais ça a pas été le cas.

10          Q. **[411]** Alors, vous dites que, malgré ces  
11          contributions politiques, l'impartialité de votre  
12          ministre n'a pas été affectée?

13          R. Effectivement.

14          Q. **[412]** Sur quoi vous fondez-vous pour affirmer cela,  
15          Monsieur?

16          R. Sur ma propre perception de madame Normandeau elle-  
17          même, qui est une personne intègre et honnête et  
18          sur le fait que, comme j'ai dit tantôt, ces grandes  
19          firmes d'ingénierie-là représentent quatre-vingt-  
20          quinze pour cent (95 %) des municipalités et ils  
21          auraient eu de toute façon des contrats de la part  
22          du... du ministère... pas des contrats mais des  
23          aides financières dans les différents programmes.

24          Q. **[413]** Est-ce que les discussions que vous avez eues  
25          au sein du cabinet de madame Normandeau sur les

1           taux d'aide accrue concernaient seulement des  
2           projet dans les circonscriptions libérales?

3           R. Non.

4           Q. **[414]** Est-ce qu'elles concernaient majoritairement  
5           des projets dans les circonscriptions libérales?

6           R. Non.

7           Q. **[415]** Est-ce que vous vous souvenez des dossiers  
8           qui ont eu un taux d'aide accrue?

9           R. Il y en a eu beaucoup et je ne me souviens pas du  
10          détail de tous les dossiers, Maître.

11          Q. **[416]** Est-ce qu'il y a eu des projets qui ont...  
12          qui ne sont pas cotés 1 et 2, qui ont été mis en  
13          attente parce que les firmes de génie ne  
14          contribuaient pas à la caisse électorale du Parti  
15          libéral?

16          R. Non.

17          Q. **[417]** Vous êtes certain de ça?

18          R. Oui.

19          Q. **[418]** Vous l'affirmez avec certitude et sans  
20          l'ombre d'un doute.

21          R. Oui. Oui. Ils contribuaient tous.

22          Q. **[419]** Avez-vous remarqué que des projets avaient un  
23          bien meilleur accueil lorsque la firme de génie  
24          organisait des cocktails pour la ministre  
25          Normandeau?

1 R. Ils ont tous financé et ils ont tous obtenu des  
2 contrats ou des aides financières, alors il y a pas  
3 de discrimination entre l'une et l'autre qui en  
4 a... qui en a donné plus, qui en a donné moins.  
5 J'ai compris qu'il y avait... il y avait un retour  
6 d'ascenseur à la ministre et que, évidemment, ça  
7 n'affectait pas son impartialité dans la gestion  
8 des fonds publics.

9 Q. **[420]** Et vous ne voyez pas, vous comme avocat, une  
10 possibilité de conflit d'intérêt?

11 R. Madame, je...

12 Q. **[421]** Entre son intérêt de représenter et d'agir  
13 pour les citoyens du Québec et le financement du  
14 parti politique.

15 R. Je répète ce que j'ai dit. Je pense  
16 qu'effectivement c'était délicat, je l'ai dit  
17 tantôt à la Présidente et à maître Crépeau. Je  
18 pense que c'est délicat et ça mérite qu'on se  
19 penche sur ça pour éventuellement trouver une  
20 solution pour ne pas placer justement les ministres  
21 en situation délicate comme celle-là.

22 Q. **[422]** Mais, vous connaissez les règles du conflit  
23 d'intérêt puisque vous êtes avocat.

24 R. Oui.

25 Q. **[423]** Alors, est-ce que vous ne trouvez pas cela



1 conflictuel?

2 R. Oui, je trouve ça conflictuel.

3 Q. **[424]** Donc, vous voyez un conflit d'intérêt, entre  
4 l'intérêt des citoyens qu'elle doit défendre comme  
5 ministre et l'intérêt du parti.

6 R. La glace est mince.

7 Q. **[425]** Je vous demande si vous voyez un conflit  
8 d'intérêt, je vous demande pas de faire une  
9 métaphore.

10 R. Je vois pas de conflit d'intérêt, je vois un  
11 potentiel de conflit d'intérêt.

12 Q. **[426]** Vous voyez une apparence de conflit  
13 d'intérêt.

14 R. Voilà! Voilà!

15 Q. **[427]** Pour parler un langage juridique.

16 R. Oui. Oui.

17 Q. **[428]** Bon. Et est-ce qu'il y avait des firmes de  
18 génie au sein du cabinet qui étaient perçues comme  
19 non-libéral?

20 R. Non.

21 Q. **[429]** Est-ce qu'à votre connaissance, une  
22 subvention a été octroyée par le gouvernement du  
23 Québec en raison d'un lien entre les contributions  
24 d'une firme de génie à la caisse électorale  
25 libérale?

1 R. Pouvez-vous reposer la question, s'il vous plaît?

2 Q. **[430]** Est-ce que vous faites un lien... par  
3 exemple, faites-vous un lien d'influence entre les  
4 contributions politiques et l'octroi d'une  
5 subvention?

6 R. Non.

7 Q. **[431]** Vous n'en faites aucun?

8 R. Non.

9 Q. **[432]** Pouvez-vous vous exprimer pourquoi?

10 R. Je l'ai déjà dit, j'ai dit que chaque firme de  
11 génie, grande firme de génie, s'est vue octroyer,  
12 avec les sommes d'argent qui ont été investies dans  
13 les programmes d'infrastructures, ont toutes eu du  
14 travail. Ils en ont tous profité et que ça a rien  
15 changé avec le fait qu'ils aient donné des sous ou  
16 qu'ils en aient pas donné. Ils représentaient, à  
17 eux trois ou eux quatre, déjà quatre-vingt-quinze  
18 pour cent (95 %) de l'ensemble des onze cents  
19 (1100) municipalités au Québec.

20 Q. **[433]** Donc, vous dites que le travail aurait été,  
21 de toute façon, réparti de la même manière puisque  
22 ces firmes détenaient le marché, c'est ce que vous  
23 dites?

24 R. Oui.

25 Q. **[434]** Et donc vous rompez un lien de causalité, si

1 je peux m'exprimer ainsi, entre les contributions  
2 politiques et l'octroi de la subvention.

3 R. Je ne fais aucun lien de causalité entre les deux.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Tremblay, il est rendu moins vingt-cinq  
6 (12 h 35), est-ce que vous en avez encore pour  
7 longtemps?

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 J'en aurais pour une dizaine de minutes.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 On va suspendre.

12

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Ce serait peut-être préférable de suspendre  
15 puisque...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 ... ça pourrait excéder.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 14:04:06

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, Maître Tremblay.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Michel Binette, vous êtes sous le même  
3 serment.

4 R. Merci.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Q. **[435]** Alors est-ce qu'il est exact de dire que les  
7 employés du ministère des Affaires municipales  
8 devaient contribuer au Parti libéral du Québec?

9 R. Les employés du Ministère?

10 Q. **[436]** Oui.

11 R. Non.

12 Q. **[437]** Est-ce qu'il est exact de dire que les  
13 employés du cabinet politique devaient contribuer?

14 R. Oui.

15 Q. **[438]** Est-ce qu'il y avait de la pression de la  
16 part de monsieur Lortie pour faire contribuer les  
17 employés?

18 R. En fait, il y avait pas de pression. Il y avait...  
19 il y avait une directive à l'effet que nous devons  
20 contribuer au... au financement du Parti libéral.

21 Q. **[439]** Et est-ce qu'il y avait un montant de fixé?

22 R. Non.

23 Q. **[440]** Il y avait pas de montant minimal de  
24 contribution?

25 R. Non.

- 1 Q. **[441]** Et est-ce que ces contributions-là vous  
2 étaient remboursées d'une façon ou d'une autre par  
3 le Parti libéral?
- 4 R. D'aucune façon.
- 5 Q. **[442]** Et c'était des contributions par chèque?
- 6 R. Absolument.
- 7 Q. **[443]** Donc, il y avait une directive qui venait  
8 d'où?
- 9 R. Du directeur de cabinet.
- 10 Q. **[444]** De monsieur Lortie?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. **[445]** Est-ce que c'était une directive écrite ou  
13 c'était une directive verbale?
- 14 R. Je dirais que de mémoire que c'était verbal.
- 15 Q. **[446]** Quel employé du cabinet politique avait la  
16 tâche de mettre en application cette directive?
- 17 R. Lui-même, je présume. Ou son adjointe. Remettions-  
18 nous les chèques... nos chèques à son adjointe? Je  
19 me souviens plus du détail, là, mais on devait  
20 contribuer en disant : « Bien écoutez, si on est là  
21 aujourd'hui, c'est un peu... un peu grâce à... »
- 22 Q. **[447]** Un retour d'ascenseur?
- 23 R. On contribue au financement de notre ministre.
- 24 Q. **[448]** Et vous étiez combien d'employés à faire ça  
25 au sein du cabinet?

1 R. Tous les employés.

2 Q. **[449]** Ça veut dire combien de personnes?

3 R. Je dirais dizaine, douzaine de... du personnel au  
4 cabinet.

5 (14:07:19)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[450]** Moi j'aimerais savoir, juste un instant, là,  
8 Maître Tremblay. Vous avez posé une question, le  
9 témoin a répondu par autre chose, mais je ne veux  
10 pas que... je ne veux pas d'ambiguïté. Est-ce que  
11 c'était un retour d'ascenseur ou pas, le fait que  
12 vous étiez obligés de contribuer au Parti libéral?

13 R. Madame la Présidente, quand vous dites « un retour  
14 d'ascenseur », je veux dire nous on contribue...

15 Q. **[451]** Bon, bien je vais demander à Maître Tremblay,  
16 là, qu'est-ce qu'elle veut dire par ça.

17 R. O.K. C'est un retour d'ascenseur. Nous, on nous  
18 demande de contribuer au financement de notre  
19 ministre et nous avons contribué volontairement au  
20 financement de notre ministre.

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Q. **[452]** Et qu'est-ce qui arrivait si vous ne  
23 contribuiez pas?

24 R. Je ne le sais pas qu'est-ce qui serait arrivé parce  
25 qu'à ma connaissance, tout le monde le faisait de

1 façon volontaire.

2 Q. **[453]** Est-ce que cette directive s'appliquait aux  
3 employés subalternes?

4 R. À tous les employés du cabinet, à la hauteur de  
5 leurs moyens, je présume.

6 Q. **[454]** Et quand je parle de retour d'ascenseur, je  
7 veux signifier qu'en échange d'un emploi que vous  
8 aviez, vous reconnaissiez la valeur de l'emploi que  
9 vous aviez et par conséquent, vous fassiez une  
10 contribution au Parti libéral. Est-ce que c'est  
11 comme ça que vous le voyiez?

12 R. C'est une contribution à... à la campagne de  
13 financement de madame Normandeau qui est notre  
14 ministre. Je le vois pas comme une... un retour  
15 d'ascenseur comme me l'exprimez.

16 Q. **[455]** Et lorsque vous étiez chef de cabinet de  
17 monsieur Serge Simard, est-ce que vous avez  
18 également donné cette directive aux employés du  
19 cabinet?

20 R. Non.

21 Q. **[456]** Donc, ce n'était pas la même situation au  
22 sein du cabinet de monsieur...

23 R. Évidemment, on laisse... on laisse les employés  
24 décider. Mais je dirais qu'il y avait pas de  
25 directive comme il pouvait en avoir une au cabinet

1 de madame Normandeau.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[457]** Bien au cabinet de madame Normandeau, c'est  
4 pas vous qui étiez chef...

5 R. Non.

6 Q. **[458]** ... le chef de cabinet?

7 R. Non, mais...

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Q. **[459]** C'est ça.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[460]** Puis monsieur... donc monsieur Lortie vous  
12 l'imposait mais quand vous étiez chef du cabinet de  
13 monsieur Simard, vous, vous l'imposiez pas?

14 R. Non.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. **[461]** Est-ce que vous le suggérez?

17 R. Je... je disais que c'était libre à eux de le  
18 faire, selon leurs moyens aussi, mais jamais j'ai  
19 donné de directive. J'ai proposé qu'ils le fassent,  
20 comme il y en avait d'autres qui le faisaient  
21 présumément ailleurs, mais il y a pas... il y avait  
22 pas de directive et... précise.

23 Q. **[462]** Dans votre cas, c'était une proposition, mais  
24 ce n'était pas une directive?

25 R. Voilà.



1 Q. **[463]** Et dans... est-ce que les employés  
2 répondaient majoritairement ou en totalité à votre  
3 proposition?

4 R. De mémoire, il y avait peut-être des employés qui  
5 ne le faisaient pas puis des fois, on comprenait  
6 qu'ils avaient des... des moyens financiers  
7 limités. Mais il y avait pas de conséquences à ne  
8 pas pouvoir le faire.

9 Q. **[464]** Et votre proposition s'appliquait tant aux  
10 employés subalternes qu'aux employés qui avaient  
11 une position hiérarchiquement plus élevée?

12 R. Au cabinet de monsieur Simard, je dirigeais un tout  
13 petit cabinet, alors je pense qu'on était cinq ou  
14 six, alors...

15 Q. **[465]** Cinq ou six personnes?

16 R. Oui, incluant le personnel de soutien, donc il y  
17 avait deux ou trois... deux attachés politiques, un  
18 attaché de presse, deux adjoints. On était six avec  
19 moi, je pense. Ça fait que c'était un très petit  
20 cabinet.

21 Q. **[466]** Et lorsque monsieur Lortie travaillait au  
22 financement de madame Normandeau, est-ce qu'il  
23 sollicitait des dirigeants des firmes de génie?

24 R. Ça, Madame, je ne le sais pas parce que c'est pas  
25 moi qui s'en occupais, donc je peux pas vous dire

1 comment il le faisait. S'il le faisait, je présume  
2 que c'était lui, comme j'ai dit dans mon  
3 témoignage, que c'était lui qui s'en occupait. Qui  
4 il sollicitait? Comment il le faisait? Je peux pas  
5 vous le dire.

6 Q. **[467]** Vous avez été chef de cabinet de monsieur  
7 Simard lorsque ce dernier dirigeait le ministère  
8 des Ressources naturelles?

9 R. En fait, il était ministre délégué aux Ressources  
10 naturelles, responsable des dossiers Faune et Mine.

11 Q. **[468]** Et comme ministre délégué, il avait également  
12 un objectif de cent mille dollars (100 000 \$).

13 R. Oui.

14 Q. **[469]** Et est-ce que, en plus de l'objectif de  
15 ministre, il y avait des objectifs de comté?

16 R. C'est les mêmes objectifs.

17 Q. **[470]** C'était...

18 R. En fait...

19 Q. **[471]** C'était cent mille dollars (100 000 \$) pour  
20 le comté et le ministre.

21 R. Voilà!

22 Q. **[472]** C'était pas une addition de...

23 R. Non.

24 Q. **[473]** ... d'objectifs.

25 R. Non.

1 Q. **[474]** Et lorsque monsieur Simard était ministre  
2 délégué, vous vous êtes occupé de son financement?

3 R. En fait, je coordonnais effectivement le... les  
4 activités, à savoir avec les bénévoles du comté,  
5 oui.

6 Q. **[475]** En quoi consistait votre travail?

7 R. En fait, je suis, encore une fois, j'étais un lien  
8 entre le parti et les bénévoles dans la  
9 circonscription. Donc, quand il... on s'assoyait  
10 avec le ministre « monsieur le Ministre, avez-vous  
11 l'intention, avec vos bénévoles, d'organiser une  
12 activité de financement? » - « Oui » - « Alors,  
13 maintenant, ça aura lieu où? Qu'est-ce qu'on... qui  
14 on demande comme... comme personne invitée, comme  
15 ministre invité? » Et après ça, moi, je faisais le  
16 suivi sur « combien vous avez de billets de vendus?  
17 Comment ça se passe? » Et là je faisais rapport de  
18 ça au parti et vraisemblablement dans ce cas-ci à  
19 madame Trépanier.

20 Q. **[476]** Et est-ce que, lorsque vous avez exercé votre  
21 fonction de chef de cabinet pour monsieur Simard,  
22 vous avez directement sollicité des dirigeants  
23 d'entreprises qui pouvaient être reliés à  
24 l'industrie forestière?

25 R. Bien, en fait, monsieur Simard n'était pas

1           responsable du dossier forêt, donc j'ai...  
2           Évidemment, lorsqu'on était au Saguenay-Lac Saint-  
3           Jean, il y a des chances que des gens du milieu  
4           forestier soient sollicités, mais j'ai pas de  
5           mémoire à ça. Mais, monsieur... de toute façon,  
6           monsieur Simard n'était pas responsable du dossier  
7           forêt. C'était la responsabilité de... dans les  
8           débutts où je suis arrivé, c'était monsieur Claude  
9           Bécharde et après ça, ce fut madame Normandeau. Le  
10          dossier des forêts, c'était madame Normandeau.

11        Q. **[477]** Est-ce que vous avez sollicité directement  
12          des dirigeants d'entreprises au Saguenay-Lac Saint-  
13          Jean...

14        R. Pas moi.

15        Q. **[478]** ... pour monsieur Simard?

16        R. Non.

17        Q. **[479]** Non. Est-ce que c'étaient les bénévoles qui  
18          le faisaient?

19        R. Oui.

20        Q. **[480]** C'est bien, je n'ai plus de question. Merci.

21          (13:33:11)

22        LA PRÉSIDENTE :

23          Est-ce que d'autres personnes, d'autres parties  
24          veulent interroger?

25        Me MICHEL DÉCARY :

1 Non, Madame la Présidente.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Non. Parfait. O.K. Alors, merci beaucoup monsieur  
4 Binette.

5 R. Merci, Madame la Présidente, Monsieur le  
6 Commissaire.

7 Q. **[481]** Merci. Alors, je vois que maître Ferland est  
8 dans la salle. Merci, Maître Crépeau.

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Bonjour. Le témoin s'en vient.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Nous allons continuer avec Vincent Lehouillier.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Pourriez-vous rester debout pour l'assermentation,  
17 s'il vous plaît?

18

19

20

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatrième (4e)  
2 jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 VINCENT LEHOULLIER, directeur des affaires  
7 institutionnelles et des ressources humaines

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, bonjour, Monsieur Lehouillier.

13 R. Bonjour.

14 INTERROGÉ PAR Me ÉLIZABETH FERLAND :

15 Q. **[482]** Bonjour, Monsieur Lehouillier.

16 R. Bonjour.

17 Q. **[483]** Nous allons commencer avec peut-être un petit  
18 survol de votre formation ainsi que votre  
19 expérience professionnelle. Vous avez fait des  
20 études en communication.

21 R. Effectivement.

22 Q. **[484]** Et est-ce que vous avez fait d'autres études  
23 par la suite?

24 R. Oui, effectivement. Je viens de compléter des  
25 études en administration des affaires et j'ai aussi

1 étudié en inspection en bâtiment.

2 Q. **[485]** Donc, vous avez fait un retour aux études, si  
3 je peux me permettre.

4 R. Oui.

5 Q. **[486]** Vous avez commencé votre implication  
6 politique en quelle année?

7 R. Probablement à la fin des années quatre-vingt-dix  
8 (90), donc du côté du Parti libéral du Canada à  
9 Lévis.

10 Q. **[487]** À Lévis.

11 R. Oui.

12 Q. **[488]** Est-ce que cet... c'était à titre de  
13 bénévole?

14 R. Oui, tout à fait.

15 Q. **[489]** Est-ce que ça vous a permis à ce moment-là de  
16 rencontrer certaines personnes que vous avez  
17 recroisées par la suite dans votre cheminement  
18 professionnel?

19 R. Oui, c'est là que j'ai rencontré monsieur Bruno  
20 Lortie qui, à ce moment-là, occupait des fonctions  
21 de coordonnateur régional pour l'Est du Québec au  
22 Parti libéral du Canada.

23 Q. **[490]** Donc, bénévole à la fin des années quatre-  
24 vingt-dix (90). Ensuite, au début des années deux  
25 mille (2000), vous travaillez...

1 R. À la campagne électorale provinciale de deux mille  
2 trois (2003), j'ai été à nouveau bénévole à Lévis,  
3 à l'Association libérale de Lévis et j'ai été à  
4 nouveau en contact avec monsieur Lortie qui était à  
5 ce moment-là revenu du côté de la politique  
6 provinciale.

7 Q. **[491]** Suite à cette campagne électorale-là, est-ce  
8 que ça vous a amené à travailler plus disons  
9 directement avec monsieur Lortie?

10 R. Oui. Il m'a été offert un emploi au cabinet de  
11 madame Normandeau qui avait été nommée à ce moment-  
12 là ministre déléguée au Développement régional et  
13 au Tourisme et puis monsieur Lortie était son  
14 directeur de cabinet.

15 Q. **[492]** Et on parle à ce moment-là de l'année des  
16 élections, c'est-à-dire deux mille trois (2003).

17 R. Oui.

18 Q. **[493]** Et vous êtes au sein de ce cabinet-là  
19 jusqu'en quelle année?

20 R. De deux mille trois (2003) à deux mille cinq  
21 (2005), février deux mille cinq (2005), il y a eu  
22 un remaniement ministériel et madame Normandeau a  
23 été nommée aux Affaires municipales et là j'ai...  
24 on m'a offert de pouvoir la suivre du côté des  
25 Affaires municipales, Ministère dans lequel je suis



1           demeuré jusqu'en novembre deux mille sept (2007).

2           Q. **[494]** Est-ce que vous étiez plusieurs justement à  
3           faire cette transition vers le ministère des  
4           Affaires municipales?

5           R. Si mon souvenir est bon, je pense que la totalité  
6           du personnel qui était en fonction lors du  
7           remaniement a été invité à suivre d'un ministère à  
8           l'autre.

9           Q. **[495]** Par la suite, vous dites février deux mille  
10          sept (2007)?

11          R. Février... Jusqu'en novembre deux mille sept  
12          (2007).

13          Q. **[496]** Novembre, pardon, deux mille sept (2007).  
14          Vous quittez pour aller... Est-ce que vous êtes  
15          resté dans l'appareil?

16          R. Oui, j'ai été... À ce moment-là, on m'a offert un  
17          emploi au cabinet du premier ministre où j'ai  
18          travaillé un peu moins d'un an. Et par la suite, de  
19          là, on m'a offert un emploi de directeur de cabinet  
20          à partir de, si ma mémoire est bonne, de fin juin  
21          deux mille huit (2008) comme directeur de cabinet  
22          du ministre de la Santé et de Services sociaux.

23          Q. **[497]** Et vous êtes resté directeur de cabinet  
24          jusqu'en quelle année?

25          R. Environ trois ans, jusqu'en avril deux mille onze

1 (2011), moment à partir duquel j'ai intégré un  
2 emploi dans le réseau de la Santé et des Services  
3 sociaux.

4 Q. **[498]** Et vous êtes toujours...

5 R. Oui.

6 Q. **[499]** ... à cet endroit?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[500]** Mais j'imagine, vous avez changé peut-être de  
9 poste à travers le temps?

10 R. Oui, j'ai évolué de fonction donc pour être  
11 maintenant directeur des Affaires institutionnelles  
12 et des Ressources humaines, donc dans le secteur  
13 administratif.

14 Q. **[501]** Parfait. Vous comprendrez que je vais  
15 regarder plus précisément vos fonctions au sein du  
16 ministère des Affaires municipales. Et comme mon  
17 collègue qui m'a précédé, je vais essayer de  
18 l'appeler de cette façon-là, mais mes excuses si,  
19 parfois, je me promène du MAMROT au MAMOT qui est  
20 maintenant le nouveau nom. Juste avant d'entrer en  
21 détail là-dedans. Vous avez mentionné que vous avez  
22 travaillé de deux mille trois (2003) à deux mille  
23 cinq (2005) au sein d'un autre ministère, c'est-à-  
24 dire celui du Développement régional et du  
25 Tourisme. Peut-être juste nous expliquer. À cette

1 époque-là, vous étiez également à titre d'attaché  
2 politique?

3 R. Oui.

4 Q. **[502]** Est-ce que vos fonctions étaient différentes  
5 de celles qu'on va regarder plus attentivement tout  
6 à l'heure?

7 R. C'était le même type d'emploi, mais c'était un  
8 cabinet de ministre délégué. Donc, c'était un plus  
9 petit cabinet où nous étions deux attachés  
10 politiques. À ce moment-là, moi, je m'occupais des  
11 dossiers du Tourisme, donc au cabinet de la  
12 ministre.

13 Q. **[503]** Et est-ce que vous touchiez à ce qu'on  
14 appelle des subventions, par exemple, ou des  
15 programmes de ce type-là?

16 R. Il y avait certains programmes de subventions dans  
17 ce portefeuille-là, particulièrement le Programme  
18 de subventions des festivals et événements. Mais  
19 c'est une... Il y avait le reste... Je dirais le  
20 gros du portefeuille était ensuite investi en  
21 marketing via notamment les agences touristiques  
22 régionales.

23 Q. **[504]** Et à ce cabinet-là, votre patron direct est  
24 toujours le directeur de cabinet?

25 R. Monsieur Lortie, oui.

1 Q. **[505]** Monsieur Lortie. Donc, c'est le même  
2 patron...

3 R. Oui.

4 Q. **[506]** ... que vous avez eu pendant toutes ces  
5 années-là?

6 R. Effectivement.

7 Q. **[507]** Et quand vous arrivez au ministère des  
8 Affaires municipales, vous êtes plusieurs attachés  
9 politiques?

10 R. Je crois que nous sommes passés à ce moment-là, si  
11 mon souvenir est bon, à cinq attachés politiques,  
12 oui.

13 Q. **[508]** J'imagine que vos fonctions étaient peut-être  
14 différentes les uns les autres?

15 R. Oui, bien, chacun des attachés politiques était  
16 responsable, je dirais, d'une des fonctions du  
17 portefeuille ministériel, pas uniquement du  
18 Ministère, parce qu'il y avait des sociétés d'État  
19 qui relevaient de la ministre aussi dont il fallait  
20 s'occuper au cabinet de la ministre. Mes dossiers à  
21 moi essentiellement tournaient... l'élément majeur,  
22 c'était le dossier des infrastructures municipales.  
23 Mais je m'occupais aussi de certaines demandes  
24 d'approbation de règlements d'emprunt que les  
25 municipalités effectuaient auprès du Ministère et

1 aussi de l'enveloppe discrétionnaire de la  
2 ministre.

3 Q. **[509]** Et quand vous dites que vous vous occupiez  
4 des dossiers d'infrastructures municipales, est-ce  
5 que j'en comprends, et dites-moi si vous êtes en  
6 accord avec ce que les gens qui vous ont précédé  
7 ont dit, vous êtes un peu l'agent de liaison entre  
8 le Ministère, le cabinet et les maires ou autres  
9 élus?

10 R. Tout à fait. Exactement.

11 Q. **[510]** C'est un peu comme ça...

12 R. Effectivement.

13 Q. **[511]** ... qu'on pourrait...

14 R. Le gros de mon quotidien, c'était de faire face à,  
15 je dirais, un flot continu d'appels téléphoniques  
16 de la part d'élus tant au niveau municipal que  
17 provincial, de leur personnel politique ou c'est  
18 des firmes qui étaient mandatées par les  
19 municipalités dans leurs dossiers d'infrastruc-  
20 tures.

21 Q. **[512]** Pour vous appeler?

22 R. Oui.

23 Q. **[513]** Et quand on vous appelle, est-ce que c'est  
24 uniquement à des fins de suivi de dossiers ou...

25 R. Bien, les gens, effectivement, dans un certain

1 nombre de cas voulaient savoir où en était leur  
2 dossier et, dans d'autres cas, voulaient  
3 sensibiliser le cabinet du ministre ou la ministre  
4 à l'importance que leur dossier soit retenu,  
5 chemine, et cetera, donc expliquer un petit peu le  
6 contexte lié à leur demande d'aide financière.

7 Q. **[514]** Et ces gens-là savent que vous êtes la  
8 personne avec qui il faut communiquer puisque vous  
9 êtes la voie ou disons...

10 R. Les consignes étaient clairement données aux  
11 réceptionnistes que les gens qui ne savaient pas à  
12 qui s'adresser mais qui avaient un dossier de cette  
13 nature-là, les appels étaient acheminés à mon  
14 bureau.

15 Q. **[515]** Et, vous, vous passiez soit le message au  
16 chef de cabinet et à la ministre, sinon des  
17 interrogations, vous les descendiez avec les gens  
18 du Ministère en tant que tels?

19 R. Effectivement. Ou des demandes d'informations sur  
20 l'état d'avancement des dossiers, j'effectuais des  
21 suivis avec le Ministère. Et quand il y avait des  
22 dossiers qui requéraient des autorisations, à ce  
23 moment-là, j'en discutais avec mon chef de cabinet  
24 ou éventuellement à la ministre.

25 Q. **[516]** Je vais vous montrer un document qui a été

1 produit dans le cadre du témoignage de monsieur  
2 Yvan Dumont. C'est la pièce 165P-1803. C'était  
3 l'onglet 15 pour faciliter la discussion. Il s'agit  
4 ici d'une liste des programmes que monsieur Dumont  
5 a identifiés comme étant des programmes qui ont eu  
6 un volet eau pendant la durée du mandat de la  
7 Commission. J'aimerais... Je ne vais pas passer en  
8 revue évidemment tous ces programmes avec vous.  
9 J'aimerais peut-être juste tester ou que vous  
10 m'expliquiez votre compréhension de votre rôle par  
11 rapport à certains d'entre eux. Quand on regarde  
12 ceci et qu'on regarde les années deux mille (2000)  
13 et suivantes, on voit qu'il y a un programme qui  
14 s'appelait le TICQ 2000. C'est un programme que  
15 vous connaissez?

16 R. Oui, c'est le programme Travaux d'infrastructures  
17 Canada-Québec 2000, qui est... qui est l'ancêtre du  
18 FIMR, là, qui a été lancé en deux mille cinq  
19 (2005), le Fonds sur l'infrastructure municipale  
20 rurale. Donc, c'est des programmes de subventions  
21 tripartites financés par le gouvernement fédéral,  
22 provincial et le palier municipal aussi.

23 Q. **[517]** Quand vous arrivez, ce programme-là déjà  
24 avancé?

25 R. Il est en... Oui, il est en fin de vie. Il y avait

1 certaines disponibilités encore mais c'était très  
2 marginal. C'était surtout lié à, si ma mémoire est  
3 bonne, à des... des projets qui se désengageaient.  
4 Donc, l'essentiel des... des dossiers sur lesquels  
5 j'ai travaillé pendant mon passage au ministère ce  
6 sont dans... étaient dans ce programme-là, donc  
7 Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, PIQM,  
8 donc infrastructure Québec-Municipalités et FIMR,  
9 très marginalement, les programmes précédents, là,  
10 PEVQ et Travaux d'infrastructures Canada-Québec 97,  
11 marginalement parce que c'étaient des... souvent  
12 des règlements de... de fin de dossiers suite à des  
13 travaux. Donc, mais je ne pourrais même pas vous  
14 nommer le nom d'une municipalité impliquée, là,  
15 tellement c'était marginal à ce moment-là.

16 Q. **[518]** Et dans le TICQ 2000, est-ce que vous avez eu  
17 à faire certaines représentations à votre arrivée  
18 là-dedans, puisqu'on est en fin de programme?  
19 Saviez-vous si le FIMR s'en venait? Saviez-vous  
20 s'il fallait, par exemple, obtenir des  
21 prolongations de délais?

22 R. Je sais que, si mon souvenir est bon, on avait  
23 requis auprès du Conseil du trésor des  
24 autorisations pour repousser les dates butoir de  
25 fin de travaux dans Travaux d'infrastructures



1 Canada-Québec 2000, de manière à s'assurer que les  
2 municipalités qui avaient des travaux en cours ne  
3 se voient pas amputer la subvention par une date  
4 butoir qui arriverait avant la fin des travaux.

5 Donc, ça avait... c'est des autorisations, si mon  
6 souvenir est bon, qui avaient été données.

7 Q. **[519]** Et vous, vous aviez travaillé à ces... ces  
8 présentations-là?

9 R. Effectivement, notamment le cheminement des  
10 dossiers vers le secrétariat du Conseil du trésor.

11 Q. **[520]** Par la suite arrive le FIMR...

12 R. Oui.

13 Q. **[521]** ... dont on a entendu parler dans les  
14 derniers jours. Vous, est-ce que vous avez été  
15 impliqué dès le départ? Avez-vous participé à des  
16 négociations, par exemple, d'ententes dans ce  
17 programme-là?

18 R. Bien, je... mon directeur de cabinet, à ce moment-  
19 là, effectuait des liens avec son vis-à-vis au  
20 niveau fédéral, du côté du ministre responsable des  
21 infrastructures. Les fonctionnaires aussi étaient  
22 en lien, puis il y avait le Conseil du trésor qui  
23 était impliqué, donc, de manière à arriver. Moi,  
24 j'ai été impliqué peut-être davantage vers la fin,  
25 au niveau des enjeux de communication entourant

1 les... l'annonce de ce programme-là qui s'était  
2 faite, si ma mémoire est bonne, en présence des  
3 unions municipales et du... du ministre fédéral, et  
4 évidemment, de madame Normandeau.

5 Q. **[522]** Et quelle est la différence pour quelqu'un  
6 qui est assis dans votre chaise au cabinet entre le  
7 PIQM et le FIMR quand vous rece... quelle est la  
8 différence pour vous quand vous recevez un dossier?  
9 Est-ce que c'est important de voir dans lequel on  
10 se... un projet se retrouve?

11 R. Je dirais que les deux principales différences, la  
12 première c'est que, pour le PIQM, donc, l'autorité,  
13 la décision finale au niveau administratif, elle  
14 appartient seulement au gouvernement du Québec,  
15 dans ce cas-là, à la ministre des Affaires  
16 municipales. Pour le FIMR, bien, évidemment, il y a  
17 un processus administratif qui, une fois que le  
18 dossier est priorisé par le gouvernement du Québec  
19 - parce que l'entente prévoyait que c'était le  
20 gouvernement du Québec qui avait le choix de  
21 prioriser les projets comme on est dans un domaine  
22 de compétences provinciales - à ce moment-là, il y  
23 avait quand même au niveau administratif une  
24 validation des dossiers retenus par le gouvernement  
25 du Québec au niveau du gouvernement fédéral pour

1 s'assurer que les projets respectaient les normes  
2 du programme et aussi la loi canadienne sur  
3 l'environnement qui est... qui est... qui avait...  
4 qui avait autorité au Québec. Au niveau des règles  
5 et normes, il y avait beaucoup de travail qui avait  
6 été fait pour harmoniser le plus possible les  
7 règles et normes de ces programmes-là à travers les  
8 années de manière à s'assurer que les municipalités  
9 soient traitées équitablement au Québec à travers  
10 ça. Cependant, il demeurait quelque différences  
11 entre les programmes.

12 Deux qui me viennent en tête, au niveau des  
13 taux d'aide maximum qui pouvait être autorisée pour  
14 les travaux de mise aux normes de l'alimentation en  
15 eau potable, il y avait des plafonds d'aide  
16 financière qui étaient plus élevés dans le  
17 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.  
18 La deuxième, c'est... c'est plus technique,  
19 c'est... c'est que le Programme d'infrastructures  
20 Québec-Municipalités permettait, dans certains...  
21 certaines circonstances exceptionnelles de réaliser  
22 des travaux en dehors du périmètre d'urbanisation  
23 d'une municipalité. Ce qui était pas possible dans  
24 le FIMR. C'étaient des exigences du gouvernement  
25 fédéral dans ce contexte-là.

1 Q. **[523]** Et, par exemple, s'il y avait une urgence  
2 dans une municipalité, est-ce qu'il y avait, étant  
3 donné les différentes parties impliquées, une  
4 rapidité qui était différente, par exemple...

5 R. Oui.

6 Q. **[524]** ... dans les deux programmes?

7 R. En cas d'urgence, le Programme d'infrastructures  
8 Québec-Municipalités présentait plus de flexibilité  
9 puisque l'acheminement d'un dossier au niveau  
10 administratif vers le gouvernement fédéral pouvait  
11 prendre de quelques semaines à plusieurs semaines.  
12 Donc, c'est clair que le Programme  
13 d'infrastructures Québec-Municipalités permettait  
14 un engagement financier de la part du gouvernement  
15 plus rapide.

16 Q. **[525]** O.K. Pour ce qui est du FIMR, on est... quand  
17 vous êtes au cabinet, on est au début, on est dans  
18 le lancement...

19 R. Oui.

20 Q. **[526]** ... vous avez d'ailleurs mentionné y avoir  
21 travaillé au niveau de l'annonce - on a des gros  
22 montants disponibles. Est-ce que... est-ce que ça,  
23 c'est un enjeu par rapport au PIQM qui est déjà  
24 commencé ça fait un petit bout? Comment  
25 fonctionnaient les sommes qui arrivaient dans le

1           PIQM à cette période-là?

2           R. Bien, le PIQM était quand même un programme qui

3           existait depuis un certain nombre d'années puis

4           qui... puis qui avait, disons, dont l'enveloppe

5           était... commençait à montrer des signes

6           d'épuisement. Donc, c'est certain que moi, les

7           premiers mois où j'ai été là on était confronté à

8           des municipalités, là. Donc, les appels que j'avais

9           au quotidien, qui étaient... qui démontraient...

10          qui étaient en attente, dans le fond, d'un nouveau

11          véhicule d'aide financière pour être en mesure de

12          supporter leur projet. Donc, on était beaucoup dans

13          la gestion de... des attentes, des appréhensions

14          puis les gens nous demandaient beaucoup : « Bien,

15          quand est-ce que le nouveau programme qui va

16          remplacer Canada-Québec 2000 va être annoncé pour

17          qu'on puisse enfin pouvoir faire cheminer nos

18          projets? » Donc, il y avait... il y avait une

19          période de quelques mois, là, où on était beaucoup

20          dans la gestion, je dirais, des attentes. Et par la

21          suite, bien là, les annonces ont été faites, mais

22          il y avait encore, disons, je dirais une certaine

23          effervescence autour du fait que les municipalités

24          voulaient absolument que leurs projets soient

25          retenus, évidemment.

1 Q. **[527]** O.K. On a vu que le FIMR, entre autres, avait  
2 et même... bien dans le fond, les programmes  
3 avaient des cotes de... de priorité. On a compris  
4 qu'à une certaine époque, c'était de 1 à 8 et peut-  
5 être que ça a varié dans le temps. Vous, au  
6 cabinet, est-ce que vous receviez tous les  
7 dossiers, peu importe la cote?

8 R. Je me souviens minimalement qu'on recevait les  
9 projets cotés de 1 à 5. Et ça constituait une liste  
10 de projets assez... assez impressionnante, là. Donc  
11 effectivement, il y avait beaucoup de projets. Moi,  
12 j'avais un accès aussi au niveau du... limité, mais  
13 quand même au système informatique de la Direction  
14 des infrastructures. Donc, je pouvais quand même,  
15 quand la municipalité m'appelait, je pouvais, à  
16 l'écran, là, taper le nom de la municipalité et  
17 voir l'ensemble des demandes dans tous les  
18 programmes qui avaient été déposées depuis, je  
19 dirais, des décennies, par... par les  
20 municipalités. Donc, ça permettait d'avoir une vue  
21 d'ensemble, là, de... de la situation de la  
22 municipalité au niveau des demandes, à tout le  
23 moins au niveau du ministère des Affaires  
24 municipales.

25 Q. **[528]** Et vous avez parlé tout à l'heure du... du

1           taux normalisé. Est-ce que quand... quand un  
2           dossier cheminait vers le cabinet, est-ce que vous  
3           aviez déjà une... une analyse qui était présentée?  
4           Je m'explique, c'est-à-dire à quel moment on vous  
5           envoyait, justement, le... voyons! le taux  
6           normalisé? Est-ce que vous aviez une étude qui vous  
7           disait... par exemple, la fiche synthèse, est-ce  
8           que vous la receviez? Est-ce que vous receviez la  
9           fiche technique? Aviez-vous ces informations-là à  
10          chacune des étapes?

11         R. Non. Le projet... on avait la fiche synthèse quand  
12          elle arrivait avec la lettre de promesse pour  
13          signature de la ministre. Cependant, moi, il y  
14          avait un processus qui avait été mis en place de  
15          rencontre statutaire hebdomadaire avec les  
16          principaux gestionnaires de l'équipe de la  
17          Direction des infrastructures. On avait convenu  
18          qu'afin d'éviter, là, un échange de courriels assez  
19          exhaustif, qu'on puisse prendre un moment à chaque  
20          semaine pour que moi, j'arrivais avec ma liste de  
21          questions sur l'avancement d'un certain nombre de  
22          projets et puis qu'eux, qui connaissaient assez  
23          bien les dossiers, puissent me dire, bon, à grands  
24          traits où c'en était. S'il n'avaient pas  
25          l'information, ils me revenaient soit par téléphone

1 ou par courriel ultérieurement.

2           Donc, j'étais tenu au courant de  
3 l'avancement des dossiers, essentiellement à  
4 l'intérieur de... de ce forum-là. Quand les fiches  
5 synthèses des projets, pour revenir plus  
6 directement à votre question, arrivaient,  
7 effectivement, on pouvait constater, à ce moment-  
8 là, le taux d'aide financière qui était suggéré  
9 par... par le Ministère.

10 Q. **[529]** Si on prend les étapes, peut-être au tout  
11 début, là. La municipalité faisait une demande. La  
12 municipalité choisissait dans quel programme elle  
13 faisait sa demande. C'était bien elle qui...?

14 R. Oui, effectivement.

15 Q. **[530]** Vous, est-ce que vous receviez au cabinet les  
16 demandes des municipalités?

17 R. Bien, il était demandé dans les guides et  
18 programmes, là - parce que chaque programme était  
19 accompagné d'un guide explicatif - d'acheminer les  
20 demandes directement au Ministère. Pour des  
21 raisons... toutes sortes de raisons, là, que... que  
22 je m'explique pas, il y a des municipalités,  
23 surtout des élus, qui préféraient écrire  
24 directement à la ministre. Donc, il arrivait que  
25 des demandes d'aide financière étaient acheminées à



1 la ministre. Elles arrivaient au cabinet. À ce  
2 moment-là, on les envoyait au Ministère pour  
3 analyse. Mais c'est certain que c'est pas toutes  
4 les demandes, là, qui étaient portées à notre  
5 attention d'entrée de jeu. C'est quand il y avait  
6 dépôt de listes auprès du cabinet par le Ministère  
7 des projets qu'on avait une vision, je dirais, un  
8 petit peu plus large des demandes déposées.

9 (14:33:07)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[531]** Vous souvenez-vous lesquelles listes étaient  
12 envoyées directement à la ministre et quelles  
13 demandes étaient envoyées directement à la  
14 ministre?

15 R. J'ai pas de... j'ai pas de... de souvenir  
16 particulier d'une municipalité qui aurait acheminé  
17 ça. C'était pas... c'était pas un pourcentage  
18 important de demandes. Je sais pas si c'était  
19 volontaire dans tous les cas ou si c'était par  
20 inadvertance. Mais... mais c'est certain, puis même  
21 moi, quand je suis arrivé, je me demandais pourquoi  
22 il y avait tant d'appels au cabinet de la ministre  
23 pour ces dossiers-là. Et j'ai présumé, à travers  
24 les années, puis encore aujourd'hui, que c'était  
25 notamment à cause du fait que les maires, donc les

1           élu, souhaitaient s'adresser à leurs vis-à-vis qui  
2           sont... qui ne sont pas les fonctionnaires, mais  
3           qui sont... qui sont les élus. Donc, acheminaient  
4           via le cabinet de la ministre. Donc, j'ai pas  
5           trouvé de...

6           Q. **[532]** Vous aviez noté que c'est parce qu'il y avait  
7           une certaine proximité entre l'élu et la ministre?

8           R. Dans certains cas, il se pouvait qu'il y ait une...  
9           que ces gens... que les personnes se connaissent,  
10          mais pas nécessairement. J'ai pas remarqué de... je  
11          dirais de... de lien systématique, là.

12          Me ÉLIZABETH FERLAND :

13          Q. **[533]** Donc, la municipalité envoie ça au Ministère  
14          ou parfois au cabinet et vous acheminez le tout au  
15          Ministère. Vous avez compris que monsieur Dumont a  
16          expliqué qu'il y avait une... une première analyse  
17          qui était vraiment de savoir si ça cadrerait, là. On  
18          n'est pas dans... dans la grande analyse, on est  
19          vraiment juste dans les... les lignes, savoir si ça  
20          cadre dans le projet.

21          R. Tout à fait.

22          Q. **[534]** Si un dossier était refusé à cette étape-là,  
23          est-ce qu'on vous avisait?

24          R. Je... j'ai pas souvenir de dossiers qui étaient  
25          refusés. Les dossiers étaient non priorisés. Donc,

1 je crois qu'ils figuraient sur les listes,  
2 effectivement, mais avec des cotes de priorités  
3 moindres.

4 Q. **[535]** Même, par exemple, vous n'avez pas souvenir  
5 qu'une Municipalité aurait peut-être fait une  
6 demande pour un projet qui n'était pas  
7 nécessairement dans les normes, mais peut-être un  
8 peu en périphérie, et que lors de la première  
9 analyse, on n'aurait pas pu dire que c'est quelque  
10 chose qui cadrerait dans le programme et que là on  
11 aurait avisé le cabinet pour qu'il puisse aviser la  
12 Municipalité de cette situation ou demander des  
13 informations additionnelles?

14 R. Non. S'il y avait des informations complémentaires  
15 qui étaient nécessaires pour l'analyse du dossier,  
16 c'était les fonctionnaires...

17 Q. **[536]** Qui le faisaient.

18 R. ... qui procédaient. Il y avait un certain nombre  
19 de documents qui étaient requis de joindre à une  
20 demande d'aide financière. Et quand il n'y avait  
21 pas les documents, bien, le Ministère, je  
22 comprends, donc c'est ce que je comprends, en  
23 informait la Municipalité. Ils devaient joindre  
24 notamment une résolution du conseil municipal.  
25 Donc, ça faisait... Puis il y avait un formulaire,

1           puis il y avait, bon, une présentation du projet,  
2           et caetera. Donc, je comprends que ce travail-là se  
3           faisait au niveau administratif.

4           Q. **[537]** Donc, à ce moment-là il n'y a pas d'input  
5           additionnel au sein du cabinet?

6           R. Non.

7           Q. **[538]** Par la suite, quand justement, vous avez  
8           mentionné, il y a l'analyse, il y a la fiche  
9           synthèse, il y a les rencontres. Les rencontres  
10          sont dans ce cadre-là. Vous rencontrez le  
11          directeur? Vous rencontrez qui exactement?

12          R. Moi, dans la période où j'ai été là,  
13          essentiellement, il y avait trois personnes que je  
14          rencontrais périodiquement. Il y avait Jacques  
15          Tremblay, qui était à ce moment-là directeur des  
16          infrastructures; puis il y avait Jean-Pierre  
17          Beaumont, qui était le responsable des projets  
18          d'eau pour l'est du Québec; son vis-à-vis dans  
19          l'ouest du Québec, François Payette. Il y avait  
20          aussi le gestionnaire responsable des projets de  
21          nature un petit peu plus économique qui s'appelait  
22          François Côté. Donc, essentiellement, on était  
23          cinq, des fois il y a des gens qui se faisaient  
24          remplacer, mais pour faire le tour de l'ensemble  
25          des dossiers qui pouvaient arriver de part et

1 d'autre.

2 Q. **[539]** Et quand vous avez reçu dans une semaine  
3 plusieurs appels et que là vous avez la rencontre  
4 hebdomadaire, vous arrivez avec des demandes de  
5 suivis pour certains dossiers. Évidemment, ça,  
6 c'est quand vous avez reçu l'appel directement.  
7 Est-ce que, des fois, c'était des demandes de  
8 suivis ou autres qui vous étaient demandées par le  
9 directeur de cabinet?

10 R. Oui, il arrivait que monsieur Lortie ait des appels  
11 directement. De façon générale, les petites, les  
12 plus petites municipalités passaient par moi. Et  
13 les plus grosses passaient par monsieur Lortie.  
14 Donc, je dirais que c'est le principal élément.  
15 Puis il y avait certains consultants aussi qui  
16 passaient directement par monsieur Lortie.

17 Q. **[540]** Quand vous dites ça...

18 (14:37:33)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[541]** Est-ce que vous pouvez expliquer c'est quoi  
21 les grosses demandes puis les petites demandes?

22 R. Je dirais, j'ai essayé de définir ça. Je dirais  
23 que, de façon générale, si mon souvenir est bon,  
24 les municipalités, en bas de dix mille (10 000)  
25 habitants, passaient via mon intermédiaire. Et de

1 façon générale, les municipalités plus grosses  
2 passaient par l'intermédiaire de monsieur Lortie.

3 Me ÉLIZABETH FERLAND :

4 Q. **[542]** Savez-vous pourquoi?

5 R. Non, je ne peux pas vous donner de raison par  
6 rapport à ça.

7 Q. **[543]** Puis si une municipalité de plus de dix mille  
8 (10 000) habitants vous avait téléphoné, est-ce  
9 qu'il aurait fallu que vous transfériez l'appel à  
10 monsieur Lortie?

11 R. Pas nécessairement automatiquement.

12 Q. **[544]** Non. Vous auriez pu prendre...

13 R. Au même titre que ça arrivait qu'il y avait des  
14 municipalités de plus petites tailles, des maires  
15 donc qui contactaient monsieur Lortie. À ce moment-  
16 là, des fois, il venait me voir. Puis si c'est un  
17 maire qu'il connaissait, bien, des fois, il  
18 retournait lui-même l'appel.

19 Q. **[545]** Et vous avez également mentionné les  
20 consultants. Quand vous dites ça, vous voulez  
21 parler des firmes de génie, j'imagine?

22 R. Oui.

23 Q. **[546]** Donc, vous avez des firmes de génie qui vous  
24 appelaient vous directement?

25 R. Oui.

1 Q. **[547]** Et il y avait certaines firmes de génie qui  
2 appelaient monsieur Lortie directement?

3 R. En fait, je dirais que j'avais des appels d'à peu  
4 près toutes les grandes firmes qui ont déjà été  
5 nommées dans les témoignages précédents. Et  
6 monsieur Lortie avait, je dirais, les appels de  
7 façon plus particulière de la firme, de  
8 représentants de la firme Roche qui le  
9 contactaient.

10 Q. **[548]** On parle ici de Marc-Yvan Côté?

11 R. Oui.

12 Q. **[549]** Est-ce qu'il y a d'autres représentants de la  
13 firme Roche qui entraient en contact avec vous?

14 R. À l'occasion, effectivement, il pouvait y avoir  
15 soit France Michaud, soit André Côté ou soit Martin  
16 Lapointe.

17 Q. **[550]** Qui, eux, avaient une habitude peut-être de  
18 vous appeler, vous, plutôt que monsieur Lortie?

19 R. Oui. Mais madame Michaud était aussi parfois en  
20 contact avec monsieur Lortie.

21 Q. **[551]** Et vous faites la comparaison avec les autres  
22 firmes qui ont été nommées. On sait que tout à  
23 l'heure, on a nommé BPR. Chez BPR, on vous appelait  
24 directement?

25 R. La plupart du temps, il y avait deux personnes

1 principalement qui me contactaient chez BPR. Il y  
2 avait Charles Meunier, dont on a fait mention ce  
3 matin. Monsieur Meunier me contactait mais  
4 contactait aussi monsieur Lortie à l'occasion. Puis  
5 il y avait monsieur Pierre Lavoie qui était  
6 davantage responsable des dossiers de l'est du  
7 Québec chez BPR, qui me contactait, je dirais,  
8 quasi exclusivement.

9 Q. **[552]** Et pour les autres firmes, avez-vous...

10 R. C'était plus marginal. Il y avait monsieur  
11 Christian Côté qui contactait monsieur Lortie pour  
12 Dessau. Les autres firmes étaient peu présentes  
13 dans le marché. C'était plus exceptionnel comme  
14 contact.

15 Q. **[553]** Et quand vous arrivez à cette rencontre, vous  
16 avez mentionné qu'il y avait les représentants de  
17 l'est et de l'ouest du Québec. C'était à la même  
18 rencontre?

19 R. Oui.

20 Q. **[554]** Ils étaient les deux présents?

21 R. Oui, au Ministère, oui.

22 Q. **[555]** D'accord. Et on a vu qu'il y a une analyse  
23 qui est faite, supposons en eau, on sait que le  
24 taux d'aide va être à la hauteur d'à peu près  
25 cinquante pour cent (50 %) ?



1 R. C'est le taux de base, effectivement.

2 Q. **[556]** Le taux de base. Vous êtes à cette rencontre-  
3 là et, évidemment, on vous présente peut-être un  
4 taux, une suggestion de taux majoré.

5 R. Oui.

6 Q. **[557]** C'est à ce moment-là qu'on vous l'explique?

7 R. Bien, en fait, le Ministère avait développé un  
8 algorithme mathématique avec différents critères  
9 que je... que monsieur Dumont a présentés, où, dans  
10 les cas de municipalités plus petites, le Ministère  
11 pouvait arriver avec une suggestion d'aide majorée.  
12 Des fois, dans le contexte des rencontres, là,  
13 donc, de suivis de différents dossiers que je  
14 pouvais avoir avec le Ministère, les fonctionnaires  
15 me faisaient part du... de représentations que  
16 certaines municipalités avaient à l'effet d'aller  
17 chercher un taux majoré plus... plus important que  
18 ce que le Ministère était prêt à recommander à la  
19 ministre, au même titre que certaines municipalités  
20 faisaient ces représentations-là directement auprès  
21 de moi, donc, dans l'objectif d'obtenir un taux  
22 majoré plus important que la recommandation  
23 administrative.

24 Q. **[558]** Et, avez-vous remarqué une différence entre  
25 les régions de l'Est du Québec versus les régions

1 de l'Ouest?

2 R. Oui, les demandes de taux majorés provenaient  
3 essentiellement des municipalités des régions de  
4 l'Est du Québec. La situation des infrastructures  
5 était différente dans... de façon générale, là,  
6 évidemment il y a des exceptions. Mais de façon  
7 générale, l'Est du Québec, c'était une situation où  
8 il y avait plusieurs municipalités qui n'avaient  
9 pas d'infrastructures d'eau potable ou d'eaux  
10 usées, puis se retrouvaient dans des situations  
11 sanitaires douteuses. Et dans l'Ouest du Québec, on  
12 était plus, de façon générale, dans une situation  
13 où on avait des infrastructures qui étaient  
14 existantes, mais désuètes. Et aussi, de façon  
15 générale, les municipalités de l'Est du Québec  
16 étaient plus dévitalisées ou dans une situation  
17 financière plus difficile que celles de l'Ouest du  
18 Québec. Donc, c'étaient des types de dossiers,  
19 toujours de façon générale, mais qui étaient... qui  
20 étaient... qui étaient un peu différents d'un...  
21 des deux côtés de... de la frontière, si on peut  
22 dire ça.

23 Q. **[559]** Puis quand vous arrivez avec une suggestion,  
24 vous avez ça dans... dans... dans la fiche  
25 synthèse; c'est un dossier qui est documenté. Est-

1 ce qu'elle est signée, cette fiche-là, quand on  
2 dit, par exemple, on est à cinquante pour cent  
3 (50 %) de taux de base, selon nos calculs et  
4 l'impact sur la municipalité, on évalue qu'on  
5 devrait être à soixante-cinq pour cent (65 %)?

6 R. Bien, si c'est une recommandation qui provenait de  
7 l'appareil administratif, puis qui... qui  
8 correspondait au modèle économique, là, que le  
9 Ministère avait développé, effectivement la fiche  
10 était signée par l'ensemble des intervenants au  
11 dossier, au niveau technique.

12 Q. **[560]** Et quand... supposons qu'on garde le même  
13 exemple. La fiche est signée, il y a soixante-cinq  
14 pour cent (65 %) qui est recommandé, vous, vous  
15 savez, on vous l'a mentionné au... au sein du  
16 cabinet, soit par monsieur Lortie ou madame  
17 Normandeau, qu'on veut aider cette municipalité-là  
18 et on veut l'aider à la hauteur de quatre-vingts  
19 pour cent (80 %). Est-ce que... Vous le mentionnez,  
20 à ce moment-là, à vos... aux gens qui sont présents  
21 à la rencontre?

22 R. Oui.

23 Q. **[561]** Et comment ça fonctionne par la suite? Est-ce  
24 qu'ils refont une fiche synthèse? Est-ce qu'ils  
25 modifient les paramètres?

1 R. Bien, moi, je... avant... Normalement, ce que... ce  
2 qu'on convenait, c'est de ne pas faire circuler des  
3 documents dans la chaîne hiérarchique au ministère  
4 inutilement. Donc, les dossiers étaient assez  
5 régulièrement discutés à l'avance, parce que  
6 c'étaient des dossiers qui étaient traités sur  
7 plusieurs mois, et souvent même, dès le dépôt de la  
8 demande, j'étais déjà, moi, interpellé par une  
9 municipalité pour savoir où en était le traitement  
10 du... du dossier, donc... C'est certain que  
11 c'étaient des dossiers que je connaissais déjà. Et,  
12 des fois le Ministère nous disait ou c'est moi qui  
13 disais : « Bien, écoutez, la municipalité nous a  
14 informés qu'elle... qu'elle ferait pas les travaux  
15 à soixante-cinq pour cent (65 %), » à titre  
16 d'exemple, parce que pour eux, c'était pas  
17 acceptable au niveau... au niveau financier, donc  
18 on voyait venir, je dirais, les impasses avant même  
19 que la lettre soit préparée pour signature de la  
20 ministre, dans la plupart des cas. Et aussi, les  
21 municipalités développaient un argumentaire qui...  
22 qui venait soutenir la nécessité d'obtenir un taux  
23 majoré d'aide financière, souvent dès le dépôt de  
24 la demande.

25 Q. **[562]** Et, quand vous avez ces discussions-là avant,

1 est-ce que vous avez ressenti des fois de la  
2 réticence de la part... et qui... de... des gens du  
3 Ministère?

4 R. Bien, pas moi, de la part... avec... de la part des  
5 gens avec qui, moi, j'étais en interface, mais  
6 c'est certain qu'on m'a déjà mentionné, je pense  
7 monsieur Beaumont, que... que des fois, les membres  
8 de son équipe n'étaient pas nécessairement à l'aise  
9 avec le... le taux d'aide qui était demandé par les  
10 municipalités ou, si ce taux d'aide là se  
11 concrétisait, dans le fond, dans une décision de la  
12 ministre d'accorder un taux majoré, donc, des fois  
13 on m'informait que... que... que c'était pas  
14 nécessairement appuyé par l'ensemble de l'équipe.

15 Q. **[563]** Et quand on vous dit ça, vous faites quoi?  
16 Vous avisez la ministre de ça? Vous... vous la...

17 R. Bien, effectivement, soit monsieur Lortie ou madame  
18 Normandeau, dépendamment des dossiers, mais  
19 l'ensemble des dossiers était de toute façon  
20 discuté avec monsieur Lortie. Mais les... les...  
21 les... mes patrons, donc, étaient informés de cet  
22 inconfort-là, mais surtout de la nécessité de  
23 prendre une décision, donc, du côté de la ministre,  
24 parce que c'est elle qui autorise ultimement, de  
25 prendre une décision au-delà de la recommandation

1 administrative, mais qui, quand même, se situe à  
2 l'intérieur de son pouvoir dans le contexte du  
3 cadre normatif du programme. Dans ce cas-là, on  
4 parle du Programme d'infrastructures Québec-  
5 Municipalités.

6 Q. **[564]** Et vous... le... le quatre-vingts pour cent  
7 (80 %) a changé à travers le... le temps; c'est  
8 exact?

9 R. Effectivement, je pense que monsieur Dumont a  
10 expliqué qu'en deux mille sept (2007), il y a eu un  
11 CT qui a été autorisé par le Conseil du trésor  
12 permettant dans certains cas de porter l'aide à  
13 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %).

14 Q. **[565]** Savez-vous pourquoi ça a été fait? Avez-vous  
15 participé à ces discussions-là?

16 R. J'ai souvenir de ça, évidemment c'est plus facile  
17 aujourd'hui avec le témoignage, les témoignages  
18 qu'on a eus hier. Je pense que madame Normandeau  
19 elle s'est jamais cachée du fait qu'une des raisons  
20 qui ont amené son implication politique était, je  
21 dirais, nécessaire adaptation que les ministères et  
22 organismes devaient faire de leur programme pour  
23 s'adapter à la réalité rurale. Donc, dans ce  
24 contexte-là, elle s'est jamais cachée du fait que,  
25 pour elle, l'appareil étatique était pas

1 nécessairement fait pour accommoder les  
2 municipalités notamment, mais pas uniquement les  
3 municipalités. Donc c'est certain que pour elle,  
4 que d'apporter des mesures de modulation, que ce  
5 soit dans ce programme-là ou dans d'autres  
6 programmes, ça faisait partie de ses motivations  
7 politiques et c'est clair que c'était un thème  
8 important pour elle. Donc le fait, là, on nous a  
9 rappelé hier, effectivement, que ça apparaissait  
10 dans la mise à jour de la politique nationale de la  
11 ruralité parce que c'était une politique qui est,  
12 si mon souvenir est bon, existait avant deux mille  
13 sept (2007) mais qui a été mise à jour en deux  
14 mille sept (2007). Le fait que ça se retrouve dans  
15 ce document-là, c'était vraiment pas surprenant  
16 pour moi. J'avais pas souvenir de ça mais c'était  
17 pas surprenant du fait que ça fait partie de, ça  
18 faisait partie de ses priorités politiques et ça  
19 faisait partie des engagements électoraux du Parti  
20 libéral du Québec à la campagne électorale de deux  
21 mille trois (2003).

22 Q. **[566]** Je vais vous montrer certains dossiers tout à  
23 l'heure mais, avant, est-ce que vous avez souvenir  
24 de dossiers pour lesquels il y a eu des discussions  
25 peut-être un petit peu plus intenses ou soit que le

1 dossier a été plus long à faire évoluer en raison  
2 de différences d'opinion sur les taux?

3 R. Bien, c'est certain qu'il y a des dossiers où il y  
4 avait vraiment un décalage plus grand entre le, je  
5 dirais le taux de base ou le taux recommandé par le  
6 Ministère puis les attentes de la municipalité,  
7 attentes qui étaient documentées dans la plupart  
8 des cas, je dirais dans la quasi-totalité des cas  
9 mais qui n'étaient pas nécessairement en ligne avec  
10 les paramètres du ministère. Il y a un nom qui me  
11 vient en tête, une municipalité dans Charlevoix  
12 qui, effectivement, avait fait des représentations.  
13 Et j'ai compris à la lecture des documents, là,  
14 parce qu'évidemment c'est des dossiers que j'ai  
15 perdu de vue depuis un certain nombre d'années,  
16 mais j'ai compris à la lecture des documents des  
17 derniers jours que, après mon départ, l'aide  
18 financière a été accordée de façon majorée, plus de  
19 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) dans le cas de  
20 cette municipalité-là de Charlevoix.

21 Q. **[567]** Est-ce que vous parlez de Saint-Siméon?

22 R. Oui, exactement.

23 Q. **[568]** O.K. On va le regarder tout de suite. Je vous  
24 demanderais de prendre l'onglet 2, s'il vous plaît.

25



1 LA GREFFIÈRE :

2 Est-ce que vous le produisez?

3 Me ÉLIZABETH FERLAND :

4 Oui, s'il vous plaît.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Alors ça va être 167P-1823.

7

8 167P-1823 : Fiche de conformité normative et  
9 d'appréciation technique - Saint-  
10 Siméon

11

12 Me ÉLIZABETH FERLAND :

13 Q. **[569]** Donc, on a ici la fiche de conformité qui  
14 parle, justement, de la municipalité de Saint-  
15 Siméon dans le PIQM, c'est exact?

16 R. Oui.

17 Q. **[570]** On est, on est en date de réception, on est  
18 en mars deux mille sept (2007), donc vous êtes  
19 toujours présent au cabinet à ce moment-là?

20 R. Oui.

21 Q. **[571]** Ce dossier-là, si on va à la page 5, est  
22 catégorisé de niveau de priorité 1; c'est votre  
23 souvenir?

24 R. Oui.

25 Q. **[572]** Et dans ce dossier-là, si... oui, on voit ici

1 le niveau de priorité, c'est exact?

2 R. Je le vois pas à l'écran mais normalement ça  
3 apparaît au début de la fiche.

4 Q. **[573]** Juste ici, niveau de priorité 1.

5 R. Ah! Bien oui, voilà.

6 Q. **[574]** Donc, dans ce dossier-là, c'était une  
7 question d'accès à l'eau potable ou c'était...  
8 Selon votre souvenir.

9 R. Si mon... C'était de l'alimentation en eau potable,  
10 effectivement, donc c'était de la mise aux normes  
11 si je lis en diagonale le contexte, effectivement,  
12 donc versus le Règlement sur la qualité de l'eau  
13 potable qui avait été mis en force quelques années  
14 auparavant, fin des années quatre-vingt-dix (90),  
15 début des années deux mille (2000).

16 Q. **[575]** O.K. Si on va aux pages suivantes, peut-être  
17 deux pages plus loin, il y a un courriel. Ici on a  
18 un courriel de André Gagnon, savez-vous qui est-il?

19 R. J'ai lu souvent son nom quand j'étais au ministère  
20 mais j'ai pas souvenir de l'avoir rencontré mais  
21 c'est possible que je l'aie rencontré, oui.

22 Q. **[576]** C'était peut-être un ingénieur ou un chargé  
23 de projet?

24 R. Oui, oui, tout à fait.

25 Q. **[577]** O.K. Donc, il écrit à monsieur Dumont. Et on

1 voit, si vous descendez un petit peu le courriel,  
2 au troisième paragraphe, on voit que ce monsieur  
3 mentionne avoir fait l'analyse de l'impact de la  
4 réalisation de ce projet sur la situation  
5 financière actuelle de la municipalité selon la  
6 méthode établie et normalement reconnue aux fins  
7 d'évaluation de demande de taux d'aide accru et,  
8 là, il dit, il explique un peu plus loin et il  
9 arrive, deux paragraphes plus loin :

10 Je recommande donc que l'aide  
11 financière à accorder dans le cadre de  
12 ce projet soit basée sur un taux  
13 d'aide standard de cinquante pour cent  
14 (50 %) et, à moins de directives  
15 contraires, de préparer les documents  
16 habituels en conséquence.

17 Ça, c'est ce que l'ingénieur qui a fait l'analyse  
18 du dossier, en appliquant l'algorithme et tous les  
19 paramètres du programme, arrive comme conclusion,  
20 c'est exact?

21 R. C'est ce que je comprends effectivement.

22 Q. **[578]** Et lui, ce courriel-là, vous, est-ce que vous  
23 avez copie de ça quand ça arrive?

24 R. Généralement, non, c'est, ce sont des courriels  
25 internes, mais je ne suis pas surpris de lire ce

1 courriel-là dans le sens que je sais que le coeur  
2 de ce dossier-là était pas tant l'admissibilité des  
3 travaux que le taux d'aide financière, j'ai le  
4 souvenir de ça, tout à fait.

5 Q. **[579]** Vous avez souvenir de ça?

6 R. Oui.

7 Q. **[580]** Et quand vous avez la rencontre, c'est  
8 monsieur Tremblay, c'est... Qui vous parle?

9 R. Généralement dans ce cas-là c'était, dans l'est du  
10 Québec, généralement c'est monsieur Beaumont qui  
11 m'informait des dossiers, à l'occasion, en son  
12 absence, monsieur Dumont.

13 Q. **[581]** En son absence, puisqu'il prenait la place...

14 R. Oui.

15 Q. **[582]** ... par intérim, si je peux me permettre.

16 R. Oui.

17 Q. **[583]** On va aller à la fiche qui est la fiche  
18 synthèse quelques pages plus loin. On est le treize  
19 (13) mars deux mille sept (2007). Vous pouvez  
20 descendre. Là, on voit qu'il y a une rature ici. On  
21 continue. Encore. Donc là, ici, on a le calcul du  
22 coût du projet ainsi que le partage des coûts -  
23 vous pouvez descendre un petit peu plus - et on  
24 voit certains pourcentages ainsi que certains  
25 montants indiqués, là, comme étant le partage entre

1 le gouvernement du Québec, le requérant. On voit  
2 des pourcentages dans la marge à droite.

3 R. Oui.

4 Q. **[584]** Et si on continue de descendre, on voit ici  
5 qu'on s'est basé sur le taux d'aide de quatre-  
6 vingts pour cent (80 %). Vous, dans ce... dans ce  
7 dossier-là, c'était... est-ce que vous aviez eu  
8 le... dans le fond, je vais utiliser la  
9 « commande » ou la « demande » que ce soit à  
10 quatre-vingts pour cent (80 %) ?

11 R. Bien, dans ce dossier-là en particulier, Marc-Yvan  
12 Côté avait fait des représentations auprès de mon  
13 directeur de cabinet pour... particulièrement sur  
14 la notion du taux d'aide financière. La  
15 municipalité avait... avait développé un  
16 argumentaire qu'on a... qu'on a rapidement aperçu  
17 dans les documents autour du fait que... qu'il  
18 était nécessaire pour eux d'effectuer d'autres  
19 travaux éventuellement qui... qui ne seraient pas  
20 couverts par une aide financière gouvernementale et  
21 donc, pour ce qui est de cette phase-là de travaux,  
22 elle demandait un taux d'aide majoré pour que  
23 globalement, donc dans le fond, que la... la pilule  
24 soit, je dirais de façon... soit plus facile à  
25 accepter pour le payeur de taxes, donc en termes

1 d'augmentation.

2 (14:54:51)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[585]** Je comprends qu'ils essayaient d'obtenir une  
5 plus grande compensation pour être capable de  
6 couvrir les frais de ce qui était pas admissible?

7 R. C'est ce que je comprends aussi. Tout à fait.

8 Me ÉLIZABETH FERLAND :

9 Q. **[586]** Et est-ce que... est-ce que ça arrivait  
10 souvent ce genre de situation là?

11 R. Bien, oui. Bien, les municipalités développaient  
12 des argumentaires souvent autour de leur situation  
13 globale et pas nécessairement uniquement autour  
14 d'un projet spécifique. Ils nous arrivaient puis  
15 ils nous disaient « bien, voici, moi, je dois  
16 acheter... il y a le ministère de la Sécurité  
17 publique nous oblige à implanter un schéma de  
18 couverture de risques. Je dois acheter un nouveau  
19 camion de pompiers » ils doivent se... s'assujettir  
20 au plan de gestion des matières résiduelles, donc  
21 ils doivent acheter ou s'intégrer dans un... dans  
22 une corporation intermunicipale qui comporte  
23 certains coûts, donc on a une couverture à  
24 remplacer, des... des toits... c'est-à-dire des  
25 travaux autres d'infrastructures comme... Puis là,

1 on nous amenait souvent la réforme Ryan des années  
2 quatre-vingt-dix (90) qui avait transféré un  
3 certains nombres de kilomètres et de ponts aux  
4 municipalités. Donc, ils présentaient l'ensemble de  
5 leurs projets qu'eux considéraient comme urgents à  
6 court terme, puis ils disaient « bien, il y a  
7 plusieurs de ces projets-là qui sont pas  
8 admissibles à une aide financière  
9 gouvernementale », donc ils développaient un  
10 argumentaire qui disait « bien, pour ce projet-là  
11 spécifique d'eau potable, comme c'est le seul  
12 programme ou à peu près qui permet une aide  
13 majorée, on sollicite de la part du ministère une  
14 aide financière majorée » donc... Mais, ces  
15 critères-là donc ne faisaient pas nécessairement  
16 partie du modèle mathématique développé par le  
17 Ministère qui, lui, était davantage à court terme  
18 et davantage lié à la situation financière actuelle  
19 de la municipalité et non pas à une situation  
20 financière anticipée, donc...

21 Q. **[587]** Mais, on comprend de ce qu'on voit ici que le  
22 Ministère était sensible à ça.

23 R. D'une certaine façon. Cependant, c'est certain que,  
24 au-delà de ce dossier spécifique là - je parle de  
25 façon générale - mais madame Normandeau, même avec

1 les pourcentages d'aide financière majorés que le  
2 Ministère recommandait, s'est toujours montée (sic)  
3 un petit peu critique de la façon dont le Ministère  
4 proposait les taux d'aide parce qu'elle considérait  
5 que ça tenait pas nécessairement compte de la vraie  
6 réalité des municipalités qui, elle, va bien au-  
7 delà des programmes d'infrastructures d'eau. Donc,  
8 dans ce contexte-là, c'est certain que, à plusieurs  
9 reprises, elle a eu recours à son pouvoir  
10 discrétionnaire pour majorer les taux d'aide  
11 financière, malgré le fait que, au niveau  
12 administratif, c'était pas une recommandation du  
13 Ministère.

14 Q. **[588]** Et si on regarde à la page suivante, on voit  
15 que, cette fiche-là, elle n'est pas signée par tous  
16 les intervenants, donc c'est ce qu'on peut  
17 comprendre, là, de ce que vous avez dit  
18 précédemment, là. C'était une façon de vous dire,  
19 par exemple, qu'ils étaient peut-être pas d'accord  
20 avec le taux majoré tel que discuté.

21 R. Tout à fait, mais c'était quand même un taux qui  
22 était... je parle pas spécifiquement de ce projet-  
23 là, là, mais c'était un taux qui était prévu dans  
24 le cadre normatif du programme. Donc, le Conseil du  
25 trésor avait autorisé le... la ministre dans ce



1 cas-là à pouvoir aller jusqu'à quatre-vingt-quinze  
2 pour cent (95 %).

3 Q. **[589]** Il était effectivement prévu que... là ici,  
4 on est à quatre-vingts pour cent (80 %)...

5 R. Oui.

6 Q. **[590]** ... mais il était effectivement prévu qu'elle  
7 pouvait se rendre jusqu'à quatre-vingts pour cent  
8 (80 %), sauf que, de ce que vous me dites, c'est  
9 que la sensibilité, c'était que peut-être on  
10 essayait de donner la chance à la municipalité de  
11 souffler dans le cadre de ces travaux-là puisqu'il  
12 y en avait d'autres qui étaient pas admissibles ou  
13 qu'il y avait pas de subvention, qui devaient être  
14 assumés par la municipalité.

15 R. Bien, ça, c'était l'argumentaire de cette  
16 municipalité-là, effectivement, donc qu'on avait  
17 entendu dans d'autres cas, donc effectivement. Et  
18 moi, à un moment donné, il m'a été demandé, donc de  
19 la part de monsieur Lortie, concrètement dans ce  
20 dossier-là, de demander au Ministère de préparer  
21 une lettre pour signature de la ministre à un taux  
22 majoré...

23 Q. **[591]** Dans ce cas-ci...

24 R. ... donc qui allait au-delà de la recommandation de  
25 l'équipe des infrastructures.

1 Q. **[592]** Et si on avance un petit peu, Madame  
2 Blanchette, s'il vous plaît, on va voir qu'il y a  
3 une note à la ministre, ici, qui est à quatre-  
4 vingts pour cent (80 %) tel qu'on l'a vu  
5 précédemment. Peut-être descendre un petit peu,  
6 s'il vous plaît. Qui est toujours pas signée par  
7 monsieur Beaumont.

8 R. Hum hum.

9 Q. **[593]** Encore une fois, ça allait jusqu'à la note.  
10 C'est leur façon de manifester leur désaccord?  
11 C'est exact?

12 R. C'est ce que je comprends, effectivement. C'est ce  
13 que j'ai compris, oui.

14 Q. **[594]** Et si on descend à la page suivante, on va  
15 voir la lettre qui est adressée à Michel Després,  
16 ministre des Transports et qui était le ministre  
17 responsable de la région de la Capitale nationale.  
18 Et c'est la fameuse lettre de madame Normandeau -  
19 peut-être descendre un petit peu - où elle... elle  
20 a le plaisir d'informer que l'aide financière est  
21 accordée et les chiffres correspondent à l'aide de  
22 quatre-vingts pour cent (80 %). C'est cette lettre-  
23 là que vous me dites que monsieur Lortie vous  
24 demande de préparer étant donné...

25 R. Bien cette lettre-là, c'est davantage une lettre de

1 courtoisie. Je dirais que la lettre qui fait foi,  
2 c'est la lettre adressée à la municipalité signée  
3 par la ministre qui, elle, confirme. Je dirais que  
4 les lettres adressées aux députés ou aux ministres  
5 régionaux, pour moi, n'avaient pas de... avaient  
6 une valeur davantage symbolique, là. L'engagement  
7 financier, c'est vraiment la... la lettre adressée  
8 à la municipalité, mais...

9 Q. **[595]** Peut-être la page suivante...

10 R. ... ça reprend les mêmes... les mêmes informations,  
11 en toutes fins pratiques, là.

12 Q. **[596]** Donc, vous parlez...

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[597]** Vous étiez conscient... excusez-moi, vous  
15 étiez conscient, à ce moment-là, que quand les  
16 fonctionnaires ne signaient pas c'était parce  
17 qu'ils n'approuvaient pas le... l'aide  
18 supplémentaire?

19 R. Oui.

20 Me ÉLIZABETH FERLAND :

21 Q. **[598]** Et ici, c'est la lettre en question dont vous  
22 parlez?

23 R. Oui, tout à fait.

24 Q. **[599]** Peut-être descendre. Donc, ça, c'est la  
25 lettre officielle qui...

1 R. C'est l'engagement.

2 Q. [600] ... et là, on confirme dans quel programme on  
3 est et les sommes allouées?

4 R. Tout à fait.

5 Q. [601] Est-ce que... donc... parfait. Donc, est-ce  
6 que... on voit, par la suite, peut-être à l'autre  
7 page, je comprends que vous allez... on... on est à  
8 l'extérieur de votre période au cabinet, mais je  
9 vais vous poser la question, savoir si c'est  
10 arrivé, pour d'autres dossiers, à l'époque à  
11 laquelle vous étiez au cabinet. Parce qu'ici, on a  
12 un courriel de monsieur Beaumont à Jacques A.  
13 Tremblay, son supérieur, qui... qui explique l'état  
14 du dossier. On est deux années plus tard, là, on  
15 est rendu en deux mille neuf (2009). Et on explique  
16 justement qu'il y a un taux d'aide de quatre-vingts  
17 pour cent (80 %) qui a déjà été attribué et on  
18 explique également que... que ce... dans le fond,  
19 ça aurait peut-être été plus à la hauteur de  
20 soixante-six et deux tiers pour cent (66 2/3 %) et  
21 on explique qu'il y a plus de fonds dans le  
22 discrétionnaire. Est-ce que c'est des  
23 informations... comment... est-ce que vous avez eu  
24 à gérer ça pendant les années où vous étiez au  
25 cabinet?

1 R. Bien c'est-à-dire que j'étais au courant des... des  
2 règles autorisées, là, par le Conseil du trésor.  
3 Dans l'enveloppe globale du programme, il y avait  
4 une partie de cette enveloppe-là qui pourrait...  
5 qui pouvait être donnée, donc en taux majoré. Donc,  
6 j'ai cru comprendre, là, monsieur Dumont m'a  
7 rafraîchi la mémoire, mais je pense que c'est en  
8 pourcentage total de l'enveloppe. Ça, ça  
9 représentait un montant, un certain nombre de  
10 millions de dollars. Et ce... le Ministère faisait  
11 un suivi financier, dans le fond, des aides  
12 majorées, notamment, pour être en mesure de  
13 s'assurer de pas dépasser ce... ce maximum-là qui  
14 avait été fixé par le Conseil du trésor.

15 Q. **[602]** O.K. Quand ça accroche entre le Ministère et  
16 le cabinet, vous avez des discussions. Vous, quand  
17 vous leur indiquez que la volonté est quatre-vingts  
18 pour cent (80 %), pour garder toujours le même  
19 exemple, est-ce que la discussion se termine à ce  
20 moment-là? Est-ce qu'ils comprennent, eux, que  
21 c'est... ça doit se faire à quatre-vingts pour cent  
22 (80 %) ?

23 R. Les échanges ont toujours été très cordiaux avec le  
24 Ministère. En même temps que les... les  
25 fonctionnaires de la Direction des infrastructures

1 étaient pas à l'aise avec certaines décisions qui  
2 ont été prises, il y a jamais eu de proposition de  
3 l'appareil administratif pour essayer de trouver  
4 une solution modulée. J'entends, mettons, un autre  
5 algorithme mathématique qui permettrait, donc, de  
6 peut-être arriver à une para... à para... à  
7 paramétrer de façon plus... plus... et de  
8 documenter, dans le fond, la... la location de ces  
9 taux majorés là. Donc, c'est certain que ça aurait  
10 pu être souhaitable à ce moment-là, mais quand  
11 même, on se situait à l'intérieur des autorisations  
12 qui avaient été données d'engagement financier  
13 par... à la ministre par le Conseil du trésor.

14 Q. **[603]** Puis... donc, vous dites il aurait été  
15 souhaitable parce que ça aurait peut-être évité des  
16 questions à...

17 R. Bien ça aurait pu, effectivement, dans mon cas à  
18 moi, ça aurait évité, en tout cas, des allers-  
19 retours entre l'appareil administratif puis... puis  
20 mes supérieurs. Puis ça aurait pu aussi mieux  
21 supporter la justification de ces décisions-là,  
22 quoique je pense que, de ce que je comprends,  
23 madame Normandeau était à l'aise...

24 Q. **[604]** Avec ça?

25 R. ... je peux pas vous parler spécifiquement de

1 Saint-Siméon parce que j'ai pas... j'ai pas de  
2 souvenirs sur son niveau de confort, mais... mais  
3 de façon générale, sur les taux majorés, le fait  
4 qu'elle ait à prendre des décisions, mon souvenir  
5 était que... est qu'elle était à l'aise de... de  
6 justifier certaines décisions qu'elle prenait,  
7 effectivement.

8 Q. **[605]** Et c'était toujours... vous revenez souvent  
9 avec cette expression-là, « C'était toujours à  
10 l'intérieur même des balises ou des normes du  
11 programme »; quand vous dites ça, vous faites  
12 référence à quoi? Vous faites référence au fait que  
13 ça a jamais été de... de moduler des travaux non  
14 admissibles pour des travaux admissibles ou c'est à  
15 autre chose que vous faites référence?

16 R. Moi, quand j'ai été là, il y avait... il y avait  
17 deux types de travaux qui pouvaient... deux types  
18 d'échanges qu'on pouvait avoir avec le Ministère  
19 sur les décisions que la ministre, ultimement,  
20 pouvait prendre. Il y avait des déci... des  
21 échanges sur des taux d'aide majorés qui étaient  
22 pas... qui étaient proposés par le Ministère, mais  
23 pas toujours avalisés par le niveau politique, donc  
24 dans le sens que le niveau politique souhaitait  
25 donner un taux supérieur, d'une part. D'autre part,

1 sur les dépenses admissibles, mon souvenir est que,  
2 quand moi j'étais là à tout le moins, on est resté  
3 à l'intérieur des dépenses admissibles prévues dans  
4 le programme. Mais il se peut qu'on ait eu des  
5 échanges, effectivement, sur des travaux qui  
6 étaient admissibles, mais jugés non prioritaires  
7 par l'appareil administratif. Donc, admissibles en  
8 fonction du cadre normatif du programme, mais jugés  
9 de moindre priorité par les fonctionnaires du  
10 Ministère.

11 Q. **[606]** Et ça, ça arrive, on devance la priorité?  
12 C'est comme ça que...

13 R. Pas nécessairement. Il y a deux cas particuliers,  
14 je dirais, qui se présentent. Dans ces cas-là, le  
15 fait qu'une partie d'un projet soit non admissible  
16 à la subvention indirectement vient diminuer aussi  
17 le taux d'aide financière, puisque, dans le fond,  
18 la Municipalité doit assumer cette partie-là non  
19 admissible à cent pour cent (100 %). Puis dans  
20 certains cas, c'était difficilement dissociable.  
21 Puis, ça, évidemment, il y a un argumentaire  
22 technique en arrière de ça qui était porté par la  
23 Municipalité. Mais c'était difficilement  
24 dissociable pour les municipalités de ne pas faire  
25 la partie non admissible de travaux. Puis, d'autre



1 part, au niveau de certains projets qui auraient pu  
2 être effectivement en priorité 2 ou 3,  
3 effectivement, il est probablement arrivé qu'au  
4 niveau politique il y ait eu des demandes qui ont  
5 été faites au Ministère même si ce n'était pas une  
6 première priorité de procéder à la préparation du  
7 dossier pour signature, mais dans un contexte où  
8 ces travaux-là étaient quand même admissibles en  
9 fonction du cadre normatif du programme.

10 Q. **[607]** Juste avant de continuer peut-être avec des  
11 exemples concrets. On a vu tout à l'heure qu'il y  
12 avait ce qu'on a appelé le FIMR1, FIMR2, FIMR3.  
13 Vous avez souvenir de ça?

14 R. Oui.

15 Q. **[608]** Est-ce que vous avez touché à des dossiers  
16 dans chacune des catégories?

17 R. Oui. Mais le FIMR1, c'était des dossiers d'eau.

18 Q. **[609]** D'eau.

19 R. 2, c'était des études. Honnêtement, je n'ai aucun  
20 souvenir. C'était marginal comme enveloppe. C'est  
21 une exigence du gouvernement fédéral. Donc, ce  
22 n'était pas, ce n'était pas une priorité du  
23 gouvernement du Québec de faire la promotion de ce  
24 volet-là. Puis c'était, de mémoire, quelques  
25 centaines de milliers de dollars qu'il y avait là.

1 Le volet 3, c'était des projets à caractère  
2 économique et récréotouristique, donc des  
3 équipements communautaires, culturels et autres. Le  
4 taux d'aide était fixe, mais le type de projet  
5 admissible était assez large.

6 Q. **[610]** Vous avez travaillé dans ce volet-là?

7 R. Oui.

8 Q. **[611]** Sur la base de ce qu'on vient de voir, est-ce  
9 que le cheminement était similaire pour ces  
10 dossiers-là?

11 R. Dans le volet 3 du FIMR, le Ministère présentait au  
12 cabinet la liste des projets reçus avec des  
13 commentaires très généraux. Il n'y avait pas de  
14 cote de priorité qui était faite par le Ministère.  
15 Et le cabinet indiquait au Ministère lesquels  
16 projets étaient retenus pour une analyse détaillée.  
17 En ce sens aussi qu'il y avait énormément de  
18 demandes. De mémoire, quand le programme a été  
19 lancé, on a eu des demandes qui totalisaient plus  
20 de trois fois l'enveloppe disponible. C'est un  
21 volet qui était attendu depuis plusieurs années.  
22 Donc, un volet de programme qui était attendu  
23 depuis plusieurs années. Il était possible, si ma  
24 mémoire est bonne, de réaliser environ cent  
25 cinquante millions (150 M\$) de travaux. Donc, c'est

1 à coup de cinquante millions de dollars (50 M\$) par  
2 palier de gouvernement dans ce volet-là. Et la  
3 priorisation, je dirais, des projets à analyser de  
4 façon détaillée a été faite par le cabinet.

5 Q. **[612]** Par le cabinet. Comparativement... Puisqu'il  
6 n'y avait pas de cote de priorité, c'était vraiment  
7 un choix plus politique?

8 R. Plus politique, effectivement. Il y a une analyse  
9 détaillée, par contre, qui était faite par la suite  
10 pour s'assurer de la conformité des projets quand  
11 même aux règles du programme.

12 Q. **[613]** Donc, si on a reçu, par exemple, la  
13 construction de trois centres, c'était vraiment la  
14 ministre ou la ministre et son chef de cabinet qui  
15 ont décidé, bien, par exemple, on va pousser pour  
16 analyse le centre numéro 1 pour construction?

17 R. Tout à fait.

18 Q. **[614]** C'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. **[615]** Puis à ce niveau-là, avez-vous eu des  
21 interventions d'autres cabinets?

22 R. Bien, il y avait... À ce moment-là, ou à peu près,  
23 un petit peu après, il y a eu la création d'un  
24 programme d'infrastructures sportives du côté du  
25 ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1           Donc, c'est certain qu'on a essayé de ne pas  
2           financer, à titre d'exemple, deux terrains de  
3           soccer dans la même municipalité en même temps,  
4           pour essayer de répartir le plus possible les  
5           investissements sur le territoire. Donc, nous, on  
6           avait convenu à toutes fins pratiques qu'on  
7           laissait les équipements sportifs davantage dans le  
8           programme du ministère de l'Éducation et qu'on se  
9           concentrait sur le reste, à savoir les centres  
10          communautaires, les équipements culturels ou des  
11          projets de nature plus économique.

12          (15:09:39)

13          LA PRÉSIDENTE :

- 14          Q. **[616]** Quand arrivait le moment - si vous me  
15          permettez - de faire le choix entre A, B ou C,  
16          c'était quoi les critères qui étaient pris en  
17          considération?
- 18          R. Je dirais qu'il y avait une préoccupation d'une  
19          certaine répartition des projets sur le territoire.  
20          Puis il y avait des projets aussi qui étaient  
21          connus depuis longtemps et pour lesquels le  
22          gouvernement ne trouvait pas de levier financier  
23          pour les réaliser. Donc, je dirais, pour les autres  
24          critères, je dirais, c'est des critères davantage  
25          politiques mais...

1 Q. **[617]** Politiques voulant dire couleur politique?

2 R. Pas nécessairement. Pas nécessairement.

3 Q. **[618]** Mais pas nécessairement implique oui?

4 R. Oui, il peut arriver effectivement dans certains  
5 cas que des projets dans des circonscriptions  
6 libérales, si c'est le fond de votre question...

7 Q. **[619]** Oui.

8 R. ... aient fait l'objet d'une attention. Mais au  
9 même titre, j'ai des souvenirs, moi, de projets  
10 importants qui ont été réalisés dans des  
11 circonscriptions qui n'étaient pas libérales, mais  
12 qui étaient des projets régionaux. Je me souviens,  
13 par exemple, d'un aréna à Shawinigan. Ce n'était  
14 pas dans un comté libéral, mais ça faisait du sens  
15 dans cette région-là de dire que c'était un projet  
16 moteur pour la région. Donc, je dirais que c'est un  
17 ensemble de facteurs comme ça. Mais je n'ai pas,  
18 moi, fait la liste à la fin de... parce que c'est  
19 une enveloppe qui était engagée en quelques mois,  
20 là. Donc, je... Mais je serais surpris que  
21 l'ensemble des projets, ou même que la majorité, se  
22 soit situé dans des... dans des comtés libéraux.

23 Q. **[620]** Tout à l'heure vous avez... vous avez parlé  
24 de deux grandes catégories de dossier ou il a pu y  
25 avoir peut-être plus d'échanges entre le ministère

1 et le cabinet. Vous avez mentionné la première  
2 étant celle qui touche à un taux, une variation du  
3 taux d'aide entre les deux positions, si je peux me  
4 permettre. Pourquoi... On a vu d'ailleurs un  
5 exemple où les gens ne signaient pas. Pourquoi, si  
6 c'est juste une question de... de variation du taux  
7 d'aide, on est dans les normes, on est... on est  
8 dans tous les paramètres mêmes du programme,  
9 pourquoi ils étaient... pourquoi ils refusaient de  
10 signer, savez-vous? Parce qu'on... c'est pas une  
11 chicane sur ce qui est admissible ou pas  
12 admissible, là, c'est vraiment une variation du  
13 taux.

14 R. Oui. J'ai pas eu d'échange...

15 Q. **[621]** Vous avez pas eu d'échange?

16 R. ... plus que ça avec les équipes du ministère pour  
17 connaître les motifs. Pour nous, au cabinet, il en  
18 demeurait... il demeurait quand même qu'il y avait  
19 plusieurs personnes en autorité qui signaient la  
20 fiche. Donc, pour nous, c'est... ça donnait quand  
21 même une assurance que l'analyse fine du projet  
22 avait été faite. Et j'ai eu connaissance, moi, du  
23 fait que même si les fonctionnaires n'étaient pas  
24 au cour... n'étaient pas à l'aise avec  
25 l'orientation du dossier, quand même, ils

1 travaillaient sur le dossier pour s'assurer que...  
2 qu'on soit pas, là, qu'on finance pas des  
3 infrastructures inutiles, par exemple, ou des  
4 projets, des technologies ou des... qui seraient  
5 pas appropriés pour la situation, là, donc, mais...

6 Q. **[622]** Mais ça dérangeait pas le cabinet que les  
7 gens qui étaient... ceux au premier rang de  
8 l'analyse des dossiers de la... des suivis de  
9 dossiers, les gens qui étaient techniquement hyper  
10 compétents pour... pour octroyer ces dossiers-là,  
11 vous manifestent un signe de désaccord?

12 R. On était informés de ça. Cependant, dans un  
13 contexte plus large, je... je réitérerais ce que je  
14 vous ai dit tout à l'heure, madame Normandeau,  
15 c'est toujours... a toujours manifesté le souhait  
16 qu'on puisse adapter nos façons de faire par  
17 rapport à la réalité des petites municipalités. Et  
18 dans ce cas-là, pour elle, c'était pas... moi, il  
19 m'est jamais apparu pour elle, que... que les...  
20 qu'elle était - comment je dirais bien ça - qu'elle  
21 était dans une si... qu'elle se mettait dans une  
22 situation périlleuse en procédant à l'octroi d'une  
23 aide financière supérieure à celle recommandée par  
24 les fonctionnaires. Pour elle, c'est... ça faisait  
25 partie de son rôle comme élue. Puis, il y a

1 beaucoup de dossiers, puis elle disait aussi  
2 souvent, il faut faire une différence quand on..  
3 quand on est élu, sinon on n'aurait pas besoin  
4 d'élus. Et, il y a certains dossiers comme ça, où  
5 je comprends que c'est cette approche-là qu'elle...  
6 qu'elle adoptait.

7 Q. **[623]** Et combien de signatures...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[624]** Diriez-vous que son comté, par exemple, était  
10 favorisé par rapport aux autres?

11 R. Je dirais qu'il y a eu plusieurs projets. Favorisé,  
12 systématiquement, non, mais c'est certain que les  
13 maires de son comté qui était une trentaine de  
14 municipalités avaient son écoute, manifestement,  
15 peut-être plus que d'autres maires. Mais il y avait  
16 énormément de projets en Gaspésie, pas uniquement  
17 dans le comté de Bonaventure. Il y a eu plusieurs  
18 projets qui ont été réalisés, je... peut-être un  
19 peu plus qu'ailleurs, mais je penserais pas que  
20 c'était délibérément tous les projets qui étaient  
21 acceptés. À preuve que, moi, je me souviens qu'il y  
22 avait plusieurs municipalités qui... qui... qui  
23 nous sollicitaient pour... dans son comté  
24 notamment, pour... pour que leurs dossiers puissent  
25 avancer. Donc, mais... peut-être qu'elle avait une



1 meilleure écoute, effectivement, étant leur député.

2 Me ÉLIZABETH FERLAND :

3 Q. **[625]** Je vais prendre un dossier, justement, le  
4 dossier Maria.

5 R. Oui.

6 Q. **[626]** Est-ce que vous vous rappelez de... d'un  
7 dossier dans cette municipalité-là?

8 R. Oui, dans les grandes lignes, effectivement.

9 Q. **[627]** Dans les grandes lignes. C'est l'onglet  
10 numéro 1. C'est un dossier qui...

11 LA GREFFIÈRE :

12 1826 (sic).

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 1826, vous avez dit? 1824.

15

16 167P-1824 : Fiche de conformité normative et  
17 d'appréciation technique - Maria  
18 (Normalisation des équipements  
19 d'approvisionnement en eau potable)

20

21 (15:15:16)

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[628]** Peut-être avant qu'on parle de ceci. Tout à  
24 l'heure vous disiez que madame Normandeau était une  
25 personne qui (inaudible) ce ministère ne comprenait

1 peut-être pas tout à fait les enjeux d'une petite  
2 municipalité, au niveau de la ruralité. Est-ce que  
3 vous iriez à dire qu'on a vu un dossier, ou selon  
4 ce que nous, on sait, elle ne pouvait pas donner  
5 l'aide, c'était con... contre le... la  
6 réglementation. Est-ce que madame Normandeau  
7 exprimait le fait que, même si elle ne pouvait pas  
8 techniquement la donner, qu'elle voulait la donner  
9 pareil, l'aide?

10 R. Bien, moi, je... je pense que le dossier auquel  
11 vous référez, c'est un dossier en deux mille huit  
12 (2008), deux mille neuf (2009), là. Moi, j'ai pas  
13 assisté à... à l'octroi volontaire, en tout cas,  
14 d'une aide financière, ou conscience d'une aide  
15 financière en dehors des normes. Pour moi, me  
16 serait... j'aurais.... c'est un dossier où j'aurais  
17 vraiment soulevé un drapeau rouge de dire : « Bien,  
18 il faut aller soit au Conseil du trésor ou au  
19 Conseil des ministres si on est en dehors du  
20 cadre. » Ça, pour moi, je pense qu'il y avait quand  
21 même cette conscience-là. Puis, ça a été... j'ai  
22 souvenir qu'on est déjà allé à des... des demandes  
23 de dérogation auprès du Trésor. Le Trésor avait pas  
24 toujours une écoute là-dessus qui était à la  
25 hauteur des attentes de madame Normandeau. Mais...

1           mais, moi, j'ai pas souvenir quand j'étais là que,  
2           consciemment, qu'il y ait une aide financière qui a  
3           été autorisée en dehors des normes du cadre  
4           normatif du programme.

5           Me ÉLIZABETH FERLAND :

6           Q. **[629]** Puis, je m'en allais vous poser une autre  
7           question. Tout à l'heure... Non, je vais y revenir  
8           plus tard. Pardon. Donc, le dossier Maria, vous  
9           avez dit que vous avez souvenir de ça?

10          R. Effectivement, oui.

11          Q. **[630]** Vous avez souvenir de quoi exactement?

12          R. Bien, je crois que c'était un dossier  
13          d'alimentation en eau potable, effectivement, où il  
14          y avait une... une... une.... si mon souvenir est  
15          bon, une demande de majoration de taux d'aide  
16          financière.

17          Q. **[631]** Quand vous avez reçu la fiche synthèse,  
18          savez-vous si on vous avait recommandé un taux de  
19          base de cinquante pour cent (50 %) dans ce dossier-  
20          là?

21          R. Là, j'ai pas le souvenir du taux original  
22          recommandé, je dois vous dire, par contre.

23          Q. **[632]** Je vais... je vais faire avancer puis ça va  
24          peut-être vous aider. Donc, on voit au début,  
25          évidemment, la fiche de conformité. Il y a une note

1 à la page 2 qui dit que c'était un projet qui avait  
2 fait l'objet d'une promesse d'aide dans le  
3 programme TIQ 2000 mais cette promesse a été  
4 annulée en décembre deux mille cinq (2005), donc le  
5 dossier est maintenant entré dans le, si je peux  
6 dire, le processus d'octroi de la subvention dans  
7 le PIQM. Donc, continuez à avancer, Madame  
8 Blanchette. Donc, ici, on a l'état de la question  
9 et on, justement, on explique, là, que le dossier  
10 devrait être sorti du premier système TIQ 2000 pour  
11 peut-être passer à un autre programme de  
12 subvention. Vous pouvez continuer, c'est tous les  
13 échanges à ce moment-là. Page suivante, bon, ici on  
14 arrive à la fameuse fiche synthèse, on est le vingt  
15 (20) avril deux mille six (2006), donc vous êtes  
16 toujours au cabinet à ce moment-là?

17 R. Oui.

18 Q. **[633]** Si on va à la page suivante... deux pages  
19 plus loin, pardon, on voit le calcul - vous pouvez  
20 continuer - on voit le calcul de l'aide et on  
21 explique - juste descendre un petit peu - donc on  
22 explique que la municipalité avait demandé un taux  
23 d'aide de quatre-vingts pour cent (80 %), est-ce  
24 que vous avez souvenir de ça?

25 R. Oui, effectivement.

1 Q. **[634]** Et là on explique en calculant l'impact  
2 financier avec un taux d'aide régulier de cinquante  
3 pour cent (50 %), et là on fait les mathématiques,  
4 la personne recommande :

5 Ces paramètres sont à l'intérieur des  
6 critères acceptables pour ce type de  
7 projet et nous recommandons un taux  
8 d'aide de cinquante pour cent (50 %).

9 Avez-vous souvenir d'avoir vu une fiche comme  
10 celle-ci? À cinquante pour cent (50 %)?

11 R. Là, d'avoir vu la fiche...

12 Q. **[635]** Non?

13 R. Pas spécifiquement, là. Bien, je sais que vous me  
14 l'avez déjà montrée ici de façon plus contemporaine  
15 mais je sais pas si je l'avais vue à l'époque.

16 Q. **[636]** Puis on a cette fiche-là et on voit qu'elle  
17 est signée par tout le monde à la fin.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[637]** Et on voit également que quelques jours plus  
20 tard la note à la ministre est faite et toujours,  
21 quatre jours plus tard à vrai dire, et on spécifie  
22 qu'on est vraiment au taux non accru, c'est-à-dire  
23 qu'on reste au taux...

24 R. Régulier.

25 Q. **[638]** ... au taux de base et c'est signé par tous.

1 On avance dans le temps, même pas un mois plus  
2 tard, et il y a une nouvelle fiche synthèse qui est  
3 préparée. Est-ce que ça arrive souvent, ça, qu'il y  
4 ait, parce que tout à l'heure j'avais plutôt  
5 l'impression que ce que vous nous disiez c'est que,  
6 on se parlait et on évitait du...

7 R. Oui, mais...

8 Q. **[639]** ... va-et-vient.

9 R. ... il se pourrait quand même que les fiches soient  
10 préparées et qu'il y ait une demande au niveau  
11 politique d'augmenter le taux d'aide financière.

12 Q. **[640]** Donc, dans ce cas-ci, on voit que tout est  
13 préparé à cinquante pour cent (50 %).

14 R. Oui.

15 Q. **[641]** Probablement qu'on arrive à la rencontre  
16 hebdomadaire mais malgré le fait qu'on voit dans la  
17 première fiche qu'ils sont au courant que la  
18 municipalité demande quatre-vingts pour cent  
19 (80 %), on mentionne que ça cadre avec un cinquante  
20 pour cent (50 %)...

21 R. Oui.

22 Q. **[642]** ... puis qu'on y va avec un cinquante pour  
23 cent (50 %). On prépare une deuxième fiche, je vous  
24 demanderais d'aller trois pages plus loin de cette  
25 fiche-là, et on voit - descendre un petit peu s'il

1 vous plaît - on voit des taux dans la marge à  
2 droite qui sont différents et on voit que le  
3 paragraphe qui mentionnait le cinquante pour cent  
4 (50 %) n'apparaît plus sur cette fiche synthèse.  
5 Est-ce que c'est vous qui avez demandé que ça  
6 n'apparaisse plus pour qu'on passe à des taux  
7 majorés ou est-ce que c'est fait...

8 R. On n'entre pas dans ce niveau de détail-là au  
9 niveau du cabinet.

10 Q. **[643]** Du cabinet.

11 R. On était davantage sur l'orientation générale du  
12 dossier. Je présume effectivement c'est que, à ce  
13 moment-là, c'est que le cabinet donc, probablement  
14 moi, a demandé à ce que le document, l'engagement  
15 financier, soit préparé pour un taux d'aide majoré.

16 Q. **[644]** À cinquante (50), pardon, à quatre-vingts  
17 pour cent (80 %)...

18 R. Effectivement.

19 Q. **[645]** ... dans ce cas-ci. Donc vous, dans ce cas-  
20 là, avez-vous souvenir si, parce que c'est un  
21 dossier également où la firme était Roche, est-ce  
22 que vous avez souvenir que c'est Bruno Lortie qui  
23 vous ait demandé ça?

24 R. J'ai pas souvenir de ça. Dans le comté de  
25 Bonaventure, les maires et pas les firmes, les

1           maires contactaient directement leur député qui  
2           était madame Normandeau à ce moment-là, donc elle  
3           était très disponible pour les maires de son comté.

4    Q. [646] O.K.

5           (15:21:27)

6           LA PRÉSIDENTE :

7    Q. [647] Donc, c'est madame Normandeau qui vous a  
8           demandé d'augmenter le taux à quatre-vingts pour  
9           cent (80 %) ?

10   R. Fort probablement puisque dans son comté je disais  
11           tout à l'heure que les dossiers passaient  
12           systématiquement par monsieur Lortie mais les  
13           dossiers de son comté, la plupart du temps, je les  
14           traitais directement avec elle.

15   Q. [648] O.K. Et pour poursuivre dans cette fiche-là,  
16           on constate que les fonctionnaires n'ont pas  
17           approuvé.

18           Me ÉLIZABETH FERLAND :

19   Q. [649] Tout à fait.

20   R. Probablement, effectivement.

21   Q. [650] Bien, on le voit. Peut-être descendre.

22           LA PRÉSIDENTE :

23           Si vous continuez, Madame Blanchette.

24           Voilà.

25



1 Me ÉLIZABETH FERLAND :

2 Q. **[651]** Et ce qui est intéressant, peut-être juste de  
3 descendre un petit peu, encore s'il vous plaît. On  
4 va aller à la note à la ministre, descendre encore,  
5 là, on voit effectivement qu'on a, comparativement  
6 à celle qui avait été préparée un mois avant, on a  
7 un taux accru qui est mentionné et, si on fait le  
8 calcul, on arrive à quatre-vingts pour cent (80 %) et descendre, on voit que monsieur Dumont a pas  
9 signé mais on voit également que le sous-ministre a  
10 pas signé. Est-ce que ça c'est quelque chose qui  
11 aurait pu...  
12

13 R. C'est pas, c'était pas fréquent. Je sais pas s'il  
14 était absent à ce moment-là mais...

15 Q. **[652]** S'il était absent, il y a pas quelqu'un  
16 d'autre qui signe pour?

17 R. Normalement il y a un autre sous-ministre qui  
18 assumait l'intérim et qui signait en son nom.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[653]** Oui, mais dans ce cas-là, de toute façon,  
21 vous teniez vos ordres de madame Normandeau, ça  
22 fait que même si le sous-ministre signait pas...

23 R. Effectivement.

24 Q. **[654]** ... dans votre livre à vous, ça n'avait pas  
25 une grande importance.

1 R. Parce que c'est le ministre qui a l'autorité. Bien,  
2 aucune importance, effectivement. Par contre, c'est  
3 pas parce qu'il y a une décision de la ministre sur  
4 un taux d'aide que quand même on veut pas s'assurer  
5 qu'on est...

6 Q. [655] Donc...

7 R. ... à l'intérieur des normes du programme.

8 Q. [656] ... c'est sûr que si vous êtes capable  
9 d'avoir l'autorisation ou la signature des  
10 personnes concernées, vous allez préférer les  
11 avoir. Mais si vous les avez pas, quand on vous a  
12 demandé de passer d'un taux de cinquante (50 %) à  
13 quatre-vingts pour cent (80 %), vous allez vous en  
14 passer.

15 R. Tout à fait. Moi, elle me demande pas d'obtenir des  
16 signatures, elle me demande...

17 Q. [657] On vous demande d'avoir le taux.

18 R. C'est ça.

19 Q. [658] Puis de faire en sorte que la fiche technique  
20 puisse revenir avec...

21 R. Bien, c'est surtout la lettre.

22 Q. [659] ... sinon une mention ou qu'on enlève la  
23 mention du cinquante pour cent (50 %).

24 R. C'est pas... honnêtement, c'était pas... Moi, j'ai  
25 pas souvenir d'avoir demandé d'enlever des

1 passages, c'était...

2 Q. **[660]** Mais, donc c'était pour augmenter les travaux  
3 à effectuer.

4 R. Dans ce cas-là, je pense, c'est le pourcentage  
5 d'aide, effectivement.

6 Q. **[661]** Bien, alors donc, si on revient avec la même  
7 fiche technique, la seule chose qui est enlevée,  
8 c'est le pourcentage d'aide.

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[662]** Donc, vous avez demandé de...

11 R. De modifier le pourcentage de l'aide,  
12 effectivement, mais pas nécessairement de modifier  
13 le texte, là, mais... Parce que ce qui est  
14 important, c'est l'engagement financier, la lettre  
15 que la ministre signe.

16 Q. **[663]** Oui.

17 (15:23:52)

18 Me ÉLIZABETH FERLAND :

19 Q. **[664]** Puis... mais je m'interroge. D'abord,  
20 pourquoi on a des signatures? Parce que là on a un  
21 sous-ministre qui signe pas, peut-être qu'il était  
22 absent, peut-être qu'il l'était pas. On a le chef  
23 d'équipe qui ne signe pas également. À quoi servait  
24 cette procédure-là?

25 R. Bien, l'ensemble des dossiers qui étaient acheminés

1 au cabinet de la ministre, là, même au-delà des  
2 projets d'infrastructures, comportait un nombre  
3 assez important de signatures. Il faudrait leur  
4 poser la question, mais je présume qu'ils  
5 considéraient que c'était dans l'autorité de la  
6 ministre dans le pouvoir... dans son pouvoir de  
7 demander un taux majoré.

8 Q. **[665]** Est-ce que... est-ce qu'il y a des régions...  
9 On sait que dans l'est, ça s'est vu peut-être...  
10 bien, ça s'est vu plus souvent que dans l'ouest  
11 parce que, de ce que vous avez dit, dans... dans  
12 l'ouest, l'algorithme, c'est pratiquement pas  
13 appliqué.

14 R. De mon souvenir, effectivement.

15 Q. **[666]** Est-ce qu'il y a des... si on reste dans  
16 l'est, est-ce qu'il y a des régions plus... encore  
17 plus précises où on a eu beaucoup de taux majorés,  
18 on a eu beaucoup de discrétionnaire? Avez-vous  
19 ressenti que le discrétionnaire allait presque  
20 toujours à la même place?

21 R. Bien, je dirais que les régions de la... de la  
22 Côte-Nord, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine  
23 puis du Bas-Saint-Laurent, donc étaient des régions  
24 où, d'une part, les municipalités sollicitaient des  
25 taux majorés de façon plus importante et donc, qui

1 ont pu évidemment amener dans... dans certains cas,  
2 de façon... je dirais une fréquence plus grande de  
3 l'octroi de ces taux majorés là.

4 Q. **[667]** Puis, est-ce qu'il y avait un lien avec les  
5 firmes qui représentaient les municipalités?

6 R. Moi, j'ai jamais senti que les... que les demandes  
7 de taux majoré étaient... étaient basées sur une  
8 préférence, là, d'une firme à une autre, là, de la  
9 part de mes... de mes supérieurs.

10 Q. **[668]** Non. Puis vous... est-ce que... est-ce que  
11 c'est... Est-ce qu'il y avait plusieurs firmes dans  
12 ces régions-là?

13 R. BPR et Roche étaient... avaient la très large part  
14 du marché pour l'est du Québec.

15 Q. **[669]** Donc, c'est... c'était... mais ça pouvait  
16 être l'une ou l'autre qui se ramassait avec un  
17 dossier...

18 R. Oui.

19 Q. **[670]** ... pour lequel il y avait des discussions...

20 R. Oui, les deux firmes, si mon souvenir est bon, ont  
21 obtenu des projets. D'ailleurs, je pense qu'il y  
22 avait une pièce qui a été déposée là-dessus avant-  
23 hier, là. Donc, les deux firmes avaient des  
24 projets... ont eu des... des clients dont les taux  
25 d'aide ont été majorés.

1 Q. **[671]** O.K. Si je vous parle d'une autre  
2 municipalité qui...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Est-ce que ce serait un moment approprié pour  
5 prendre la pause...

6 Me ÉLIZABETH FERLAND :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... avant que vous parliez de...

10 Me ÉLIZABETH FERLAND :

11 Pas de problème. Pas de problème.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 (16:03:18)

18 Me ÉLIZABETH FERLAND :

19 Q. **[672]** Je vais faire référence à un autre dossier  
20 qui a eu lieu pendant votre temps au cabinet. Je  
21 vais demander d'afficher l'onglet 3, s'il vous  
22 plaît. Il s'agit du dossier pour lequel la  
23 municipalité de Paspébiac a fait une demande dans  
24 le programme PIQM. Je vais la déposer.

25

1 167P-1825 : Fiche synthèse et fiche de conformité  
2 normative et d'appréciation technique  
3 - Paspébiac

4

5 Et il s'agit de... de plus précisément dans le rang  
6 du Raie.

7 R. Effectivement, c'est un dossier pour lequel je  
8 comprends que madame Normandeau est interpellée par  
9 la municipalité. C'est un dossier qui se situe  
10 aussi dans... dans sa circonscription électorale à  
11 l'époque, là, donc Bonaventure.

12 Q. **[673]** Si on regarde ce dossier-là peut-être de  
13 manière un peu plus attentive, on voit, à la page  
14 2, qu'on parle ici de travaux de prolongement des  
15 réseaux d'aqueducs et d'égouts dans le rang du  
16 Raie. Ils sont situés à l'extérieur du périmètre  
17 d'urbanisation. Quand on prend la peine de faire  
18 ces commentaires-là, c'est... c'est, par exemple,  
19 parce que dans le FIMR ça aurait pas été... ça  
20 aurait pas été possible?

21 R. Ça aurait pas été admissible, effectivement, dans  
22 le FIMR. Et ça peut... c'est un type de travaux qui  
23 pourrait l'être dans le programme d'infrastructures  
24 Québec-Municipalités en fonction de certaines  
25 conditions.

1 Q. [674] Et là, on est dans le PIQM, donc...

2 R. Oui.

3 Q. [675] ... on est dans le bon programme. Si on  
4 continue, on voit, dans l'appréciation technique du  
5 projet, deux pages plus loin, s'il vous plaît, à la  
6 section « Contexte », il est fait état ici de  
7 plusieurs choses, mais notamment que les résultats  
8 sont les résultats d'une enquête de besoins  
9 réalisée en mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985).  
10 On voit qu'on est, évidemment, avant votre période,  
11 là, on est en deux mille deux (2002) pour  
12 l'ouverture du dossier. Est-ce que ça arrivait  
13 souvent que les... les dossiers étaient basés sur  
14 des données qui avaient été prélevées de nombreuses  
15 années avant?

16 R. Effectivement, puisqu'on a vu, vous avez montré  
17 d'entrée de jeu la liste des... des différents  
18 programmes qui se sont succédés à travers les  
19 années puis il y a des projets que les  
20 municipalités ont déposés successivement dans tous  
21 les programmes ou à peu près qui se sont présentés  
22 à travers le temps. Et des fois, sans  
23 nécessairement remettre les données à jour. Donc,  
24 ce type de... ce genre de situation-là pouvait se  
25 présenter.



1 Q. [676] Et dans des cas comme ça, est-ce que le  
2 Ministère demandait, par exemple, à la municipalité  
3 de procéder à de nouvelles études ou de faire appel  
4 à des firmes de consultants afin qu'ils fassent  
5 procéder à...

6 R. Bien il demandait pas nécessairement de faire appel  
7 à des firmes, mais il demandait de documenter de  
8 façon plus contemporaine le problème.

9 Q. [677] Le problème. Donc, on va continuer dans ce  
10 dossier-là, on va avancer. On va aller... il y a  
11 une note au ministre qui est toujours avant votre  
12 arrivée au Ministère, mais pour les fins de  
13 comprendre, là, le dossier, on va la regarder un  
14 petit peu. On va aller au dernier paragraphe. On  
15 parle entre autres d'un peu les statistiques, le  
16 dernier paragraphe de la page suivante. Et on  
17 arrive à la conclusion que les informations,  
18 effectivement, remontent à... à quinze (15) ans.  
19 « Il serait pertinent, pour pouvoir se prononcer  
20 sur ce projet, de procéder à une nouvelle enquête  
21 afin de valider la problématique. » Et  
22 précédemment, ils disent que selon les informations  
23 disponibles, ils ne peuvent recommander le projet.  
24 Si on va plus loin, on voit, et ça, c'est signé par  
25 plusieurs personnes, là, du Ministère. On reconnaît

1 d'ailleurs monsieur Dumont.

2 On va aller à la page suivante. On... on  
3 arrive à des courriels. On voit le plus récent en  
4 date qui vous est destiné, mais peut-être juste  
5 avant de regarder celui-ci, on va aller dans la  
6 chaîne de courriels au premier qui est du vingt-six  
7 (26) juin deux mille six (2006), de cet envoi-là.  
8 Parfait, ici.

9 Donc ici, on fait état que la ministre a  
10 rencontré le maire de Paspébiac et le cabinet  
11 demande d'envisager une... une solution collective.  
12 Qu'est-ce que ça veut dire, ça?

13 R. Ça veut dire de... parce que là, ce que je  
14 comprends, c'est que le Ministère a suggéré que la  
15 solution d'un aqueduc n'était pas nécessairement la  
16 solution optimale étant donné, notamment, si je  
17 comprends, l'espacement entre les résidences, donc  
18 a proposé que la Municipalité donc incite les  
19 citoyens à procéder à la réfection de leur puits et  
20 puis de leur fosse septique, à toutes fins  
21 pratiques, donc sur la base d'installation septique  
22 individuelle, septique et d'alimentation en eau.

23 Q. **[678]** Donc, là, ce qu'on demande, c'est que ce soit  
24 fait de façon différente que celle-ci?

25 R. Oui. Donc, ce serait des travaux non admissibles à

1 un programme d'aide financière.

2 Q. **[679]** Dans l'état actuel?

3 R. Les installations individuelles, septiques  
4 individuelles ne sont pas admissibles. Parce que ça  
5 ne devient plus un projet municipal. C'est des  
6 projets individuels.

7 Q. **[680]** Chacun est responsable de faire ses propres  
8 travaux?

9 R. C'est ça.

10 Q. **[681]** Donc, on voit une volonté déjà dans ce  
11 courriel-là qu'il y ait une solution peut-être  
12 alternative qui soit, qui cadre dans les règles du  
13 Ministère et qui permette justement de donner une  
14 subvention à cette municipalité-là, c'est exact?

15 R. Effectivement.

16 Q. **[682]** Et si on continue, on va remonter, pardon,  
17 parce que, là... Parfait. Ici, on voit... Il s'agit  
18 d'un courriel de Simon Bélanger adressé à Jean-  
19 Pierre Beaumont. On est le quatre (4) juillet deux  
20 mille six (2006). Donc, on est quelques jours après  
21 le précédent. Et, évidemment, on constate par ce  
22 qui est mentionné ici que Simon Bélanger s'est  
23 penché sur le dossier. Et lorsqu'il arrive au  
24 paragraphe « solutions collectives »... Et peut-  
25 être prendre connaissance du paragraphe s'il vous

1           plaît. On y dit que :

2                               Selon les règles et normes du PIQM, il  
3                               est nécessaire de démontrer des  
4                               raisons de santé publique ou de  
5                               salubrité pour justifier la mise en  
6                               place d'infrastructures d'aqueduc et  
7                               d'égout à l'extérieur du périmètre  
8                               d'urbanisation. Les informations  
9                               fournies par la Ville ne permettent  
10                              pas de faire cette démonstration.

11           Donc, on est encore avec des questionnements sur la  
12           faisabilité du projet?

13           R. Oui.

14           Q. **[683]** On remonte un petit peu dans les documents,  
15           mais on avance dans le temps. On va avoir un  
16           courriel maintenant qui vous est destiné de la part  
17           de Jean-Pierre Beaumont. On voit d'ailleurs qu'il  
18           vous l'envoie à vous et qu'il met Simon Bélanger en  
19           c.c. Et monsieur Beaumont vous dit que :

20                              Dans la situation actuelle de ce  
21                              dossier, celle-ci doit être considérée  
22                              non admissible au PIQM.

23           Est-ce que vous avez souvenir que c'est le genre  
24           d'informations qu'on vous communique?

25           R. Oui, à l'occasion, effectivement, des informations

1 qu'on me communique. Puis j'ai souvenir aussi de  
2 l'insistance de la Municipalité dans ce dossier.

3 Q. **[684]** Dans ce dossier-là?

4 R. Oui.

5 Q. **[685]** Et quand vous dites « insistance », ils vous  
6 appelaient directement ou ils appelaient la  
7 ministre?

8 R. Ils appelaient le bureau de circonscription de la  
9 ministre à ce moment-là pour faire état de leurs  
10 doléances.

11 Q. **[686]** Par rapport à ce dossier?

12 R. À ce projet-là, oui.

13 Q. **[687]** Parfait. Et on va aller un petit peu plus  
14 loin dans les courriels, s'il vous plaît. Avancez  
15 de peut-être deux pages. Savez-vous, vous, quand  
16 vous avez reçu ce courriel-là, vous avisez la  
17 ministre de ceci ou vous avisez monsieur Lortie?

18 R. Dans les dossiers de Bonaventure, généralement,  
19 j'étais en contact direct avec madame Normandeau.

20 Q. **[688]** Vous l'avisez que, dans l'état actuel des  
21 choses, ça ne fonctionne pas. Quand ça arrive, est-  
22 ce qu'on arrête le dossier? Est-ce qu'on continue?  
23 Est-ce qu'on essaie de trouver d'autres...

24 R. C'est du cas par cas. Mais, effectivement, madame  
25 Normandeau, souvent, revenait à la charge en

1 disant : « Est-ce qu'on peut essayer de trouver une  
2 solution pour le dossier? »

3 Q. **[689]** Quand on vous dit ça, vous faites quoi, vous?

4 R. Bien, on continue à essayer de voir quelles  
5 seraient les avenues possibles avec le Ministère,  
6 par exemple. Je ne me souviens pas spécifiquement  
7 dans ce dossier-là si la Municipalité a finalement  
8 fourni les informations complémentaires demandées.  
9 Mais ça aurait pu être une avenue de pousser en ce  
10 sens-là l'analyse.

11 Q. **[690]** On a un courriel ici du quatorze (14)  
12 juillet, donc toujours dans la même période de  
13 l'été deux mille six (2006). Monsieur Simon  
14 Bélanger écrit à Yvan Dumont pour l'informer qu'il  
15 a communiqué avec le consultant, qui est ici Roche,  
16 pour expliquer la demande d'informations et pour,  
17 dans le fond, j'imagine, s'arrimer par rapport à ce  
18 dossier-là. Quand on fait ça, est-ce qu'on vous  
19 avise?

20 R. Pas systématiquement. Mais ça arrivait à  
21 l'occasion, surtout dans les dossiers pour lesquels  
22 j'avais déjà demandé de l'information, qu'on me  
23 dise : « Bien, voici, on a fait certains suivis  
24 pour faire avancer le dossier au niveau  
25 technique. »

1 Q. [691] Avez-vous souvenir de rencontrer les firmes  
2 de consultants?

3 R. J'ai souvenir de rencontrer certaines municipalités  
4 en compagnie de leurs firmes de consultants. En  
5 fait, comme la personne qui a passé avant moi l'a  
6 indiqué, les gens qui demandaient des rencontres au  
7 cabinet de la ministre, moi, je procédais à  
8 l'organisation de ces rencontres-là et je demandais  
9 à ce qu'il y ait quelqu'un au niveau de la  
10 direction des infrastructures du ministère qui soit  
11 en mesure de pouvoir être présent pour aborder les  
12 enjeux plus techniques du dossier.

13 Q. [692] Et est-ce que vous acceptiez toujours d'être  
14 présent? Est-ce que c'était toujours le cas quand  
15 des demandes étaient faites par...

16 R. Presque tout le temps mais, évidemment, il y a des  
17 gens qui se faisaient insistants et qu'on aurait pu  
18 rencontrer plusieurs fois par année donc, à un  
19 moment donné, quand on avait fait le tour d'un  
20 dossier puis qu'il n'y avait pas d'avenue possible,  
21 bien, on donnait pas nécessairement suite à des  
22 nouvelles demandes de rencontre mais,  
23 effectivement, il y a, j'avais plusieurs rencontres  
24 sur une base régulière qui était organisée de cette  
25 nature-là.

1 Q. **[693]** Puis les rencontres, est-ce qu'elles  
2 arrivaient toujours de la municipalité ou c'était  
3 la firme de consultants qui le demandait?

4 R. Il y avait deux types de rencontres. Je dirais, la  
5 plupart des demandes de rencontre avec une  
6 municipalité sur un projet spécifique, les demandes  
7 de rencontre provenaient la plupart du temps de la  
8 municipalité ou du bureau de comté du député du  
9 secteur. À l'occasion, des firmes sollicitaient des  
10 rencontres au nom d'une municipalité mais c'était  
11 plus rare. Cependant, il y avait des firmes qui  
12 souhaitaient des fois me rencontrer pas sur un  
13 dossier spécifique mais pour faire un peu un tour  
14 de piste de certains dossiers qui, pour eux,  
15 étaient importants.

16 Q. **[694]** O.K.  
17 (16:14:34)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[695]** Comme ils avaient, on a entendu que il y  
20 avait seulement trois ou quatre firmes qui  
21 possédaient à peu près quatre-vingt-quinze pour  
22 cent (95 %) des, qui représentaient à peu près  
23 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des  
24 municipalités sur le territoire, ces firmes-là,  
25 lorsqu'elles venaient vous voir pour exprimer leur



1 priorité, ça se faisait comment?

2 R. Bien, les priorités... venaient exprimer, faire des  
3 représentations. Je vais donner un exemple  
4 concret : je pense à Pierre Lavoie qui était chez  
5 BPR dans l'est du Québec, une ou deux fois par  
6 année il m'appelait, il disait « Est-ce qu'on peut  
7 prendre un moment, je passerais te voir au bureau,  
8 il y aurait un certain nombre de dossiers dont je  
9 voudrais discuter pour connaître l'avancement puis  
10 être capable d'indiquer à mes clients où on en  
11 est. ».

12 Presque systématiquement il arrivait avec  
13 une pile de petites fiches techniques donc, ou il  
14 me déposait un document d'une ou deux pages par  
15 dossier qui résumait le dossier, les enjeux puis  
16 l'état d'avancement selon sa perception puis il me  
17 disait « Bien, si tu es capable de vérifier qu'est-  
18 ce qui en est pour qu'on puisse peut-être faire  
19 avancer le dossier. » Donc, ça prenait pas la forme  
20 de listes, c'était plutôt...

21 Q. [696] Parce que vous avez entendu le témoignage...

22 R. Oui.

23 Q. [697] ... précédent?

24 R. Oui.

25 Q. [698] Alors que monsieur Lortie avait une liste de

1           parallèles de priorités, mais pas de priorités mais  
2           de firmes d'ingénierie qui indiquaient...

3           Me ÉLIZABETH FERLAND :

4           Q. **[699]** Leurs priorités.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. **[700]** ... leurs priorités.

7           R. Moi, on me déposait pas de listes. C'est certain  
8           que verbalement des consultants, notamment celui  
9           dont je viens de mentionner, pouvaient me  
10          mentionner qu'un moment donné la patience d'un  
11          conseil municipal commençait à...

12          Q. **[701]** À s'effriter.

13          R. ... avoir des limites, et cetera, quant à un  
14          dénouement potentiel d'un dossier évidemment  
15          positif donc, mais pas plus que ça.

16          Q. **[702]** Donc, les firmes ciblaient elles-mêmes les  
17          municipalités qui faisaient l'objet, qui étaient,  
18          dont les travaux étaient plus pressants à leurs  
19          yeux?

20          R. À leurs yeux effectivement.

21          Q. **[703]** Est-ce que par hasard ça allait aussi avec le  
22          montant octroyé de subventions?

23          R. Il y a des cas, je dirais, où en même temps il y  
24          avait des représentations qui étaient faites pour  
25          des taux d'aide majorés mais pas systématiquement,

1 non.

2 Q. [704] Non, mais je veux dire, les listes de  
3 priorités, est-ce que par hasard aussi elles  
4 étaient, elles allaient avec le montant, plus le  
5 montant subventionné...

6 Me ÉLIZABETH FERLAND :

7 Q. [705] Était gros.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [706] ... était élevé, plus le projet était  
10 pressant?

11 R. Je peux pas dire que j'ai constaté ce lien-là, non,  
12 effectivement. Par contre, les projets de plus  
13 petite taille, il y avait pas nécessairement de  
14 représentation qui se faisait puisque c'était des  
15 projets qui soit étaient réalisés par la  
16 municipalité ou qui avaient pas d'incidence  
17 financière importante, relativement importante donc  
18 le ministère procédait au niveau administratif.

19 Je dirais que les dossiers, notamment du  
20 côté de chez BPR mais Roche aussi, qui étaient  
21 apportés à l'attention du cabinet, c'était souvent  
22 des dossiers dispendieux pour des municipalités où  
23 la population était faible avec des particularités,  
24 notamment dans l'est du Québec, aux Îles-de-la-  
25 Madeleine c'est un peu différent mais dans l'est du

1 Québec, tout le long du fleuve, surtout en  
2 Gaspésie, il y a des maisons seulement d'un côté de  
3 la route donc ça fait la moitié moins de payeurs de  
4 taxes pour le même, admettons pour un kilomètre de  
5 conduite, donc c'est certain que ça amenait des  
6 dimensions particulières.

7 En Gaspésie, c'était l'éloignement des  
8 résidences puis l'éloignement des résidences de la  
9 rue donc qui amenaient d'autres circonstances mais  
10 c'était pas des projets, c'était des projets  
11 dispendieux de façon générale, oui, effectivement.

12 Q. [707] O.K.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Q. [708] Puis, là, on a parlé de, c'est monsieur  
15 Pierre Lavoie, vous avez dit?

16 R. Oui.

17 Q. [709] De BPR, est-ce que vous avez vu des, vous,  
18 parce que là, vous êtes dans le verbal, mais est-ce  
19 que ça vous est arrivé de voir une liste, par  
20 exemple, d'une de ces firmes-là avec les  
21 informations détaillées, justement, de leur liste  
22 de priorités à eux?

23 R. Je... je pense que monsieur Lortie a peut-être déjà  
24 partagé une copie d'une liste avec moi, mais  
25 j'avais pas ça de façon systématique, là. Donc...

1 Q. **[710]** Puis savez-vous si c'était une demande que  
2 monsieur Lortie avait faite aux firmes?

3 R. Je sais pas si ça a pas... si ça venait de lui ou  
4 si c'est les firmes qui... qui prenaient sur elles  
5 de déposer ces... ces listes-là à son endroit.

6 Q. **[711]** Vous avez déjà vu une telle liste par... vous  
7 avez dit, monsieur Lortie a peut-être partagé une  
8 telle liste...

9 R. Oui.

10 Q. **[712]** ... c'était pour une firme en particulier?

11 R. Je crois que c'était pour BPR.

12 Q. **[713]** Que c'était pour BPR? Vous av... c'est tout?  
13 Pas d'autres?

14 R. Non, j'ai pas de... d'autres souvenirs.

15 Q. **[714]** Puis au niveau verbal, est-ce que c'était...  
16 est-ce que vous les connaissiez ces priorités-là  
17 pour toutes ces firmes-là, bien, pour les trois,  
18 là, disons qu'on...

19 R. Pour la plupart, c'étaient des projets que je  
20 connaissais parce que déjà on avait eu souvent  
21 le... le classique du maire qui a appelé le député  
22 qui a appelé puis le consultant, sur une base  
23 individuelle, des fois pouvait appeler en  
24 parallèle. Donc, il y avait peu de projets là-  
25 dedans qui... qui étaient pas connus de ma part,

1 là, effectivement.

2 Q. [715] Peu connus ou peu priorisés, est-ce que...

3 est-ce que c'est...

4 R. Le niveau d'insistance d'une municipalité était pas  
5 nécessairement en lien avec son niveau... le niveau  
6 de priorité du projet. Donc, c'est certain que les  
7 municipalités qui avaient des projets qui étaient  
8 pas prioritaires mais qui... qui se privaient pas  
9 de nous relancer, quand même, sur une base  
10 régulière. Donc, je peux... je peux pas... Je sais  
11 pas si ça répond à votre question?

12 Q. [716] Bien, elle se retrou... par exemple, dans un  
13 cas comme ça, est-ce que c'est quelque chose qui se  
14 serait retrouvé au top de la liste de... des  
15 priorités de la firme ou est-ce que, généralement,  
16 ça... ça concordait?

17 R. Je... je peux pas faire ce lien-là...

18 Q. [717] Ce lien-là?

19 R. Non, effectivement.

20 Q. [718] Pour revenir au dossier, on va aller à la  
21 page suivante, s'il vous plaît.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [719] Juste revenir... Est-ce qu'il y avait des  
24 privilégiés? On va y aller plus directement.

25 R. Je... effectivement, je pense que la firme Roche

1           avait ses entrées particulières, particulièrement  
2           auprès de monsieur Lortie. Est-ce que ça, ça menait  
3           à un... un règlement favorable d'un dossier? Je  
4           peux pas le dire mais c'est certain que moi,  
5           j'avais des demandes d'information qui me  
6           provenaient de monsieur Lortie, par rapport à des  
7           dossiers de Roche et il ne se cachait pas du fait  
8           qu'il avait été interpellé par Roche  
9           particulièrement, par Marc-Yvan Côté, sur... sur  
10          certains dossiers dont il s'occupait.

11          Me ÉLIZABETH FERLAND :

12          Q. **[720]** Est-ce que vous avez remarqué que sa  
13          connaissance, justement, de ces dossiers-là était  
14          différente, par exemple, de sa connaissance par  
15          rapport à d'autres dossiers?

16          R. Oui. De façon générale, quand il m'abor... qu'il  
17          m'abordait avec un dossier, je sentais qu'il avait  
18          déjà eu quelques éléments de contexte qui lui  
19          avaient été présentés. Pas nécessairement là,  
20          une... systématiquement une grande présentation  
21          technique, mais il avait les principaux éléments  
22          qu'il maîtrisait déjà du dossier.

23          Q. **[721]** Et c'était pas vous qui lui aviez expliqué  
24          ces éléments-là du dossier, là...

25          R. Pas tout le temps.

1 Q. [722] ... il avait obtenu... Pas tout le temps?

2 Parfois oui, parfois non?

3 R. Parfois oui, mais pas tout le temps, effectivement.

4 Q. [723] Donc, il l'obtenait de... évidemment...

5 R. Je présume qu'il l'obtenait de Roche.

6 Q. [724] De... sûrement, puisque vous avez dit tout à  
7 l'heure que c'était Marc-Yvan Côté, donc  
8 probablement....

9 R. Il s'en cachait pas, là. Il venait, comme le témoin  
10 précédent l'a dit, il venait me voir, il me dit :  
11 « J'ai eu un appel de telle personne et je voudrais  
12 que tu me dises où on en est rendu dans tel  
13 dossier. »

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [725] Est-ce que ça arrivait que des dossiers qui  
16 étaient moins prioritaires passaient au rang  
17 prioritaire quand ça venait de Roche et plus  
18 particulièrement de Marc-Yvan Côté par monsieur  
19 Lortie?

20 R. Ça a pu arriver mais je ne peux pas vous dire que  
21 c'était systématique, par contre. Je... Il y a eu  
22 aussi probablement des dossiers qui ont pris plus  
23 de temps à se régler, mais je peux pas établir un  
24 lien direct entre une intervention de monsieur  
25 Côté, par exemple, puis un règlement d'un dossier,



1 ou le fait que systématiquement le dossier était...

2 Q. **[726]** Mais vous avez dit tantôt qu'il y avait des  
3 favoris puis que...

4 R. Il y avait des favoris en termes d'accès, je  
5 dirais, à monsieur Lortie. C'est clair que monsieur  
6 Côté avait accès à monsieur Lortie.

7 Q. **[727]** Mais en termes de réalisation de contrats?

8 R. Je peux pas établir de corrélation entre l'accès  
9 que monsieur Côté pouvait avoir à... auprès de  
10 monsieur Lortie et le nombre de dossiers qui...

11 Q. **[728]** Bien, si automatiquement vous dites que  
12 monsieur Lortie possédait beaucoup mieux ces  
13 dossiers-là, ils devaient nécessairement embarquer  
14 sur la courroie de transmission et être planifiés  
15 et se faire plus vite que les autres.

16 R. Ça pouvait être le cas, mais cependant, il y a des  
17 dossiers qui étaient pas nécessairement prêts ou  
18 qui étaient pas nécessairement au niveau technique  
19 prêts à être engagés. Donc... Et il y a des  
20 dossiers qui...

21 Q. **[729]** Mais, à ce moment-là, est-ce que monsieur  
22 Lortie faisait de la pression pour qu'ils se  
23 pressent?

24 R. C'est arrivé, effectivement, dans des dossiers où  
25 on m'a demandé... il m'a demandé...

1 Q. **[730]** Puis c'est...

2 R. ... d'essayer de trouver une solution pour que ça  
3 puisse...

4 Q. **[731]** Puis c'étaient pas nécessairement des  
5 dossiers qui étaient en soi prioritaires?

6 R. Effectivement, c'étaient... ce n'étaient pas tous  
7 des dossiers de première priorité.

8 Me ÉLIZABETH FERLAND :

9 Q. **[732]** Et ça pouvait être des dossiers également qui  
10 étaient pas du tout prêts à... à avoir une lettre  
11 de signature. Est-ce que, par exemple, l'analyse  
12 complète était pas finie?

13 R. Ça, j'ai... il y a un témoin qui a... qui a parlé  
14 de ça hier, je crois. Moi, j'ai pas été témoin de  
15 ça fréquemment ou en tout cas, à ma connaissance,  
16 j'ai pas souvenir d'un dossier particulier qui  
17 aurait été engagé financièrement sans que... que  
18 l'analyse technique et comme monsieur Dumont le  
19 disait, l'optimisation de la solution ait été  
20 complétée. Mais c'est pas impossible non plus.

21 (16:23:42)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[733]** Bien c'est ça. Parce que vous dites vous avez  
24 été témoin fréquemment, alors...

25 R. Bien je veux dire j'ai pas souvenir là, là, si vous

1 me dites : « Nommez-moi un dossier où il y aurait  
2 eu un engagement signé par la ministre d'un dossier  
3 qui n'était pas complet au niveau technique », j'ai  
4 pas... j'ai pas souvenir de ça, d'un dossier en  
5 particulier.

6 Me ÉLIZABETH FERLAND :

7 Q. **[734]** Puis juste pour... pour clore là-dessus, est-  
8 ce que vous auriez pu... est-ce que vous pouviez  
9 répondre aux municipalités ou directement à Roche  
10 concernant les dossiers ou c'était vraiment à  
11 monsieur Lortie et si vous l'aviez fait, il vous  
12 aurait dit : « Laisse-moi m'occuper de ça. »?

13 R. Bien quand lui me demandait une information ou un  
14 suivi sur un dossier, c'était clair que c'était à  
15 lui que je devais faire le suivi. Je ne prenais pas  
16 le téléphone pour appeler la municipalité ou la  
17 firme. Donc, effectivement.

18 Q. **[735]** Donc, c'était lui qui allait faire...

19 R. Oui.

20 Q. **[736]** ... le suivi.

21 R. Le suivi.

22 Q. **[737]** Et avec la municipalité et avec les gens de  
23 chez Roche?

24 R. Je présume avec la personne qui l'avait interpellé,  
25 là.

1 Q. [738] O.K. On va revenir à... à notre dossier. On  
2 va aller à la page suivante, s'il vous plaît. Donc  
3 ici, c'est la suite, on est rendu au mois de  
4 septembre deux mille six (2006). On voit que le  
5 dossier avance. O.K. Peut-être continuer. Une autre  
6 p... encore... c'est la même... parfait. Donc, le  
7 reste était la même chaîne de courriels. Donc ici,  
8 on a un courriel de septembre deux mille six (2006)  
9 dans lequel on informe les gens en autorité au sein  
10 du Ministère, c'est-à-dire monsieur Dumont et  
11 monsieur Beaumont. On leur dit que les informations  
12 minimales ont été demandées à la Ville et ils ont  
13 également reçu le rapport de la firme Roche. Et ils  
14 mentionnent à la toute fin que :

15 Les informations fournies dans le  
16 rapport de la firme Roche ne  
17 démontrent pas des problématiques  
18 pouvant justifier une aide financière  
19 dans le cadre du PIQM pour la mise en  
20 place d'un réseau d'aqueduc et d'égout  
21 domestique.

22 Donc là, on est... on avance dans le temps et le  
23 dossier fonctionne toujours pas et là, vous avez  
24 plusieurs personnes du Ministère qui sont au  
25 courant. Est-ce qu'on vous... est-ce qu'on vous

1 réexplique ça? On vous dit qu'il y a toujours une  
2 problématique et que le dossier cadre pas? Avez-  
3 vous souvenir?

4 R. Oui, effectivement.

5 Q. **[739]** Oui?

6 R. J'ai souvenir que... effectivement.

7 Q. **[740]** Savez-vous qu'est-ce qui a été fait pour que  
8 ça se fasse?

9 R. Que?

10 Q. **[741]** Bien qu'on réussisse à arriver à une entente.  
11 Savez-vous comment on y est arrivé?

12 R. Bien je me souvenais pas du... je me souviens pas  
13 du détail du dossier. Mais peut-être que vous  
14 pouvez me l'indiquer, là, mais je me souviens des  
15 représentations puis du fait qu'au niveau  
16 technique, il y a eu des allers-retours pendant  
17 plusieurs mois.

18 Q. **[742]** Parce que là, ça cadre toujours pas, donc on  
19 va avancer, on va aller un petit peu plus loin. Il  
20 y a une note à la ministre du dix-sept (17)  
21 octobre, donc un mois plus tard. Et on... la note  
22 mentionne que là... encore un peu plus loin s'il  
23 vous plaît... et là, la note mentionne, le dix-sept  
24 (17) octobre, qu'il y a un taux accru à soixante-  
25 six pour cent (66 %) pour ce projet-là. Et si on

1 continue et qu'on va à la fiche synthèse, à la  
2 troisième page, encore plus loin s'il vous plaît...  
3 non, la page précédente, pardon, on voit  
4 effectivement, ici, on voit qu'il y a une  
5 répartition qui a été faite et on arrive avec des  
6 pourcentages pour réaliser le projet. Et on a une  
7 fiche additionnelle par la suite. Et on va  
8 augmenter encore le taux d'aide et on arrive au  
9 vingt (20) décembre deux mille six (2006) avec  
10 soixante-quinze pour cent (75 %) de taux accru.  
11 Est-ce que c'était... est-ce que vous vous souvenez  
12 de ça?

13 R. J'ai pas un souvenir détaillé, mais je présume que  
14 j'avais une demande de madame Normandeau de... de  
15 procéder avec le dossier.

16 Q. **[743]** Et quand vous avez... parce que là, on n'est  
17 pas... on ne modifie pas un taux, mais on était  
18 dans des... on a des courriels de gens techniques  
19 qui disent que ça ne fonctionne pas, ça ne cadre  
20 pas, malgré les réponses obtenues et malgré le  
21 rapport obtenu par la firme Roche. Comment...  
22 comment on arrive pour que ça fonctionne, là, vous  
23 dites vous aviez sûrement eu cette demande-là mais  
24 on arrive à un taux d'aide de soixante-quinze pour  
25 cent (75 %) ici?

1 R. Effectivement. Bien, comme je vous dis, j'ai pas de  
2 souvenir précis du règlement du dossier, mais  
3 probablement qu'il y a une demande politique qui  
4 est probablement passée par moi, qui a été faite au  
5 Ministère de demander de préparer les documents  
6 pour signature de la ministre. C'est ce que je  
7 comprends de ce dossier-là.

8 Q. **[744]** Mais vous n'avez pas de souvenir comment des  
9 installations qui étaient de façon individuelle et  
10 non collective ont pu terminer comme étant  
11 collectives et cadrer dans le programme et obtenir  
12 une aide?

13 R. Bien, en fait, les installations elles-mêmes  
14 étaient admissibles au programme. Je pense que ce  
15 qui était contesté, c'est la justification de les  
16 faire, si je comprends bien le dossier. Donc, c'est  
17 ce que je comprends, effectivement, du dossier.  
18 Mais comment ça a pu arriver là? Bien, je pense que  
19 la seule voie, c'était par une orientation  
20 politique.

21 Q. **[745]** Puis vous saviez que, dans ce dossier-là, il  
22 y avait eu beaucoup de, il y avait eu beaucoup de  
23 représentations?

24 R. Aussi, il y avait beaucoup d'allers-retours,  
25 effectivement, avec la Municipalité.

1 (16:29:06)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[746]** Madame Normandeau elle-même vous l'avait  
4 demandé?

5 R. Tout à fait. Mais je me souviens aussi d'un appel  
6 conférence auquel j'ai assisté avec le maire et  
7 madame Normandeau pour essayer d'échanger sur le  
8 dossier. Donc, je me souviens vraiment qu'il y a eu  
9 des interactions dans ce dossier-là.

10 Q. **[747]** Je voudrais juste revenir quelques instants,  
11 si vous me permettez, avec les dossiers impliquant  
12 Marc-Yvan Côté.

13 R. Oui.

14 Q. **[748]** Est-ce que vous sauriez me dire si ces  
15 dossiers-là étaient dans des comtés variés ou s'ils  
16 étaient tous dans le même comté?

17 R. C'était des comtés variés. C'était vraiment des  
18 mandats que Roche avait et qui étaient dans des  
19 comtés variés. Je dirais, par contre, que,  
20 probablement, je pense, au dossier de Charlevoix,  
21 c'était un comté qui n'était pas un comté libéral.  
22 Donc, je présume que le député ou la députée du  
23 coin n'était peut-être pas... Je n'ai pas souvenir  
24 d'une intervention du député du coin dans ce  
25 dossier-là. Donc, Roche a pris le leadership, je



1           pense, de faire la représentation dans ce dossier-  
2           là.

3           Q. **[749]** Donc, le dossier avait été donné parce que  
4           c'est Marc-Yvan Côté qui était le porte-étendard de  
5           Roche?

6           R. C'est-à-dire que le Ministère convenait de la  
7           pertinence. C'est sur le taux d'aide qu'il y a eu  
8           des échanges.

9           Q. **[750]** Est-ce que madame Normandeau était au courant  
10          de ces pressions que monsieur Lortie faisait sur  
11          vous et qui, de son « acquaintance » avec Marc-Yvan  
12          Côté?

13          R. Elle était au courant du fait qu'ils se  
14          connaissaient puis de leur historique professionnel  
15          notamment. À savoir si elle était au courant au  
16          quotidien ou de façon hebdomadaire des appels, des  
17          échanges, je ne peux pas vous dire.

18          Q. **[751]** Bien, elle n'est pas obligé de savoir ça de  
19          façon hebdomadaire. Mais est-ce qu'elle savait...

20          R. Mais elle savait qu'ils se connaissaient, qu'ils  
21          étaient proches.

22          Q. **[752]** Puis est-ce qu'elle savait la pression que  
23          monsieur Lortie exerçait?

24          R. Je ne peux pas vous dire. Je pense qu'il y avait  
25          une certaine conscience du style qui a été décrit

1 précédemment de monsieur Lortie. Mais, là,  
2 spécifiquement dans des dossiers de Roche, je ne  
3 peux pas vous dire si elle était consciente de ça.

4 Q. [753] Alors, puisque vous parlez du caractère de  
5 monsieur Lortie. Est-ce que vous décririez monsieur  
6 Lortie de la même manière que votre prédécesseur,  
7 en fait celui qui a témoigné avant vous, parce que,  
8 dans les faits, il vous a suivi?

9 R. Oui, tout à fait. Monsieur Lortie, effectivement, a  
10 son franc-parler. Moi, je n'ai pas... Puis c'était  
11 des... Ce que monsieur Binette a décrit était, je  
12 pense, la perception de plusieurs des membres de  
13 l'équipe du cabinet. Par contre, je dois vous dire  
14 que je n'ai pas subi, moi, ce niveau, un niveau de  
15 relation aussi abrasif que les autres. Il y avait  
16 des gens, disons, qui étaient, je dirais, épargnés  
17 ou qui étaient dans...

18 Q. [754] Pourquoi?

19 R. Je pense que c'était une question d'appréciation de  
20 sa part. Les critères à l'origine de ça, je ne peux  
21 pas vous dire. Mais c'est certain qu'il y avait des  
22 gens dans une catégorie qui étaient moins appréciés  
23 de sa part. D'autres, dans une autre catégorie. Au  
24 même titre qu'il y a des gens qui appréciaient  
25 beaucoup monsieur Lortie, au même titre qu'il y a

1 des gens qui n'étaient pas capables.

2 Q. [755] Est-ce que vous diriez que vous aviez  
3 tendance à faire plaisir à monsieur Lortie plus  
4 rapidement que...

5 R. Faire plaisir, peut-être pas. Mais ce n'était  
6 pas... Comment je dirais bien ça? Il aimait bien  
7 les gens qui présentaient les choses de façon  
8 concise, directe, claire, nette. Moi, je présente  
9 mes choses généralement comme ça. Donc, je pense  
10 que ça ne l'indisposait pas. Ce n'est pas quelqu'un  
11 qui apprécie beaucoup les longs préambules et les  
12 phrases très compliquées. Donc, dans ce sens-là, je  
13 pense que ma concision aidait. Mais est-ce que  
14 c'est parce que je faisais tout ce qu'il me  
15 demandait? Peut-être que c'était sa perception.  
16 Mais je ne peux pas vous dire comment il me  
17 percevait concrètement. Il faudrait peut-être  
18 éventuellement lui demander.

19 Q. [756] O.K.

20 Me ÉLIZABETH FERLAND :

21 Q. [757] Auriez-vous pu dire non face à un dossier que  
22 lui vous suggérait des modifications ou un taux  
23 d'aide accru ou de changer les priorités? Est-ce  
24 que vous auriez pu justement le faire?

25 R. Bien, ultimement, je ne penserais pas. Dans le sens

1 que c'était clair que c'était lui qui était le  
2 patron. On pouvait avoir des échanges, par contre.  
3 Mais la décision finale était la sienne puis elle  
4 était sans appel.

5 (16:33:20)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[758]** Puis il y aurait eu des conséquences si vous  
8 aviez refusé de faire...

9 R. Oui.

10 Q. **[759]** Oui.

11 R. Oui.

12 Me ÉLIZABETH FERLAND :

13 Q. **[760]** Est-ce que des gens se sont plaints? Parce  
14 qu'on a décrit ce... monsieur Lortie comme  
15 quelqu'un d'intransigeant, de... il y a eu  
16 plusieurs caractéristiques qui ont été dites. Est-  
17 ce que vous avez déjà des gens qui se sont plaints  
18 à la ministre de son attitude au sein du cabinet et  
19 au Ministère?

20 R. J'ai déjà entendu, oui, des gens qui ont... qui ont  
21 indiqué s'être plaints auprès de la ministre. Est-  
22 ce qu'ils l'ont fait concrètement puis comment ils  
23 l'ont amené puis est-ce que...? Je peux pas vous  
24 dire, donc...

25 Q. **[761]** Vous avez jamais eu cette discussion-là, par

1 exemple, avec madame Normandeau?

2 R. Non.

3 Q. **[762]** O.K. Est-ce qu'il y avait des dossiers qui  
4 étaient retardés pour des choix politiques?

5 R. Moi, j'ai vu certains dossiers qu'on a retardés  
6 momentanément pour, je dirais, coordonner certaines  
7 annonces politiques, dans le sens d'avoir une  
8 séquence d'annonces qui... qui venait pas donner  
9 l'impression que... par exemple, des comtés  
10 péquistes ou libéraux étaient favorisés parce qu'on  
11 avait quand même aussi un enjeu politique qui peut  
12 sembler particulier, mais c'est que quand il y a  
13 des comtés (sic) qui étaient annoncés dans des  
14 comtés péquistes, on avait quand même de la  
15 pression de la députation libérale pour... pour  
16 dire « bien, moi aussi, j'ai eu des dossiers dans  
17 mon comté. » Donc, c'est certain que momentanément  
18 des dossiers pouvaient être retardés pour s'assurer  
19 d'une séquence d'annonces qui était pas... qui  
20 était pas irritante pour certaines personnes,  
21 mais...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[763]** Si je comprends bien, ça pouvait être aussi  
24 une façon de reconquérir un comté.

25 R. De là à dire qu'on... qu'on... qu'on synchronisait

1           ça avec un calendrier électoral... dans les  
2           dossiers d'eau potable, non, je penserais pas parce  
3           que c'étaient des dossiers souvent de nécessité.  
4           Par contre, au niveau du FIMR, du volet 3,  
5           effectivement ça pouvait être une façon d'envoyer  
6           un signal à une région ou à un comté que... que le  
7           gouvernement était présent, donc probablement  
8           qu'éventuellement un impact positif pouvait être  
9           anticipé.

10          Me ÉLIZABETH FERLAND :

11          Q. **[764]** Et si on parle du volet, là, que vous avez  
12           mentionné tout à l'heure où le choix était du  
13           cabinet et qu'on descendait les...

14          R. Oui.

15          Q. **[765]** ... les dossiers vers le Ministère plutôt que  
16           l'inverse pour fins d'analyse.

17          R. Oui, bien, disons qu'il y avait un premier tri, là,  
18           qui était fait par le Ministère...

19          Q. **[766]** Qui était fait par eux.

20          R. ... mais la priorisation finale était faite par le  
21           cabinet.

22          Q. **[767]** Parfait. On a parlé de plusieurs firmes  
23           qui... qui avaient une présence au cabinet.

24           J'aimerais entrer peut-être un petit peu plus en  
25           détail avec vous là-dedans. Vous avez mentionné au

1 début de votre témoignage que certains avaient...  
2 vous appelaient, certains appelaient monsieur  
3 Lortie. Quand une firme vous appelle, vous avez...  
4 d'ailleurs, vous avez fait référence à une  
5 rencontre, là, que vous pouviez avoir quelques fois  
6 par année avec la firme BPR, qu'est-ce qui... et  
7 lui, il arrivait avec des petites fiches, puis il  
8 vous disait « où est-ce qu'on en est dans le  
9 dossier? Voici ce que, nous, on pense où est-ce  
10 qu'on en est. » Qu'est-ce qu'il y avait d'autres  
11 qui étaient discutés dans ces rencontres-là avec  
12 les firmes?

13 R. Ah! C'était essentiellement, je dirais,  
14 administratif et technique. C'est sûr que, eux,  
15 c'était un pitch pour pouvoir faire en sorte que  
16 leur dossier avance, mais les gens voulaient savoir  
17 où en étaient les dossiers puis c'était quoi  
18 l'horizon potentiel de règlement de ce dossier...  
19 des dossiers ou du dossier en particulier.

20 Q. **[768]** Donc, ce monsieur-là de BPR vous rencontrait  
21 quelques fois par année. Est-ce qu'il y a d'autres  
22 gens de BPR qui passaient au cabinet ou qui...

23 R. À l'occasion, j'ai été interpellé par Charles  
24 Meunier aussi à quelques reprises par année, qui  
25 s'occupait davantage des dossiers - moi, quand

1 j'étais là en tout cas - de l'Ouest du Québec,  
2 beaucoup de dossiers en Montérégie. Donc, il  
3 m'interpellait à l'occasion pour savoir où en  
4 étaient les dossiers de BPR.

5 Q. [769] Des municipalités qui...

6 R. Oui.

7 Q. [770] ... qui faisaient affaire avec BPR.

8 R. Oui.

9 Q. [771] Pour... on a vu Dessau. Dessau, est-ce qu'ils  
10 allaient au cabinet?

11 R. Dessau, le contact se faisait par monsieur  
12 Christian Côté, donc qui interpellait monsieur  
13 Lortie.

14 Q. [772] O.K. Donc, lui, il vous parlait pas  
15 directement.

16 R. À l'occasion, des fois il pouvait m'appeler suite à  
17 un échange qu'il avait eu avec monsieur Lortie,  
18 donc... mais c'était... le contact principal était  
19 monsieur Lortie.

20 Q. [773] Et lui, quand il approchait monsieur Lortie  
21 et probablement que, par la suite, monsieur Lortie  
22 vous contactait pour... pour avoir... pour  
23 clarifier certains points avec vous, là, suite à sa  
24 rencontre. Oui?

25 R. Bien, oui, monsieur Lortie me venait un peu



1           comme... l'autre, monsieur Côté me disait « bien,  
2           j'ai eu un appel de Christian Côté de chez Dessau.  
3           Pourriez-vous... il m'a parlé de tel dossier.  
4           Pourrais-tu me dire ce qu'il en est, puis me  
5           revenir avec l'état de la situation. »

6           Q. **[774]** Est-ce que c'était toujours par rapport à des  
7           dossiers particuliers ou est-ce que c'était  
8           possible que, par exemple, des gens vous approchent  
9           pour savoir, de façon plus générale, quels sont  
10          les... les dossiers, là, qui vont... qui sont  
11          analysés ou qui seront accordés par le Ministère?

12          R. C'est surtout sur des dossiers particuliers.

13          Q. **[775]** Donc, on n'allait pas à la pêche au Ministère  
14          pour avoir de l'information, là, sur des  
15          municipalités qui auraient fait appel à des  
16          subventions chez vous?

17          R. Non.

18          Q. **[776]** Non?

19          R. Normalement ces municipalités-là travaillaient déjà  
20          avec...

21          Q. **[777]** Avec une firme donc...

22          R. ... une firme donc...

23          Q. **[778]** O.K. Puis Marc-Yvan, lui, allait toujours  
24          avec monsieur Lortie et, là, vous obteniez les  
25          demandes et ce qu'on vient de mentionner est

1 exactement la même façon de faire...

2 R. La même dynamique, tout à fait.

3 Q. [779] Pourquoi il y avait pas d'autres firmes que  
4 ces trois-là?

5 R. Bien, je comprends que, puis je pense que monsieur  
6 Binette en a parlé, c'était les firmes qui étaient  
7 présentes essentiellement sur le marché. Il y avait  
8 d'autres firmes qui sont pas nécessairement des  
9 petites firmes mais qui, dans le marché des  
10 infrastructures d'eau, étaient très peu présentes  
11 donc on était interpellés de façon quasi  
12 anecdotique par ces gens-là mais vraiment sur la  
13 base de dossiers très pointus donc...

14 Q. [780] Est-ce qu'il y avait, parce que il y avait  
15 d'autres firmes compétentes en eau ou c'est  
16 vraiment les trois seules firmes au Québec qui  
17 étaient compétentes pour faire ça?

18 R. Bien, je sais que Genivar et SNC-Lavalin avaient,  
19 j'estime, je présume qu'ils avaient des équipes  
20 quand même capables de faire des projets d'eau  
21 parce qu'ils avaient quand même certains mandats.  
22 Il y avait aussi des firmes qui avaient des mandats  
23 en Estrie, notamment je pense à Teknika HBA mais  
24 eux, ils nous contactaient pas mais des fois on  
25 voyait des dossiers passer avec leur nom donc je

1           présume qu'ils avaient une expertise aussi. Le  
2           reste c'était des, j'appellerais peut-être pas ça  
3           des firmes, c'était vraiment des petits groupes  
4           d'ingénieurs, surtout en région comme en Abitibi-  
5           Témiscamingue ou en Outaouais mais je pourrais même  
6           pas vous nommer les gens qui avaient des mandats là  
7           mais j'ai pas souvenir non plus que les grandes  
8           firmes avaient des mandats dans ces régions-là.

9           Q. **[781]** O.K. Est-ce qu'il y avait, vous avez vu ici à  
10          la Commission il y a plusieurs, si on fait  
11          référence, par exemple, au ministère des  
12          Transports...

13          R. Oui.

14          Q. **[782]** ... on a vu que il y avait un certain, au  
15          niveau des entrepreneurs, un certain partage du  
16          territoire. Tout à l'heure je vous ai posé la  
17          question peut-être plus ciblée pour l'est mais est-  
18          ce que vous avez été à même de constater que il y a  
19          trois firmes qui avaient une certaine forme  
20          d'entente ou de respect entre ces firmes-là pour  
21          les différentes places où il y avait des  
22          subventions par le MAMROT?

23          R. Moi, j'ai pas constaté que le territoire était  
24          partagé. J'ai constaté qu'il y a des firmes,  
25          évidemment, qui étaient plus présentes sur certains

1 territoires mais pas exclusivement donc c'est  
2 difficile pour moi de vous dire que le phénomène  
3 que j'ai vu ici, précédemment illustré à la  
4 Commission au niveau de l'asphalte, entre autres,  
5 je peux pas vous dire que j'ai vu ça. Puis j'ai vu  
6 aussi, dans l'est du Québec, BPR et Roche se voler  
7 des clients donc ça, j'ai vu quelques cas comme ça  
8 donc, dans ce contexte-là. Mais je sais qu'il y a  
9 des firmes, comme BPR était présent dans l'est du  
10 Québec, en Montérégie, un peu dans les Laurentides,  
11 le reste, j'ai pas de souvenir qu'il y ait des  
12 mandats donc, ça, il y avait ces phénomènes-là.  
13 Roche, surtout dans l'est du Québec, dans l'ouest  
14 ils étaient pas très présents.

15 Q. [783] Est-ce que vous avez remarqué dans certaines  
16 régions une plus grande proximité des firmes avec,  
17 par exemple, des élus ou des maires ou... Est-ce  
18 que vous avez été à même de constater que dans  
19 certaines régions ça surprenait un peu de voir à  
20 quel point il y avait une proximité?

21 R. Je dirais que, je peux pas dire que dans une région  
22 plus qu'une autre. Par contre, de façon, le  
23 phénomène que j'observe c'est que plus la  
24 municipalité est petite, plus elle s'appuie sur la  
25 firme de génie-conseil pour faire avancer son

1 dossier. Quand les municipalités sont capables  
2 d'avoir un directeur général ou des gens au niveau  
3 administratif qui sont capables de présenter ou de  
4 suivre au quotidien un dossier important bien, là,  
5 c'est certain que l'administration municipale  
6 prenait un peu plus de place dans le, ça dépendait  
7 de la personnalité puis du profil du maire aussi  
8 mais, plus la municipalité était petite, en  
9 général, plus la firme était, occupait une place  
10 importante dans le, l'avancement du dossier.

11 Q. **[784]** Quand vous êtes arrivé au premier ministère,  
12 donc avant même le MAMROT, le ministère des  
13 Affaires municipales, vous êtes allé à l'autre qui  
14 est tourisme, au ministère, en tout cas, le nom  
15 m'échappe mais au niveau du tourisme et monsieur  
16 Lortie était déjà présent. Savez-vous comment il  
17 est arrivé dans le Ministère avant que vous  
18 arriviez?

19 R. Bien, moi, ce que je comprends c'est que, à  
20 l'époque, Marc-Yvan Côté avait fait des  
21 représentations pour qu'il puisse être nommé  
22 directeur de cabinet.

23 Q. **[785]** Spécifiquement...

24 R. ... de madame Normandeau. Bien, je sais pas si  
25 c'était spécifiquement de madame Normandeau mais

1 nommé directeur de cabinet en deux mille trois  
2 (2003).

3 Q. **[786]** O.K. Est-ce que vous avez participé à des  
4 activités de financement pour madame Normandeau?  
5 Comme vous étiez au cabinet, j'imagine que la  
6 réponse c'est oui?

7 R. Oui, il m'était demandé d'assister aux activités de  
8 financement annuelles de madame Normandeau à Québec  
9 et à Montréal.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[787]** D'assister physiquement ou d'assister...

12 R. Physiquement.

13 Q. **[788]** ... financièrement?

14 R. Non, pas financièrement.

15 Q. **[789]** On vous a jamais demandé de fournir, de  
16 financer?

17 R. Oui, on m'a demandé mais pas spécifiquement pour  
18 ces activités-là mais il m'était demandé de fournir  
19 un minimum de deux cents dollars (200 \$) par année  
20 au parti.

21 Me ÉLIZABETH FERLAND :

22 Q. **[790]** Est-ce que vous, est-ce que les membres du  
23 cabinet étaient tous, on leur demandait de fournir  
24 ce montant-là?

25 R. À ma connaissance, oui.

1 Q. [791] Qui est... est-ce que c'est vous qui  
2 ramassiez ces sommes-là?

3 R. Non, c'est monsieur Lortie.

4 Q. [792] C'est monsieur Lortie. Donc, à l'intérieur  
5 même du cabinet, lui, il faisait une petite  
6 sollicitation à chaque année?

7 R. Il en a même parlé en réunion de cabinet que...  
8 qu'il allait procéder à la cueillette des... des  
9 chèques, éventuellement.

10 Q. [793] Et ça, ça se faisait juste au sein du cabinet  
11 ou est-ce qu'il faisait ça à l'intérieur même du  
12 Ministère?

13 R. Non, pas dans le Ministère. Au cabinet uniquement.

14 Q. [794] Juste au cabinet. Il était la personne qui  
15 s'occupait du financement pour madame Normandeau?

16 R. Oui, je comprends que c'est lui coordonnait les...  
17 les activités de financement.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [795] Pourquoi est-ce qu'on voulait que vous  
20 assistiez aux cocktails de madame Normandeau?

21 R. Bien, il y avait plusieurs personnes qui étaient  
22 présentes dans ces cocktails-là qui avaient des  
23 projets d'infrastructures, donc, que ce soit des  
24 maires ou des... des représentants de firmes. Donc  
25 on voulait avoir quelqu'un pas trop loin qui avait

1 des réponses à des questions qui pourraient  
2 survenir sur des avancements de dossiers ou être  
3 capable de... de s'entretenir avec les maires aussi  
4 puisque madame Normandeau pouvait pas passer une  
5 heure avec chacun des maires, donc...

6 Q. [796] Est-ce qu'on a déjà tenté de vous corrompre?

7 R. Non.

8 Q. [797] En vous offrant de l'argent?

9 R. Non, non, jamais.

10 Q. [798] Est-ce qu'on vous a... est-ce que vous  
11 êtes... vous avez assisté à des spectacles qui vous  
12 auraient été offerts par qui que ce soit?

13 R. J'ai déjà assisté à des parties de hockey,  
14 effectivement, au Centre Bell, dont... avec  
15 monsieur Lortie, effectivement. Mais je... au-delà  
16 de ça, il y a un cadeau que j'ai refusé parce que  
17 je considérais... Les règles en matière de cadeaux  
18 étaient pas claires, étaient pas définies, en tout  
19 cas, dans notre cabinet. Donc, mais à un moment  
20 donné, j'ai eu une proposition d'un représentant de  
21 Roche d'aller en ski en hélicoptère et je trouvais  
22 que c'était complètement démesuré, donc j'ai...  
23 j'ai décliné.

24 Me ÉLIZABETH FERLAND :

25 Q. [799] Et ça vous avait été offert - pardon - par



- 1           qui?
- 2           R. André Côté de chez Roche.
- 3           Q. **[800]** O.K. Et c'est le seul cadeau de ce type qu'on
- 4           vous a offert ou est-ce qu'on vous a également
- 5           offert d'autres voyages? Ou...
- 6           R. Voyages, non. On m'a pas offert, non.
- 7           Q. **[801]** Non? Des dîners, j'imagine que oui, là.
- 8           R. C'est arrivé à l'occasion, effectivement.
- 9           Q. **[802]** Toutes les firmes ou...
- 10          R. Oui, oui.
- 11          Q. **[803]** Toutes les firmes, les trois.
- 12          R. Toutes les firmes, mais moi, j'étais pas un
- 13          partisan des dîners ou des repas au restaurant,
- 14          j'ai pas...
- 15          Q. **[804]** Puis, monsieur Lortie, évidemment, vous étiez
- 16          près de lui, là, physiquement quand travailliez.
- 17          Lui, il a reçu d'autres cadeaux?
- 18          R. Bien, à ma connaissance, cadeaux... je peux vous
- 19          dire que, peut-être, quelques bouteilles de vin à
- 20          l'occasion de la période des Fêtes mais des cadeaux
- 21          de... plus significatifs, là, je peux pas... je
- 22          peux pas...
- 23          Q. **[805]** Pas de voyages de pêche ou de chasse?
- 24          R. Je... j'ai eu connaissance qu'il est allé - je
- 25          crois pas qu'il était un chasseur - j'ai eu

1           connaissance qu'il est allé - c'est un pêcheur -

2    Q. **[806]** C'est un...

3    R. .... j'ai eu connaissance qu'il a déjà été dans des  
4           voyages de pêche avec Marc-Yvan Côté, mais je sais  
5           pas si c'était... s'il assumait ses... ses propres  
6           frais ou si c'était...

7    Q. **[807]** Puis vous avez eu connaissance de ça comment?

8    R. Bien, parce qu'il en a...

9    Q. **[808]** Il en parlait?

10   R. ... il en parlait, effectivement.

11   Q. **[809]** Puis est-ce que c'est venu à vos oreilles par  
12           des maires ou des élus qui les voyaient arriver  
13           dans leur... de leur municipalité pour aller à la  
14           pêche?

15   R. J'ai déjà entendu, effectivement, qu'il était allé  
16           sur la Côte-Nord, à la pêche au saumon, je crois,  
17           de la part de... de gens du coin.

18   Q. **[810]** De... c'est eux qui vous le disaient?

19   R. Oui, c'est ça, qu'ils avaient été informés qu'il  
20           était dans le secteur.

21   Q. **[811]** Puis, ils... ils vous appelaient pour vous  
22           dire ça ou c'était dans le cadre...

23   R. Non, bien, c'est à travers des discussions  
24           informelles, là, donc...

25   Q. **[812]** Puis on parle de voyages de... assez

1 importants. Il en faisait plusieurs par année ou  
2 juste quelques-uns?

3 R. C'était un grand pêcheur, effectivement, je pense  
4 que c'est... je pourrais que c'était son loisir  
5 favori. Donc, oui, il faisait plusieurs voyages de  
6 pêche dans une saison.

7 Q. **[813]** Mais c'est pas des voyages de... de cent  
8 dollars (100 \$), là, on parle de voyages de pêche  
9 au saumon...

10 R. Bien, la pêche au saumon, par définition...

11 Q. **[814]** ... c'est un bon voyage.

12 R. ... ça... je comprends que c'est assez dispendieux,  
13 effectivement.

14 Q. **[815]** Et savez-vous si c'était toujours en  
15 compagnie de monsieur Marc-Yvan Côté?

16 R. Non, je ne croirais pas, je ne croirais pas.

17 Q. **[816]** Est-ce que c'est... est-ce que des fois il y  
18 allait avec des gens de... vous avez mentionné tout  
19 à l'heure un monsieur Christian...

20 R. Oui, je pense qu'il est allé aussi avec monsieur  
21 Christian Côté de Dessau déjà, à la pêche.

22 Q. **[817]** Côté, de Dessau. Puis de chez BPR?

23 R. Pas à ma connaissance.

24 Q. **[818]** Est-ce que la relation entre monsieur Côté...  
25 euh, monsieur Côté, monsieur Lortie - pardon - et

1 BPR était différente d'avec les autres firmes?

2 R. Je... Il semblait avoir moins d'atomes crochus au  
3 niveau des individus, là. J'ai pas perçu de  
4 relations de proximité comme j'ai perçu avec les  
5 deux autres messieurs Côté.

6 Q. **[819]** Puis, dans son travail quotidien, avez-vous  
7 ressenti peut-être un côté plus critique ou avez-  
8 vous remarqué que... qu'il avait une approche peut-  
9 être différente face à ces dossiers-là?

10 R. Je dirais qu'il démontrait peut-être plus  
11 d'intérêt... je dirais qu'il avait une plus grande  
12 connaissance des dossiers de la firme Roche. Mais  
13 de là à critiquer le travail, par exemple,  
14 technique d'une autre firme, je peux pas vous dire.

15 Q. **[820]** O.K. Je vais retourner à ma...

16 (16:48:19)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[821]** Avant, je veux juste... est-ce que vous avez  
19 déjà vu des enveloppes circuler?

20 R. Non.

21 Q. **[822]** D'argent? Non?

22 R. Non. Non.

23 Q. **[823]** Parce que monsieur Lortie était responsable  
24 du financement de madame Normandeau.

25 R. J'ai déjà vu, dans une activité de financement,

1 ramasser des chèques à l'entrée, mais j'ai pas vu  
2 de... d'argent comptant.

3 Q. **[824]** O.K. À aucun moment?

4 R. Non.

5 Q. **[825]** Merci. Continuez, Maître.

6 Me ÉLIZABETH FERLAND :

7 Q. **[826]** Donc, dans les activités de financement, lui,  
8 il était... pas juste les activités de financement  
9 mais de façon générale, dans son financement,  
10 c'était la personne qui ramassait les sommes. Il y  
11 avait un objectif annuel?

12 R. Oui. Puis il y avait quand même une activité de  
13 financement annuelle qui se faisait par  
14 l'Association libérale de Bonaventure à laquelle je  
15 comprends que monsieur Lortie n'était pas associé,  
16 là. Je sais pas combien d'argent il ramassait sur  
17 une base annuelle mais c'était peut-être... c'était  
18 une activité, peut-être, que je qualifierais de  
19 plus populaire, là, comme... comme financement.

20 Q. **[827]** Vous dites qu'il n'était pas associé à cette  
21 activité-là?

22 R. Il n'était pas associé. C'est vraiment les  
23 bénévoles du coin, là, qui... de la circonscription  
24 qui s'occupaient de cette activité-là.

25 Q. **[828]** Et est-ce qu'il y avait des gens de firmes

1           qui étaient impliqués dans cette activité-là?

2           R. En Gaspésie?

3           Q. **[829]** Oui.

4           R. Je peux pas vous dire. J'ai jamais assisté à  
5           l'événement.

6           Q. **[830]** Puis quand vous assistiez aux activités, est-  
7           ce que... est-ce que des firmes vous approchaient  
8           au-delà que juste pour les dossiers? Est-ce qu'ils  
9           vous approchaient pour d'autres sujets par rapport  
10          au cabinet?

11          R. Bien moi, je pense que c'était assez connu, là, que  
12          je m'occupais des dossiers d'infrastructures, donc  
13          soit on parlait de... de choses et d'autres, là,  
14          donc des discussions pas nécessairement liées au  
15          travail ou des... des dossiers particuliers.

16          Q. **[831]** Quand vous avez quitté le cabinet, vous  
17          êtes... il y a eu... il y a eu une étape, là, où  
18          vous étiez au bureau du Premier Ministre, mais par  
19          la suite, vous êtes tombé directeur de cabinet de  
20          la Santé.

21          R. Oui.

22          Q. **[832]** On comprend que vous avez maintenant... à  
23          cette époque-là, vous avez les souliers, si je peux  
24          me permettre l'expression, équivalents à ceux que  
25          portait monsieur Lortie. Vous êtes maintenant le

1 directeur de cabinet. Est-ce que vous étiez en  
2 charge du financement pour...

3 R. Non.

4 Q. **[833]** ... le ministre?

5 R. Non. J'ai pris une certaine distance par rapport au  
6 financement. Il y avait la circonscription de... du  
7 ministre qui... qui faisait, les bénévoles, là,  
8 faisaient un travail. Moi, j'étais quand même en  
9 lien avec madame Trépanier pour des questions  
10 d'agenda, pour s'assurer... quand la permanence du  
11 parti de madame Trépanier en particulier me  
12 disait : « Bien on va organiser pour... pour ton  
13 ministre une activité à Montréal, telle date, telle  
14 heure, peux-tu t'arranger pour qu'il soit  
15 disponible? » ça, j'avais cette coordination-là.  
16 Des fois, elle m'appelait pour me dire : « Bien  
17 vous avez pas rencontré vos objectifs » parce qu'on  
18 rencontrait pas nos objectifs de financement à ce  
19 moment-là.

20 Q. **[834]** Puis quels étaient-ils?

21 R. Ils étaient de cent mille dollars (100 000 \$) par  
22 année.

23 Q. **[835]** Et c'était la même chose qu'au moment où vous  
24 étiez attaché au cabinet?

25 R. À ma connaissance, oui.

- 1 Q. **[836]** Ça a toujours été ça?
- 2 R. À ma connaissance, oui.
- 3 Q. **[837]** Puis elle... donc, quand vous étiez au  
4 cabinet de madame Normandeau, aviez-vous des  
5 échanges avec madame Trépanier?
- 6 R. Non. Non.
- 7 Q. **[838]** Jamais? C'est vraiment avec monsieur Lortie  
8 qu'elle avait...
- 9 R. Oui, tout à fait.
- 10 Q. **[839]** Et quand vous les aviez, maintenant quand...  
11 on avance dans le temps et que vous êtes maintenant  
12 le directeur, ce genre d'échange là ça arrivait  
13 souvent? Est-ce que vous ressentiez...
- 14 R. Non, bien je dirais peut-être quatre, cinq fois  
15 dans une année, là. Donc...
- 16 Q. **[840]** Qu'elle fait un suivi de vos objectifs?
- 17 R. Elle faisait un suivi puis... puis tout ça. Moi, je  
18 faisais le lien avec l'association de comté, le  
19 bureau de comté pour... pour dire : « Bien là,  
20 l'association de comté va faire une... une activité  
21 telle date, et caetera et prévoit ramasser environ  
22 tel montant, donc... » Puis elle, elle nous... elle  
23 nous proposait. Mais moi, je faisais pas de  
24 sollicitation, là, de... de ventes de cartes, donc,  
25 dans ce contexte-là.



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[841]** Quand vous assistiez aux cocktails auxquels  
3 on vous demandait d'assister lors d'activités de  
4 financement, vous nous avez dit qu'on vous  
5 demandait d'assister parce que vous étiez... il y  
6 avait des firmes puis vous étiez pour répondre...  
7 puis des élus, et vous étiez pour... et des maires,  
8 et vous étiez pour répondre aux questions.

9 R. Oui.

10 Q. **[842]** Comment vous vous sentiez dans ce contexte-  
11 là? C'est une activité de financement et on vous  
12 dit d'aller là pour répondre aux questions des gens  
13 qui ont des contrats.

14 R. Bien c'est sûr que c'était un contexte un petit peu  
15 particulier, effectivement, de se ramasser dans  
16 cette situation-là. La question, par contre,  
17 m'aurait été posée par quelqu'un... la même  
18 question qui m'était posée dans un cocktail  
19 m'aurait été posée par un maire qui appelle du jour  
20 au lendemain au cabinet, j'aurais eu la même  
21 réponse pour le maire, évidemment, en fonction de  
22 mon niveau de connaissance des dossiers. Mais c'est  
23 certain que l'association du financement politique  
24 et d'un dossier pour lequel il y a une attente de  
25 la part du gouvernement, est peut-être pas de...

1 des plus appropriée dans... dans le contexte.

2 Q. **[843]** Et que le chef de cabinet soit en charge du  
3 financement de la ministre qui est en mesure  
4 d'octroyer des contrats, est-ce que vous trouvez  
5 qu'il y a quelque chose qui... une dichotomie, là,  
6 qui fonctionne pas dans ça?

7 R. Effectivement, c'est... ça peut être problématique,  
8 à tout le moins au niveau des apparences.

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Q. **[844]** Puis au niveau de la présence des maires,  
11 est-ce qu'elle était... Ils étaient tous présents à  
12 ces activités de financement-là?

13 R. Tous, il y a plusieurs, il y a plus de mille trois  
14 cents (1300) municipalités au Québec. Donc, c'est  
15 sûr que... Les activités de financement, j'ai  
16 rarement vu, moi, en haut d'une centaine de  
17 personnes. Donc, il y avait une composition assez  
18 variée. Puis ce n'était pas nécessairement les  
19 mêmes maires. Il y avait un certain roulement. Moi,  
20 j'ai assisté peut-être à trois événements. Donc  
21 c'était varié. Il n'y avait pas de... Il n'y avait  
22 pas... Je n'ai pas vu de fil conducteur, moi, là-  
23 dedans.

24 Q. **[845]** Je pense que j'arrive à la fin de...

25 (16:54:06)

- 1 LA PRÉSIDENTE :
- 2 Est-ce que les parties vont avoir des questions?
- 3 Maître Tremblay?
- 4 Me ESTELLE TREMBLAY :
- 5 Non.
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- 7 Maître Décary?
- 8 Me MICHEL DÉCARY :
- 9 À ce moment-là, je peux en profiter, j'aurais une
- 10 seule question.
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- 12 Oui. Est-ce que d'autres parties auront des
- 13 questions? Non. O.K. Venez, Maître Décary. De cette
- 14 façon-là, Monsieur Lehouillier, vous serez libéré.
- 15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :
- 16 Q. **[846]** Bonjour, Monsieur Lehouillier.
- 17 R. Bonjour.
- 18 Q. **[847]** Je me suis présenté tout à l'heure. Michel
- 19 Décary. Je suis le procureur du Parti libéral du
- 20 Québec. Je vous ai demandé, je vais demander à
- 21 madame Blanchette de faire montre de la pièce
- 22 165P-1810 sur laquelle apparaissent les trente-deux
- 23 (32) dossiers ayant bénéficié d'une aide majorée.
- 24 R. Oui.
- 25 Q. **[848]** Et je ne sais pas si vous pouvez vous porter

1 à l'exercice que je vous ai demandé avant en  
2 présence de la procureure de la Commission. On voit  
3 des projets et des villes, mais évidemment on n'a  
4 pas les comtés. Et ma collègue du Parti québécois  
5 posait des questions à un témoin qui vous a  
6 précédé. Généralement, les comtés, les projets qui  
7 sont là, est-ce qu'ils sont dans l'est de la  
8 province, situés dans l'est de la province?

9 R. Pour plusieurs, effectivement, oui.

10 Q. **[849]** Et évidemment pour plusieurs, ça amène la  
11 question. Est-ce que c'est la majorité?

12 R. Je dirais que c'est la totalité si on inclut le  
13 fait que Chibougamau disons est un petit peu plus  
14 dans le nord.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[850]** Mais est-ce que vous... Vous ne les voyez pas  
17 tous?

18 R. Bien, je vois la première page.

19 Q. **[851]** Est-ce que vous avez eu l'occasion de les  
20 regarder?

21 R. Oui, brièvement tout à l'heure à la pause,  
22 effectivement.

23 Q. **[852]** Je veux juste que...

24 Me MICHEL DÉCARY :

25 Oui, certainement, Madame la Présidente. Je ne veux

1 pas induire les commissaires en erreur.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Non, mais ce n'est pas ce que j'insinue non plus.

4 Je veux juste être certaine que le témoin fait le  
5 tour des contrats pour avoir une réponse plus  
6 juste.

7 PAR LE TÉMOIN :

8 R. Je peux vous nommer la circonscription probablement  
9 de la quasi totalité des municipalités. Donc, je  
10 dirais qu'à l'exception de Chibougamau que j'ai vu,  
11 Sainte-Thècle, je pense, que c'est en Mauricie.  
12 Saint-Eugène-d'Argentenay, j'ai un doute. Le reste  
13 des municipalités m'apparaissent être effectivement  
14 dans l'est du Québec.

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Q. **[853]** Et pour les fins de mes propos, j'inclurais  
17 Chibougamau. Je comprends que c'est nord. Mais  
18 c'est est par rapport aux comtés de l'ouest.

19 R. Oui.

20 Q. **[854]** Bon. Vous regardez les villes en silence, ce  
21 n'est pas nécessaire de... aussi vous pouvez le  
22 faire verbalement si vous voulez. Mais est-ce que,  
23 pour ce qui est de la répartition entre les comtés  
24 dont le député de la formation libérale par rapport  
25 à un député de la formation du Parti québécois,

1           êtes-vous capable de donner une répartition?

2           R. À vue de nez, c'est un peu difficile. Mais il y a  
3           beaucoup de municipalités qui se retrouvaient à ce  
4           moment-là dans ces circonscriptions péquistes.

5           Quand je pense à Bégin, Bonne-Espérance, Caplan,  
6           Carleton, c'est dans le comté de madame Normandeau;  
7           Chapais, Chapais, c'était dans l'opposition à ce  
8           moment-là; Chibougamau, Cloridorme aussi,  
9           Colombier...

10          Q. **[855]** Quand vous dites « aussi », c'est dans  
11          l'opposition, c'est ça?

12          R. Dans l'opposition. Dégelis, c'est dans le comté de  
13          Kamouraska-Témiscouata; Desbiens...

14          Q. **[856]** Ça, c'est l'opposition, ça, ou la...

15          R. C'était Claude Béchard qui était député à ce  
16          moment-là.

17          Q. **[857]** Très bien. Merci.

18          R. Desbiens, j'ai un doute, je ne suis pas certain.  
19          Gaspé, c'était dans l'opposition, Grande-Rivière  
20          aussi, Gros-Mécatina, Grosses-Roches... Grosses-  
21          Roches, c'est sur la Basse-Côte-Nord, le comté de  
22          Duplessis, si je ne m'abuse.

23          Q. **[858]** Je vais vous interrompre. Madame la  
24          Présidente, je vais arrêter ici l'exercice. Est-ce  
25          que... en fait, la suggestion que je ferais : est-

1 ce que vous pourriez pour demain matin remettre à  
2 la procureure de la Commission un décompte que vous  
3 aurez fait entre le nombre de comtés dont le député  
4 est libéral et le nombre de comtés du Parti  
5 québécois, pour pas prendre le temps ce soir.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bien, je...

8 Me MICHEL DÉCARY :

9 Ah! Bon.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Non, non, allez-y, Maître Décary.

12 Me MICHEL DÉCARY :

13 Ah! Bien, très bien. Parfait.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Vous avez une question et c'est celle-là.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Bon. Bien, allez-y. Continuez.

18 R. On continue.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Allez-y, ça va éviter au témoin d'être obligé de...

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 Q. **[859]** Parce que j'ai compté seize (16), seize (16),  
23 mais...

24 R. L'Anse-Saint-Jean... puis là je parle au moment où  
25 moi j'étais au ministère des Affaires municipales

1 parce que là il y a eu des élections depuis, mais  
2 L'Anse-Saint-Jean, c'était... dans le comté de  
3 Saguenay, donc je crois que c'était péquiste. Les  
4 îles-de-la-Madeleine... les îles-de-la-Madeleine,  
5 c'était péquiste. Les Méchins aussi, c'est en  
6 Gaspésie, mais dans... non, je crois que c'est dans  
7 le comté de Matane, je m'excuse. Maria-Maria, New  
8 Richmond.

9 Q. **[860]** Donc, Matane, c'était...

10 R. C'était libéral, c'est Feue Nancy Charest qui était  
11 députée. Ensuite, Maria-Maria New Richmond, c'était  
12 dans le comté de madame Normandeau. Notre-Dame-du-  
13 Portage, c'était dans le comté, je pense, de  
14 monsieur... non, c'était le comté de Rivière-du-  
15 Loup, donc qui était monsieur Dumont, je crois, à  
16 l'époque, qui était député. Paspébiac, c'est dans  
17 le comté de Bonaventure; Percé, c'était un comté  
18 d'opposition; Petit-Saguenay, je crois aussi que  
19 oui; Rimouski, c'était un comté d'opposition;  
20 Rivière-au-Tonnerre, c'était... c'est Duplessis,  
21 donc c'est un comté d'opposition; Rivière-Saint-  
22 Jean, j'ai... j'ai un petit... j'ai pas souvenir  
23 d'où se situe cette municipalité-là; Saint-André-  
24 du-Lac-Saint-Jean, c'était, je crois, dans  
25 l'opposi... non, je crois, c'était dans le...



1 c'était Carl Blackburn, je pense, c'est dans  
2 Roberval, mais je ne voudrais pas indisposer les  
3 gens. Saint-Cyprien, c'était dans le Bas-Saint-  
4 Laurent, dans l'opposition. Sainte-Madeleine-de-  
5 Rivière-Madeleine, c'était dans Matane, je crois,  
6 donc c'était madame Charest, libéral. Sainte-Rose-  
7 du-Nord, je crois que c'était dans le comté de  
8 Saguenay, donc dans l'opposition. Sainte-Thècle,  
9 j'ai... je pense que c'était... c'est en Mauricie,  
10 mais je peux pas vous dire c'est dans quel comté.  
11 Saint-Eugène, je peux pas vous dire non plus.  
12 Saint-Félix-d'Otis, c'était dans l'opposition au  
13 Lac Saint-Jean. Saint-François-d'Assise, c'est dans  
14 le comté de madame Normandeau. Saint-Henri-de-  
15 Taillon, c'est au Lac Saint-Jean, j'ai... je peux  
16 pas vous dire la circonscription. Saint-Hubert-de-  
17 Rivière-du-Loup, c'était dans le comté de Rivière-  
18 du-Loup. Saint-Irénée, dans Charlevoix, c'était  
19 dans l'opposition. Saint-Maxime-du-Mont-Louis,  
20 c'est dans le comté de Matane, c'était madame  
21 Charest. Saint-Noël, c'était dans le... c'est dans  
22 le comté de Matapédia, donc c'était dans  
23 l'opposition. Saint-Siméon, ça dépend de quel  
24 Saint-Siméon parce qu'il y en a deux, là, il y en a  
25 un dans Charlevoix, puis il y en a un dans

1 Bonaventure. Saint-Tarcisus, je pense que c'était  
2 dans le comté de Matapédia. Saint-Vianney aussi, je  
3 pense, la Route 195.

4 Q. **[861]** Matapédia, c'était...?

5 R. C'était péquiste.

6 Q. **[862]** Très bien.

7 R. Tadoussac, c'était le comté de Charlevoix, je  
8 crois, et... Non. Tadoussac, c'est... c'était  
9 péquiste, mais c'est... c'est monsieur Dufour qui  
10 était député, la circonscription de... je me  
11 souviens plus du nom de la circonscription. Et  
12 Tourville, le projet me dit quelque chose, je  
13 dirais que c'est dans le Bas-Saint-Laurent, mais je  
14 me souviens plus où.

15 Q. **[863]** Mais, est-ce que...

16 R. Donc, j'ai pas fait le décompte, là.

17 (17:03:20)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[864]** Bas-Saint-Laurent, c'était?

20 R. Bien, Tourville, il faudrait vérifier, il y avait  
21 plusieurs comtés. J'aurais tendance à dire que  
22 c'est dans Matapédia, à moins que je me trompe, là,  
23 mais... donc péquiste.

24 Me MICHEL DÉCARY :

25 Q. **[865]** À vous écouter, on voit qu'il y a une... les

1 comtés péquistes étaient quand même traités à peu  
2 près de la même façon ou de la même façon... moi,  
3 j'ai compté seize (16), seize (16), mais vous avez  
4 fait un décompte verbal, on pourrait repérer, mais  
5 c'est pas mal partagé, n'est-ce pas?

6 R. Il faudrait vérifier quand même parce que j'ai une  
7 mémoire qui est pas infaillible.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[866]** Mais ça, si vous avez... si vous vous fiez...

10 Me MICHEL DÉCARY :

11 Bien, moi, je l'ai compté. C'est parce que je veux  
12 pas qu'on se fie sur moi parce que...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non, c'est sûr. Mais, c'est pas parce que vous êtes  
15 pas fiable, c'est juste parce que vous pouvez pas  
16 témoigner.

17 Me MICHEL DÉCARY :

18 Enfin, moi, je vous suggère que le décompte total  
19 est seize (16), seize (16).

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K.

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Q. **[867]** Si...

24 R. Ça m'apparaît probable.

25 Q. **[868]** Et puis on le recomptera, on vérifiera. Je ne

1           témoinne pas, Madame la Présidente.

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Non.

4           Me MICHEL DÉCARY :

5           Vous avez compris. Merci, je n'ai pas d'autre  
6           question.

7           R. Merci.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Alors, ça clôt les audiences pour aujourd'hui.

10          Alors, merci infiniment, Monsieur Lehouillier.

11          Oui?

12          LA GREFFIÈRE :

13          Il faudrait que je mentionne que l'onglet 3 a été  
14          coté sous la cote 1825.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Oui, c'est ça. Merci beaucoup, Monsieur  
17          Lehouillier.

18          R. Merci.

19

20          ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

21          AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

22

---

1

2

3

SERMENT

4

Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN,

5

sténographes officiels, certifions que les pages

6

qui précèdent sont et contiennent la transcription

7

fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le

8

tout hors de notre contrôle et au meilleur de la

9

qualité dudit enregistrement.

10

11

Le tout conformément à la loi.

12

13

Et nous avons signé,

14

15

16

17

\_\_\_\_\_  
Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

18

Sténographe officielle

19

20

21

22

\_\_\_\_\_  
Claude Morin (Tableau #200569-7)

23

Sténographe officiel